

Rapport Annuel 2015



Rapport Annuel 2015

www.banque-comores.km

GRANDE-COMORE

Siège: place de France BP: 405 Moroni Tél: +269 773 10 02 Fax: +269 773 03 49

ANJOUAN

Agence BP: 365 Mutsamudu Tél: +269 771 00 35 Fax: +269 771 06 55

MOHELI

Agence Fomboni Tél: +269 772 06 90 Fax: +269 772 06 93





PRINCIPALES EVOLUTIONS ECONOMIQUES

10 Chapitre I: L'environnement économique

international

Chapitre II: Situation économique, financière

et monétaire aux Comores

Chapitre III: Actions du secteur privé et les

interventions des partenaires

au développement



LE SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

Chapitre I: Evolution du secteur bancaire et financier

46 Chapitre II: Activités de la supervision bancaire

Chapitre III: Lutte contre le blanchissement d'argent

et le financement du terrorisme



L'ORGANISATION, LES ACTIVITES ET LES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE

Chapitre I: L'organisation

60 Chapitre II: Les activités

Chapitre III: Les comptes annuels



ANNEXES

En couverture: extension du siège de la Banque 2 mai 2015: pose de la première pierre

Son Excellence, Azali ASSOUMANI Président de l'Union des Comores

Monsieur le Président de l'Union des Comores,

Tout d'abord, permettez-moi de vous présenter au nom du personnel de la Banque et à mon nom propre, nos sincères félicitations, à l'occasion de votre élection à la magistrature suprême de notre pays.

Je voudrais, par la suite, de l'honneur que j'ai, vous présenter, conformément aux dispositions légales, notamment l'article 63 des statuts de la Banque Centrale des Comores, le rapport annuel de notre institution, qui retrace l'évolution de la situation économique, monétaire et financière de notre pays, la situation du système bancaire ainsi que la gestion de la Banque Centrale des Comores au cours de l'année 2015.

Dans un contexte international marqué par l'effondrement des cours des matières premières, notamment du pétrole, l'activité économique mondiale s'est légèrement contractée, le taux de croissance passant de 3,4% en 2014 à 3,1% en 2015.

Les pays avancés ont affiché globalement une reprise modeste, tandis que la situation est plus mitigée au sein des pays émergents et en développement, sous l'influence principalement du ralentissement de la croissance en Chine. En Afrique sub-saharienne, le ralentissement de la croissance a été très marqué, avec un taux passant de 5,1% en 2014 à 3,4% en 2015.

Aux Comores, le ralentissement de l'activité observé au second semestre de l'année 2014 s'est poursuivi tout au long de l'année 2015, accentué par la persistance des difficultés énergétiques et la faible exécution du plan d'investissement public. Le taux de croissance du PIB qui était projeté à 3,2% est ressorti à 1% en 2015 contre 2,1% en 2014 et après 3,5% en 2013. Cette croissance a été soutenue par la demande intérieure privée, qui a bénéficié d'un accroissement du financement bancaire et du maintien à un niveau élevé des transferts courants de la diaspora.

Dans ce contexte de ralentissement de l'activité économique, le taux d'inflation a été contenu à 1,3% en 2015 après 1,5% en 2014.

Dans le domaine des finances publiques, l'Etat a bénéficié en fin d'année d'une importante aide budgétaire du Royaume d'Arabie Saoudite et des ressources de la vente d'une licence de téléphonie mobile. Ces ressources ont permis notamment :

- * d'apurer les arriérés de salaires et pensions du budget 2015,
- * de réduire l'endettement bancaire intérieur de l'Etat,

- * de subventionner la MAMWE (société nationale en charge de la production et de la distribution de l'électricité),
- * de boucler le financement de certains investissements publics engagés.

Les agrégats macroéconomiques se sont parallèlement améliorés, en particulier :

- la réduction du déficit du solde primaire tombant de 2,1% du PIB en 2014 à 1,4% en 2015 ;
- l'amélioration du solde courant de la balance des paiements, qui est passé d'un déficit de 9,1% du PIB en 2014 à un excédent de 0,6% en 2015;
- l'accroissement de 17,1% de la masse monétaire, induite par la consolidation des avoirs en devises ;

Dans le domaine de la politique monétaire, le Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Comores a maintenu tout au long de l'année le taux de constitution des réserves obligatoires à 15%, en liaison avec la faible croissance économique, la maîtrise de l'inflation, la croissance modérée de la masse monétaire et le niveau satisfaisant de la liquidité du système bancaire.

Pour améliorer les conditions d'exercice de l'activité bancaire et financière et conforter la stabilité du secteur, les réformes structurantes suivantes ont été réalisées par la Banque, dont certaines ont bénéficié de l'appui technique et financier de nos partenaires :

- * la mise en production de la Centrale de Risques et des Incidents de paiement, qui offre aux établissements de crédit une meilleure visibilité sur la solvabilité, le niveau d'endettement des demandeurs de crédit, prévenant ainsi le surendettement des ménages et contribuant ainsi à l'amélioration du financement bancaire de l'économie. Il permet aussi de réduire les incidents de paiements, en identifiant les mauvais payeurs, et d'améliorer l'utilisation des moyens de paiement,
- * l'introduction effective des Taux Effectifs Globaux, pour renforcer la transparence des relations entre les établissements de crédit et leurs clients,

LETTRE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA BANQUE CENTRALE DE COMORES

- * la mise en place du fonds de développement du secteur bancaire pour soutenir les projets structurants du secteur bancaire, fonds qui a bénéficié d'une 1ère dotation de 1 million d'euros du Trésor français,
- * la normalisation au standard international du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) comorien, avec la création d'un IBAN national, facilitant le traitement des opérations nationales et internationales,
- * la rénovation du cadre légal et réglementaire qui était nécessaire pour mettre à la disposition du secteur bancaire un cadre modernisé, renforçant la sécurité et la stabilité du secteur, tout en renforçant le pouvoir d'intervention de la Banque centrale pour garantir cette stabilité, en particulier la mise en place du texte règlementant le système et les moyens de paiement, notamment la monétique et les paiements électroniques,
- * la mise en circulation d'une nouvelle pièce de 250 FC,
- * l'adhésion des Comores au Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA).

La Banque a aussi inscrit notamment dans son plan d'action pour les 5 ans à venir, les grands chantiers suivants :

- * la modernisation des instruments de politique monétaire, par l'émission des bons de la Banque Centrale, pour la régulation de la liquidité et qui serviront aussi de support de garantie sans risque pour les opérations de prêts entre la BCC et les établissements de crédit ainsi que pour les prêts interbancaires,
- * l'amendement de ses statuts pour se conformer à la nouvelle Loi bancaire, et renforcer la gouvernance et la stabilité financière en intégrant la mission de préteur en dernier ressort,
- * le renforcement des capacités d'intervention de la BCC par l'élargissement de son espace, avec la construction d'un nouveau bâtiment au siège et la consolidation de son niveau d'expertise avec les recrutements des jeunes cadres bien formés, capables d'accompagner le développement des activités de la Banque. Grâce à l'accompagnement de la Banque de France, les jeunes comoriens résidants en France participent à nos concours et intègrent de plus en plus les services de la BCC,
- * la création d'un centre de formation et d'un centre de documentation et d'information ouvert aux universitaires et aux chercheurs,
- * l'innovation des systèmes et moyens de paiement. Le projet d'un système de paiement et de règlement en temps réel et de monnaie électronique est déjà engagé avec l'appui de la Banque Mondiale,

- * un plan d'action (avec l'appui financier subventions et lignes de financement de l'Agence Française de Développement) visant à diversifier l'offre du secteur bancaire et financier et l'adapter aux besoins de financement du secteur productif comorien.
- * une étude, en partenariat avec la Banque Mondiale, sur la mise en place d'un instrument d'éparqne destiné à la diaspora,
- * un règlement sur la transparence des conditions bancaires et la protection des consommateurs des services financiers, est projeté pour une mise en œuvre en 2017.

En termes financiers, en dépit d'un environnement financier international marqué par la baisse des taux d'intérêt, le bilan de la Banque à fin 2015 s'est consolidé avec accroissement de 19% (111,2 milliards FC en 2015 contre 93,4 milliards FC en 2014).

En revanche, le résultat de l'exercice a enregistré une baisse de 50% par rapport à celui de 2014, passant de 515 millions FC à 257 millions FC en 2015. En 2014, des opérations exceptionnelles ont été enregistrées et ont porté sur les plus-values liées à la vente des actions que la BCC détenait sur la BDC et un gain de change sur opération en DTS.

Nonobstant, ces plus-values, le résultat de l'exercice 2014 serait de 188 millions FC et 257 millions FC pour 2015.

Avant de terminer, je voudrais remercier le Gouvernement comorien ainsi que les membres du Conseil d'Administration de la BCC pour l'accompagnement manifesté dans ces grands chantiers de réformes, et saluer l'engagement et le dévouement du personnel de la Banque pour la réalisation de ces réformes.

Pour conclure, je me permets de reprendre un point de votre allocution du 26 mai 2016 : « mettre notre pays sur la voie de l'émergence ». Dans cette perspective, les questions du financement des programmes de développement et d'investissement constituent un enjeu majeur, et la réussite du programme en cours avec le FMI constitue une première étape pour pouvoir mobiliser à nouveau, dans un contexte d'éligibilité, les ressources auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Vous souhaitant bonne réception de notre rapport annuel, je vous prie de croire, Monsieur le Président de l'Union des Comores, en l'assurance de ma très haute et respectueuse considération.

Le Gouverneur, Mzé Abdou Mohamed Chanfiou



PRINCIPALES EVOLUTIONS ECONOMIQUES

CHAPITRE I

L'environnement économique international

Chapitre II

Situation économique, financière et monétaire aux Comores

Chapitre III

Actions du secteur privé et les interventions des partenaires au développement



L'environnement économique international

Effondrement des cours des matières premières,

Légère contraction de l'activité économique mondiale de 3,4% en 2014 à 3,1% en 2015,

Evolution contrastée selon les pays : reprise modeste dans les pays avancés et situation plus mitigée au sein des pays émergents et en développement.

Principaux taux de croissance du PIB (en glissement annuel)

	2014	2015 (est.)	2016 (prév.)
Monde	3,4	3,1	3,2
États-Unis	2,4	2,4	2,4
Royaume-Uni	2,9	2,2	1,9
Japon	0,0	0,5	0,5
Zon e euro	0,9	1,6	1,5
Pays émergents et en développement	4,6	4,0	4,1
Chine	7,3	6,9	6,5
Inde	7,2	7,3	7,5
Afrique sub-saharienne	5,1	3,4	3,0

Portée par la demande privée, qui a tiré profit des améliorations constatées sur le marché du travail et par la reprise du marché immobilier, l'économie américaine a maintenu son dynamisme, avec un taux de croissance de 2,4% comme en 2014. Au dernier trimestre de l'année, l'activité économique a montré des signes de ralentissement, le raffermissement du dollar ayant pesé négativement sur les exportations américaines. En décembre 2015, la Fed a augmenté, pour la première fois depuis décembre 2008, son taux directeur en le relevant de 25 points de base, de 0,25% à 0,50%. Au niveau budgétaire, le solde primaire est passé de 1,1% à 1% du PIB, tandis que la dette publique est restée stable à 111% du PIB.

Au Japon, l'activité s'est inscrite en légère hausse de 0,5% contre une croissance nulle en 2014. Cette évolution résulte d'une consommation privée atone malgré un taux de chômage faible de 3,4% et du recul des investissements des entreprises, les exportations n'ayant pas profité de la dépréciation du yen. Sur le plan des finances publiques, le déficit budgétaire s'est réduit représentant 5,5% du PIB contre 6,8% en 2014, tandis que le taux d'endettement public s'est élevé à 230% du PIB contre 226% en 2014.

Au Royaume-Uni, après 1,7% en 2013 et 2,9% en 2014, la croissance économique du pays s'est élevée à 2,2% du PIB en 2015, soutenue par la consommation privée. Cette croissance s'est déroulée dans un contexte marqué par un chômage contenu en contrepartie d'un gel des salaires et du développement du travail à temps partiel (5,6% après 5,7% en 2014), d'un ralentisse-

ment de l'indice des prix à la consommation (0,1% après 1,5% en 2014) et de déficit budgétaire élevé (3,6% après 4,3% en 2014).

Dans la zone euro, la croissance économique est repartie à la hausse, passant de 0,9% en 2014 à 1,6%. Cette croissance, qui a touché quasiment tous les pays membres, a bénéficié d'une part d'un raffermissement de la demande privée, sous l'effet notamment de la baisse des prix du pétrole et de l'embellie sur le marché du travail, et d'autre part, de la reprise des investissements, le niveau relativement faible de l'euro ayant favorisé les exportations de la zone euro. Au niveau des prix, le taux d'inflation a poursuivi sa tendance baissière amorcée en 2012, avec un taux de 0% en moyenne en 2015 contre 0,4% en 2014.

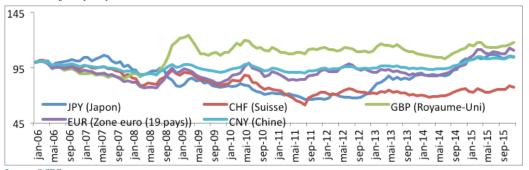
Au niveau des **économies émergentes**, les pays importateurs de matières premières (notamment l'Inde, la Turquie et les pays d'Europe centrale et orientale n'appartenant pas à la zone euro) ont affiché une activité plus robuste, tandis que la croissance est restée très faible dans les pays exportateurs de matières premières (Brésil, Russie).

Dans un contexte de réorientation de l'économie au profit des services et de la consommation, l'économie chinoise affiche une croissance annuelle de son PIB en volume de 6,9% en 2015 contre 7,3% en 2014. Les autorités ont mis en œuvre un stimulus budgétaire (hausse des dépenses d'infrastructure) et monétaire (baisse des taux de référence des emprunts et des dépôts et du coefficient des réserves obligatoires des banques), afin de limiter l'ampleur du ralentissement. En août et en décembre 2015, la Banque Populaire de Chine a ajusté

sa politique de change, en dépréciant le renminbi. Pour sa part, l'Inde a affiché une croissance de 7,3% après 7,2% en 2014, soutenue par la consommation privée tandis qu'en Russie, l'activité est entrée en récession avec un taux de croissance négatif de 3,7%, en liaison avec la diminution des cours des matières premières, associée à l'impact des sanctions internationales suite au conflit avec l'Ukraine.

En Afrique sub-saharienne, l'activité économique a sensiblement ralenti en 2015, avec un taux de croissance estimé à 3,4%, après 5,1% en 2014. Cet affaiblissement s'explique principalement par la chute des cours de nom breux produits de base. En effet, la plupart de ces pays, qui sont des exportateurs de matières premières, ont accusé de fortes réductions de leurs recettes d'exportations, fragilisant leurs comptes courants et leurs équilibres budgétaires.

Cours de change des principales monnaies vis-à-vis du dollar US



Source : OCDE

Note : Taux de change, unités de monnaie nationale par dollar US (moyenne mensuelle),

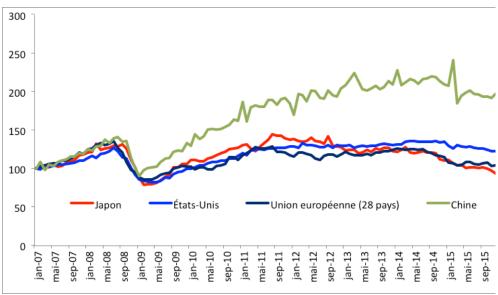
Indices janvier 2006 = 100.

Sur le marché des changes, l'euro qui a enregistré une dépréciation vis-à-vis du dollar US, a évolué en 2015 au gré des anticipations des décisions de politique monétaire, s'appréciant temporairement dans le courant de l'année avant de s'affaiblir à nouveau vers la fin de l'année. La livre sterling et le yen ont enregistré des mouvements similaires à ceux de l'euro.

Au niveau des échanges internationaux, le ralentissement observé dans les économies émergentes a fortement impacté la croissance du commerce mondial, en liaison avec la réduction de leurs importations.

Le ralentissement de la Chine, un des grands consommateurs de matières premières au monde, a fortement influencé l'évolution des cours mondiaux. Ainsi, l'indice global du prix des matières premières qui avait accusé une forte baisse de 17% en 2014 a poursuivi sa tendance baissière en 2015, de même que les cours pétroliers, en chute depuis la mi-2014, qui sont passés sous la barre des 40 dollars US.

Indices des échanges internationaux de biens



Source : OCDE

Note : Données mensuelles corrigées des variations saisonnières,

moyenne des exportations et des importations, en volume, indices janvier 2007 = 100



La situation économique, financière et monétaire aux Comores

Ralentissement du taux de croissance du PIB, à 1% en 2015 contre 2,1% % en 2014 et après 3,5% en 2013, en liaison avec la recrudescence des délestages dans la distribution de l'énergie électrique, et la faible exécution du plan d'investissement public,

Encaissement de ressources extérieures importantes en fin d'année 2015 (aide budgétaire du Royaume d'Arabie Saoudite et produit de la vente d'une licence de téléphonie mobile), qui ont permis notamment d'apurer les arriérés constitués sur la gestion courante du budget 2015, de réduire la dette intérieure de l'Etat auprès du système bancaire, qui ont permis d'améliorer certains indicateurs macro-économiques:

* réduction du déficit primaire (1,4% du PIB contre 2,1% en 2014), même si l'exécution du budget 2015 s'est soldée par un déficit budgétaire de 6,6 milliards FC (2,7% du PIB) en hausse par rapport à son niveau de 5,2 milliards FC (2,2% du PIB) en 2014,

* amélioration du solde extérieur courant de la balance des paiements qui est passé d'un déficit de 9,1% du PIB en 2014 à un excédent de 0,6% en 2015,

* fort accroissement de la masse monétaire (+17,1%),

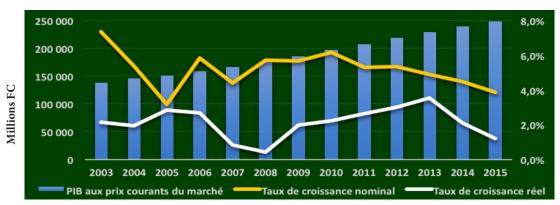
Evolution contenue du niveau général des prix, avec un taux d'inflation de 1,3% en moyenne en 2015 après +1,5% en 2014.

2.1 CROISSANCE

En 2015, le taux de croissance du PIB est évalué à 1,0%, en liaison avec les difficultés récurrentes dans la production de

qui ont fortement impacté l'activité économique. l'électricité, Cette activité a été soutenue une nouvelle fois demande core par la intérieure, notamment privée.

Evolution du PIB et du taux de croissance



Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)

Comme en 2014, la consommation finale est demeurée le principal soutien de la croissance comorienne, avec notamment des contributions de 2,8% après 3,3% en 2014. Cette évolution a essentiellement concerné la consommation privée, qui a bénéficié de l'accroissement des crédits bancaires à l'économie (+16,3%) et du maintien à un niveau élevé des transferts des mi-

grants (70,4 milliards FC en 2015 après 70,7 milliards FC en 2014).

Dans un contexte budgétaire difficile, la consommation publique s'est également distinguée avec une contribution de 1,6% contre 2,0% en 2014, en liaison avec l'accroissement de 8,9% des dépenses courantes de l'Etat et, dans une moindre mesure, de l'apurement des arriérés de salaires des fonctionnaires en fin d'année.

Contribution de la demande globale à la croissance du PIB réel

	2013	2014	2015
CONSOMMATION FINALE	2,4%	3,3%	2,8%
Ménages et ISBLM	1,7%	1,3%	1,3%
Administrations publiques	0,8%	2,0%	1,6%
Formation brute du capital fixe	2,6%	-0,9%	0,4%
Ménages et ISBLM	0,4%	-0,1%	0,2%
Administrations publiques	2,0%	-0,8%	0,0%
Sociétés	0,2%	0,0%	0,1%
Variation des stocks	0,0%	0,0%	0,0%
EXPORTATIONS	0,1%	0,5%	-0,6%
IMPORTATIONS	-0,4%	0,4%	0,0%
PIB (Emplois)	3,0%	2,1%	1,0%

Source : INSEED (Institut Nationalde la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques)

Par ailleurs, les investissements y contribuent à hauteur de 0,4% alors qu'ils avaient affiché une contribution négative de 0,9% en 2014. Cette évolution s'explique d'une part par la réalisation de certains investissements publics (travaux d'aménagement et d'entretien des infrastructures routières, adduction d'eau), et d'autre part, par les dépenses effectuées par les opérateurs économiques pour pallier aux problèmes de l'énergie.

En revanche, au niveau de la demande extérieure nette, l'impact positif de l'année dernière a été annihilé, sous l'effet de la réduction du déficit commercial, induite par la baisse de la valeur des importations, en dépit de la contraction de la valeur des exportations.

En termes d'évolution sectorielle, le secteur primaire qui représente plus du tiers du PIB, a été porté par l'agriculture de rente, qui grâce au girofle, à la vanille et aux essences d'ylang-ylang, fournit l'essentiel des recettes d'exportations. L'élevage, l'agriculture vivrière et maraichère et la pêche, orientés uniquement à la satisfaction de la consommation locale, sont demeurés insuffisants.

Diverses actions, dans le cadre de la mise en œuvre la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D), ont été menées au cours de l'année 2015 au profit de ce secteur, principal moteur de la croissance comorienne :

- renforcement du cadre et des capacités institutionnelles du secteur agro-pastoral avec :
- la mise en service de 9 Centres Ruraux de Développement Economique (CRDE), grâce à l'appui du PNUD et de la BID à travers les projets CRCCA (Capacités d'adaptation et de Résilience du secteur Agricole aux Changements Climatiques) et PIDVA,
- la mise en place en progressive des Chambres insulaires d'agriculture,

Chapitre II

- le lancement des travaux préparatifs pour le Recensement Général de l'Agriculture,
- intensification des productions, avec :
- la réhabilitation des citernes et des micros bassins,
- la distribution d'intrants: 17.814 boutures de manioc, variété H52 (améliorée), 702.014 boutures de légumineuses et 21.728 boutures de graminées fourragères, création de cinq (5) pépinières contenant des cultures vivrières (manioc, bananier, taro, ig-
- name et patate douce), des cultures de rente (vanille, girofle et ylang-ylang), des plants forestiers et des plants fruitiers dans 5 CRDE pour la multiplication de semences de variétés locales,
- l'appui du PNUD à travers le projet CRCCA, la construction en cours de 3 citernes de 150 m³, de 18 micro bassins et de 2 tank de 1000 m³ chacun, afin d'améliorer la disponibilité en eau et de permettre l'intensification des cultures maraichères dans les zones de production,

Contribution de l'offre globale à la croissance du PIB réel (en %)

Secteurs/branches	2012	2013	2014	2015*
Primaire	2,0	2,0	1,0	-1,5
Agriculture, élevage, pêche, sylviculture	2,0	2,0	1,0	-1,5
Secondaire	0,4	0,4	-0,1	-0,4
Industries manufacturières	0,1	0,1	0,000	-0,1
Electricité, gaz, eau	0,0	0,0	-0,04	-0,2
Bâtiments et travaux publics	0,3	0,3	-0,04	-0,1
Tertiaire	0,6	1,1	1,20	2,9
Commerce, hôtels, bars, restaurants	0,8	0,9	0,6	-0,8
Banques, assurances, AI, SRE	0,2	0,2	0,6	1,0
Transports et télécommunications	0,2	0,2	0,1	0,1
Administrations publiques	0,2	0,2	0,0	3,1
Autres services	0,0	0,0	0,0	0,0
Production bancaire imputée	-0,8	-0,4	-0,2	-0,4
PIB (TOTAL RESSOURCES)	3,0	3,5	2,1	1,0

Source: INSEED

- mise en place d'une unité de production des poussins à Mohéli, qui a permis la production de 1.300 poussins en 2015, grâce à l'appui de l'ONG KAFACI.

Au niveau de la pêche, l'année 2015 a été marquée :

- par l'élaboration de 13 cadres institutionnel, juridique et politique du secteur,
- par la promotion des infrastructures d'appui au développement du secteur, en mettant en place 21 infrastructures, parmi lesquelles la finalisation des infrastructures de la Société Nationale de Pêche (SNP), notamment la réalisation d'un quai de débarquement. En effet, cette dernière, en attendant l'opérationnalisation des différentes unités de production (glaces, traitement de poisson, désalinisation,...), dont la fin des travaux est prévue pour la fin juin 2016, a lancé ses activités de manière temporaire sur la période août 2015-janvier 2016, avec l'introduction de 5 bateaux industriels en provenance de Sri Lanka. Cette période « test » a permis aux dirigeants d'identifier des difficultés structurelles, liées notamment à l'étroitesse du marché local, et de la nécessité de mettre l'accent sur l'exportation. Toutefois, les possibilités d'exportation, qui existent, sont fortement corrélées à la mise en place d'un laboratoire de certification des normes et de la qualité et à la disposition d'une ligne aérienne,

afin de servir les principaux marchés dans les meilleurs délais.

Le secteur secondaire, encore très embryonnaire, a été fortement pénalisé par la recrudescence des délestages dans la fourniture de l'électricité. Ce secteur a toutefois pu bénéficier de la poursuite de certains grands chantiers de travaux publics, portant notamment sur l'entretien du réseau routier (financé par le Fonds d'Entretien Routier et le projet PADDST de l'Union Européenne) et la réhabilitation du secteur de l'eau (travaux d'adduction d'eau au profit de 5 localités : Moroni et ses environs, Mbéni, Mutsamudu, Ouani, Domoni et Fomboni).

Atravers la mise en œuvre de la SCA2D, le gouvernement comorien, avec l'appui des partenaires au développement, a mis l'accent sur le renforcement des infrastructures et des capacités de gestion énergétiques au cours de l'année 2015. Les activités suivantes ont été réalisées :

- Acquisition et installation de trois groupes électrogènes, sur financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Projet d'Appui au Secteur de l'Énergie aux Comores (PASEC),
- Réalisation des études de surface (géophysique, géochimie et géologique) de la centrale géothermique et sur le risque géothermique, cofinancée par le PNUD et le Gouvernement Comorien, l'Union Africaine, et le Gouvernement de la Nouvelle Zélande.

- Mise en place de l'équipe de l'Unité Centrale de Gestion du Projet (PASEC), avec le recrutement de six cadres seniors et d'un cabinet conseil d'ingénierie,
- Élaboration du plan de redressement de la Mamwe et recrutement des cadres séniors (consultant) pour appuyer le secteur de l'énergie, sur financement de la Banque Mondiale à travers le Projet de Renforcement du Secteur de l'Énergie (PRSE).

Par ailleurs, d'autres activités sont en cours, comme la mise en place d'une centrale solaire photovoltaïque de 1 MW dans les régions de Wachili-Dimani et de 6 micro-réseaux solaires à Mohéli. Pour la construction et la mise en œuvre de la centrale au fuel lourd, les études géotechniques, topographiques et extension réseau, incluant les dispositifs d'atténuation des effets environnementaux, sont en cours de réalisation.

Au niveau de la branche « Bâtiment et Travaux Publics », les principaux travaux engagés ont concerné l'entretien courant et périodique des routes, la réhabilitation des puits et l'adduction d'eau.

En 2015, aucun kilomètre de route neuve n'a été construit, les travaux

engagés dans ce domaine ayant été menés pour réhabiliter des routes existantes (Tsidjé et Mdé-Vouvouni à Ngazidja et Koki à Ndzouani) ou pour réaliser des travaux confortatifs. Ces travaux ont été financés conjointement par le Fonds d'Entretien Routier (FER) et le Programme d'Appui au Développement Durable du Secteur des Transports (PADDST), mais vu l'état de dégradation avancée des routes, le fonds disponibles n'a pu entretenir que 228 km sur les 600 km programmés.

L'année 2015 a enregistré la signature des conventions de financement. Ainsi, le Fonds Saoudien de Développement (FSD) et le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES) ont signé chacun une convention de financement pour la construction des routes RR202 (Dindri-Lingoni), RN1 (Aéroport Hahaya — Mistamiouli) et RN 31 (Wanani — Drémeani). L'appel d'offre et les études de faisabilité devront être lancés courant 2016.

Par ailleurs, il convient également de relever que la Société Comorienne des Hydrocarbures (SCH) a lancé au cours de l'année 2015 la construction sur fonds propres, d'un BAC de 3.500 m3 de dépôt de produits d'hydrocarbure à Moroni et d'un dépôt d'hydrocarbure à Hoani, Mohéli.

Production d'électricité et d'eau de la Mamwe Grande-Comore et Mohéli)

	20:	14	20	2015			
	Nombre Production		Nombre	Production			
	d'abonnés		d'abonnés				
Electricité	Non	42,5 GWH	49.349	31,9 GWH			
	Communiqué						
Eau*	Non	3.582.319 m ³	Non	3.592.410 m ³			
	Communiqué		Communiqué				
Source : MAMWE							
* Uniquement à la Gr	ande-Comore						

Source : MAMWE * Uniquement à la Grande-Comore

Le secteur tertiaire a tiré la croissance à hauteur de 2,9%: Les transports

- Les infrastructures aéroportuaires Les efforts sont poursuivis pour améliorer la compétitivité et la sécurité du transport aérien :
- Réhabilitation du balisage de l'aéroport de Bandar Salam (Mohéli), victimes d'actes de vandalisme. Le 1er vol inaugural a eu lieu le 19 novembre 2015,
- -Acquisition sur financement du Gouvernement Chinois d'une station automatique météorologique installé à l'aéroport d'Ouani (Anjouan) et de 20 stations climatologiques manuelles, en cours d'installation au niveau national.

Par ailleurs, d'autres actions sont en cours :

-Les travaux de construction du siège de l'Agence pour la Sécurité

de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA),

- -La construction d'un Centre Directeur des Opérations d'Urgence à l'AIMPSI,
- La réhabilitation de l'ancienne aérogare pour accueillir les vols domestiques,
- -La construction d'une nouvelle aérogare à l'aéroport de Bandar Salam à Mwali.

En revanche, d'autres actions, comme le renforcement de la chaussée aéronautique de l'AIMPSI, la construction d'un hangar pour le fret, l'acquisition des équipements pour la piste ou encore la construction d'un périmètre intermédiaire de l'AIMPSI, sont en suspens faute de moyens.

En effet, bien que bénéficiant d'appuis de la Chine, de l'Irak et du PNUD, la principale contrainte observée au niveau du secteur est la

Chapitre II

faiblesse de la mobilisation de fonds, au regard de la lourdeur des investissements et des impératifs d'ordre réglementaire et sécuritaire imposées par la certification de l'aéroport et les règlements nationaux et internationaux. Les ressources internes ne pouvant pas supporter des tels investissements, la mobilisation de ressources extérieures supplémentaires demeure un impératif pour les autorités.

• Les infrastructures maritimes et portuaires

Au niveau des transports maritimes, les travaux d'aménagement et de modernisation du port de Moroni se sont poursuivis, avec notamment le pavage (dallage) de la terre-plein de la zone concession, tandis qu'au port de Mutsamudu, l'accent est mis sur le renforcement de l'éclairage, un impératif pour la sécurisation du port et sa certification. Par ailleurs, l'Autorité Portuaire des Comores a financé la construction d'un nouveau bâtiment administratif pour le port de Mboigoma (Mohéli), mais également la construction de la tour de contrôle du port et d'une digue de protection.

Sur le plan réglementaire, la loi relative au code de la marine marchande comorienne, a été promulguée le 26 octobre 2015. La ratification des conventions internationales, et les textes d'application dudit code sont programmés en 2016.

Par ailleurs, l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM), personne morale de droit public, dotée d'une autonomie de gestion et in-

vestie d'une mission de service public, a été créée avec pour mission la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de Marine marchande.

En termes d'activité, les seules informations disponibles dans ce secteur concernent l'activité de fret au port de Moroni. Mesurée par les entrées de conteneurs, cette activité a globalement diminué, le nombre de conteneurs traités passant de 8.958 à 8.745 (équivalents 20 pieds), soit une baisse de 2,3%. Pour les entrées hors conteneurs, le port enregistre une forte baisse également, notamment au niveau des entrées de véhicules.

Les télécommunications

Des actes de vandalisme, motivés par la recherche du cuivre qui compose les câbles, sont régulièrement portés contre le réseau filaire, occasionnant un désintérêt du produit. Le nombre d'abonnés au réseau filaire s'inscrit ainsi régulièrement à la baisse, affectant parallèlement les abonnements au service « ADSL ».

Cependant, grâce à la mise en service de l'internet mobile 2G/3G, la dynamique du secteur des télécommunications demeure. En effet, alors qu'ils n'étaient que 35.730 abonnés en 2014, le nombre d'abonnés à ce service s'élève à 154.898 membres, induisant parallèlement une hausse de 22% des abonnés au réseau mobile. Pour la clé Internet « MPESSI », le nombre d'utilisateurs a cru de 6,2% en 2015.

Evolution du nombre d'abonnés à Comores Telecom selon les services

Année	Abonno	és Fixe	Abonnés	A	bonnés Inte	rnet	Abonnés Mobile
	RTC	CDMA	Mobile	ADSL	MPESSI	Internet Mobile	Reseller (transfert de crédit)
2010	16 883	4 202	176. 140	324			448
2011	15 984	3 771	235 985	436	46		785
2012	16 131	3 259	293 111	665	5 949		1329
2013	30 7	799	308 473	1 353	9 746		1 682
2014	26 3	316	378 047	1 102	9 816	35 7 30	2 333
2015	10 426	2 968	460 761	1 043	10 426	154 898	3 170

Source: ComoresTelecom

Parallèlement, le service « Abonnés Mobile Reseller » continue à être sollicité. En effet, cette activité, qui consiste pour la société « Comores Telecom » à sous-traiter le service de transfert de crédit par téléphone, voit son activité croître régulièrement: les abonnements ont augmenté de 35,9% en 2015, après des hausses de 38,7% en 2014 et de 26,5% en 2013.

Par ailleurs, le secteur a enregistré à la fin de l'année, l'arrivée d'un nouvel opérateur, suite à un processus d'appel d'offre international. La nouvelle société TELCO, filiale de TELMA (Madagascar), prévoit de lancer son activité au cours du 2nd semestre 2016.

Sur le plan institutionnel, la Société « Comores Cables », créée par décret n°13-086/PR du 27 juillet 2013, s'est vue délivrée en novembre 2015 une autorisation d'exploitation. Mais l'opérationnalisation de « Comores Cables » est prévue d'être effective au début 2016, après la tenue du Conseil d'Administration de Comores Telecom, qui devra approuver et valider la cession de certains actifs de Comores Telecom.

La branche « Commerce, Restaurant, Hôtel »

Au niveau du secteur touristique, aucune infrastructure majeure n'a été réalisée en 2015. Même si le nombre de lits a légèrement augmenté grâce au développement du petit hébergement, aucun grand hôtel de standing international n'a encore vu le jour.

Arrivées aux frontières selon les motifs

MOTIF	2011	2012	2013*	2014*	2015*
Loisirs	3.965	1.202	1.562	1.743	2.007
Affaires	3.501	4.157	3.350	4.334	4.178
Visites Familiales	9.537	15.194	15.266	16.786	18.465
Autres	1.762	731	1.729	1.240	1.332
TOTAL	18.765	21.284	21.907	24.103	25.981
* Estimations BCC					

Source: Direction Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie

Malgré ce défi d'infrastructures d'accueil et le nombre restreint des vols internationaux, les entrées touristiques en Union des Comores ne cessent d'augmenter ces cinq dernières années, grâce notamment aux visites familiales de la diaspora comorienne installée à l'extérieur, en particulier celle provenant de la France. En termes statistiques, les données disponibles ne concernent que les flux des entrants au niveau de l'aéroport international de Moroni Prince Saïd Ibrahim, répartis par motif de visite.

Les services bancaires et financiers

Le système bancaire et financier comorien compte actuellement dix in-

2.2 INFLATION

L'activité économique s'est déroulée dans un contexte d'évolution contenue du niveau général des prix, l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) indiquant une hausse de 1,3% en moyenne après +1,5% en 2014, en dépit

stitutions agréées par la Banque Centrale des Comores, réparties ainsi : quatre banques, trois institutions financières décentralisées (IFD) ou microfinance et trois intermédiaires financiers. Au 31 décembre 2015, le total du bilan du système bancaire s'est établi à 108,1 milliards FC contre 96,1 milliards FC en 2014. Cette situation s'explique essentiellement par une progression de 16,3% de l'encours de crédit, se situant à 68,8 milliards FC contre 59,1 milliards en décembre 2014, tandis que le total des dépôts a cru de 13,6%, s'établissant à 86 milliards FC contre 75,7 milliards à fin 2014. A fin 2015, le système déclare 318.659 comptes de dépôts ouverts contre 293.980 comptes en 2014, et 49.368 comptes de prêts en 2015 contre 38.222 en 2014.

de l'appréciation du dollar par rapport au franc comorien (+19,6%).

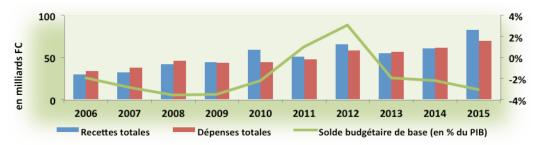
Ce résultat masque toutefois deux évolutions opposées : les prix alimentaires se sont inscrits en hausse (+2,4%) et les prix des autres biens et services ont diminué (-0,1%).

2.3 EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2.3.1 Exécution du budget 2015

L'exécution du budget 2015 s'est soldée par un déficit budgétaire de

6,6 milliards FC (2,7% du PIB) en hausse par rapport à son niveau de 5,2 milliards FC (2,2% du PIB) en 2014.

Evolution des recettes et des dépenses de l'Etat et du solde budgétaire de base (en % du PIB)



Source : Ministère des Finances, Cellule des Réformes Economiques et Financières (CREF)

Le montant total des recettes a augmenté de 38,6%, s'élevant à 83,8 milliards FC en 2015 contre 60,4 milliards FC en 2014, représentant respectivement 33,9% du PIB contre 25,2%. Parallèlement, les

dépenses totales se sont accrues de 13,1%, s'établissant à 69,9 milliards FC, en liaison avec la hausse de 9,8% des dépenses courantes de 38,3 milliards FC en 2014 à 45,4 milliards FC en 2015.

Chapitre II

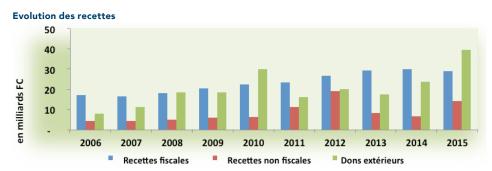
En termes de ratios, le déficit du solde primaire s'est réduit de moitié, ressortant à 2,3 milliards FC contre 5 milliards FC en 2014, tandis que le solde global dons inclus, après deux années successives de déficit, est ressorti excédentaire à 13,9 milliards FC.

Les recettes totales enregistrées représentent un taux de réalisation de 127,2%. Cette performance s'explique essentiellement par l'augmentation des concours extérieurs et de l'encaissement du produit de la vente d'une licence d'exploitation des services de téléphonie mobile à une société étrangère. En conséquence, la part des ressources intérieures est passée de 60,8% à 52,9% entre 2014 et 2015, soit une baisse de 13%.

En revanche, en raison du recul des recettes sur le commerce in-

ternational, les recettes fiscales n'ont progressé que de 2,1%, contribuant à maintenir la pression fiscale à 12,4%. La hausse des recettes fiscales a résulté essentiellement de la hausse des recettes sur les droits d'accises qui ont augmenté de près de 3 milliards FC. les recettes sur les impôts directs et les impôts les biens et services se légèrement sont 2013. améliorées après des évolutions stagnantes en

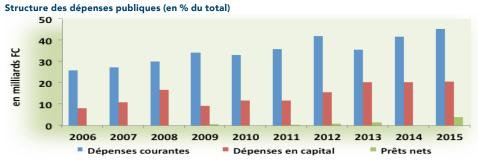
Après un repli de 16,7% en 2014, les recettes non fiscales ont doublé pour s'établir à 13,8 milliards FC. Cette amélioration s'explique principalement par l'encaissement de la vente d'une licence de téléphonie mobile. En excluant cette opération, ces recettes auraient accusé une baisse de 0,8%.



Source : Ministère des Finances, CREF

Les dépenses totales et prêts nets, exécutées à hauteur de 99,6%, affichent une hausse de 13,1%. Cette hausse a con-

cerné essentiellement les dépenses courantes qui ont progressé de 9,8%, les dépenses en capital ne s'accroissant que de 0,7%.



Source : Ministère des Finances (CREF) et Retraitement BCC

La masse salariale, premier poste de dépenses budgétaire (33,9%), absorbe 53,5% des recettes intérieures (58,3% en 2014). En 2015, ce poste affiche une hausse de 10,7%, passant de 21,4 milliards FC en 2014 à 23,7 milliards FC en 2015, en liaison d'une part avec la régularisation rétroactive des salaires por-

tant sur la période octobre 2013—mai 2014, conformément à l'accord conclu en mars 2014 avec le syndicat des enseignants, et d'autre part, avec l'impact en année pleine (2015) des augmentations d'effectifs réalisées en 2014 au niveau des gouvernorats.



Source : Ministère des Finances (CREF) et Retraitement BCC

Les dépenses au titre des biens et services, exécutées à hauteur de 125%, ont enregistré une hausse de 2,5%, sous l'effet des dépenses liées aux préparatifs des élections harmonisées du Président de l'Union et des Gouverneurs des iles, qui se sont déroulées aux mois de février et d'avril 2016.

La rubrique « Transferts» s'est fortement accrue également, passant de 5,1 milliards FC à 6,9 milliards FC, en liaison avec les subventions accordées par l'Etat à l'entreprise publique d'électricité et d'eau (MAMWE) pour se fournir en gazole.

Pour leur part, les charges des intérêts de la dette sont passées de 0,2 milliard FC à 0,6 milliard FC. Les dépenses en capital exécutées à hauteur de 73,7%, affichent une quasi-stabilité, s'élevant à 20,4 milliards FC contre 20,3 milliards FC en 2014 comme en 2013. Cette situation masque toutefois des évolutions opposées, les dépenses en capital financées sur ressources intérieures s'inscrivant en hausse (+13,2%) et celles financées sur ressources extérieures se contractant de 1,9%. La faible exécution des dépenses en capital s'explique par les difficultés rencontrées dans la mobilisation des ressources pour le financement du Plan d'Investissement Public.



Source : Ministère des Finances (CREF) et Retraitement BCC

Rubriques	2013	2014	2015
Recettes totales (dons inclus)	55.061	60.450	83.761
Recettes intérieures	37.416	36.752	44.324
Recettes fiscales	29.236	29.940	30.567
Recettes non fiscales	8.180	6.812	13.757
Recettes exceptionnelles	-	-	-
Dons extérieurs	17.645	23.698	39.437
Aides (budgétaire et non budgétaire)	2.397	3.897	23.464
Financement de projet (y compris assist. tech., autres	15.249	19.801	15.973
dons)			
Dépenses totales et prêts nets	57.025	61.788	69.858
Dépenses courantes	35.403	41.511	45.588
Dépenses courantes primaires	32.857	38.319	45.364
Personnel	18.582	21.423	23.713
Biens et services	9.047	11.808	12.099
Transferts	5.227	5.087	6.896
Intérêts sur la dette (intér.et extér.)	504	199	465
(Dont extérieure)	(284)	(40)	(465)
Autres dépenses (y.c assist.tech. hors projet)	2.043	2.994	2.415
Dépenses exceptionnelles	-	-	-
Dépenses en capital	20.321	20.277	20.413
Financées / ressources intér. (budgétaires)	7.116	3.470	3.929
Financées/ressources ext.(dons, emprunts)	13.206	16.807	16.484
Financées/ fonds de contrepartie			
Prêts nets	1.300	0	0
Solde primaire (hors dons)	-2.556	-5.036	-2.313
Solde global base engagement (dons inclus)	-1.963	-1.337	13.903
Dons exclus	-19.609		-25.534
Arriérés	-2.122	-630	-4.290
Intérêt sur dette extérieure	24	-385	-116
Sur dette intérieure	-2.146	-245	-4.174
Variation dette flottante	-21	1.256	573
Solde Global (base caisse)	-4.085	-1.967	9.613
Ajustement Spécial	300	0	0
Financement	3.726	3.209	-5.328
Extérieur (net)	<i>-</i> 175	-40	6.988
Tirages sur prêts	0	0	6.783
Amortissement de la dette	-294	-575	-279
Financement exceptionnel	0	2.407	0
Dette Extérieure Discussions en cours	34	0	0
Variation des arriérés (en principal)	84	-1.872	484
Intérieur (bancaire et non bancaire)	3.902	3.249	-12.316
Ecarts de financement	79	-2.497	-4.285

Tableau des opérations financières consolidées de l'Etat et des Administrations publiques (en millions FC)

Source : Ministère des Finances (CREF) et Retraitement BCC

2.3.2 Loi de finances **2016**

La loi de finances 2016 est élaborée sur la base d'un taux de croissance de 2,2%, et une inflation de 2%. Elle s'est fix-ée pour objectif de réduire significativement le déficit primaire et de le ramener à 0,1% du PIB, avec une hausse de 17,9% des dépenses totales et une hausse de 8,8 des recettes intérieures.

Flle table sur:

-des recettes fiscales de 34,5 milliards FC, en augmentation de 12,4% par rapport à la réalisation de 2015,

-des recettes non fiscales à 13,9 milliards FC, en hausse de 0,7%

par rapport à la réalisation de 2015,

-des recettes extérieures à 25,6 milliards FC dont 4 milliards FC d'aides budgétaires, en baisse de 35,2% par rapport à la réalisation de 2015,

-une masse salariale à 24,7 milliards FC, en hausse de 4,1% par rapport à la réalisation de 2015,

-des dépenses pour transferts à 8,9 milliards FC, en hausse de 29,3% rapport à la réalisation de 2015,

-des dépenses en capital à 27,9 milliards FC, en hausse de 36,7% par rapport à la réalisation de 2015, et dont 86,4% proviendraient des ressources extérieures.

Les principaux postes budgétaires sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

BUDGET GENERAL	(en	millions FC)	
	LdFR 2015	LdF 2016	Projet de LdFR 2016	Ecart
Recettes fiscales	30 540	34 352	26 951	-7 401
Recettes non-fiscales	15 158	13 857	11 829	-2 028
Recettes exceptionnelles	0	0	0	0
Recettes externes	18 921	25 552	22 947	-2 605
Total des recettes	64 619	73 761	61 727	-12 034
Dépenses courantes	43 741	49 259	52 985	+3 726
Rémunération du personnel	24 026	24 693	26 444	+1 751
Biens et services	10 121	11 756	12 674	+918
Transferts	6 541	8 915	9 942	+1 027
Intérêts de la dette	642	636	682	+46
Dépenses courantes sur financement extérieur	2 411	3 259	3 243	-16
Dépenses en capital	25 336	33 118	34 656	+1 538
Sur financement propre	4 389	3 787	5 174	+1 387
Sur financement extérieur	16 457	24 121	24 159	+38
Financées sur fonds de contrepartie	0	0	0	0
Dette publique	641	0	0	0
Prêts	3 849	5 210	5 323	+113
Total des dépenses	69 077	82 377	87 641	+5 264
Solde Primaire	621	-942	-15 454	
Sources : Loi de Finances Rectificative 2015 et Loi de Finances 2016 et Pr	ojet de Loi de Fin	ances Rectific	ntive 2016	

2.3.3 Evolution des critaires de convergence

Les Comores participent aux initiatives et programmes d'intégration régionale, notamment l'intégration régionale des pays membres de la Zone Franc, la mise en œuvre des programmes de la coopération monétaire et financière du Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), avec les projets de création d'une monnaie unique et d'une banque centrale africaine.

De la Zone Franc

Evolution des critères de 1er rang de la Zone Franc

volution des triteres de lei rang de la zone Franc							
Critères de 1er rang	Normes	2011	2012	2013	2014	2015	
Solde budgétaire de base (en % du PIB)	≥0	1,0	3,1	-1,9	-2,2	-2,7	
Taux d'inflation (moyenne annuelle)	≤3%	1,8	6,2	1,6	1,5	1,3	
Encours de la dette publique¹ (en % du PIB)	≤70	56,0	52,0	29,6	28,2	30,1	
Non Accumulation d'arriérés (intérieurs et	=0	0	0	+24	+1 011	0	
extérieurs)							

Sources : Ministère des Finances (CREF) et INSEED et Retraitement BCC

En 2015, sur les quatre critères du 1er rang retenus au niveau de la Zone Franc, les Comores en ont rempli trois, contre deux en 2013 et 2014. En effet, seul le critère relatif au

solde budgétaire de base n'a pas été respecté, son déficit s'établissant à 2.7% du PIB contre un déficit de 2.2% en 2014.

Les critères de 2nd rang ont évolué comme suit :

- Le taux de couverture extérieure de la monnaie à fin décembre 2015 s'est amélioré, s'établissant à 69,8% contre 59,3% contre 62,9%, en relation avec l'accroissement des avoirs extérieurs ;
- La masse salariale représente 78% des recettes fis-
- cales contre 71,6% après 63,8% 2014 (norme <=35%);
- Le taux de pression fiscale est resté stable à 12,4% contre 12,5% en 2014 contre 12,8% en 2013 (norme \geq =17%);
- Le solde extérieur courant s'est fortement amélioré, affichant un excédentreprésentant0,6% du PIB contre un déficit de 9,1% en 2014.

Du COMESA et de l'ABCA

Evolution des critères de 1errang du COMESA et de l'ABCA

Critères de 1er rang	Normes ABCA	Normes COMESA	2011	2012	2013	2014	2015
Déficit budgétaire global (hors dons) (en % du PIB)	≤3	≤4	6,3	5,6	8,6	10,5	10,3
Taux d'inflation (moyenne annuelle)	≤3	≤3	1,8	6,2	1,6	1,5	1,3
Financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale (en % des recettes intérieures)	=0	=0	15.5	11.5	15,6	15.9	6,2
Les réserves extérieures (en mois d'importations de biens et services)	≥6	≥5	6,0	6,1	5,4	5,6	8,2

Evolution des critères de 1errang de la Zone Franc

En plus du critère de 1er rang relatif au taux d'inflation, les Comores respectent cette année également le critère relatif aux réserves extérieures, aussi bien selon les normes du COMESA que celles de l'ABCA.

Le non-respect du critère relatif au non-financement budgétaire par la banque centrale s'explique par l'existence du mécanisme des avances statutaires de la BCC au Trésor, dont le plafond est

2.4 EVOLUTION DU SECTEUR EXTERIEUR

En 2015, le compte des transactions courantes de la balance des paiements affiche un solde excédentaire de 0.6% du PIB, en liaison avec la hausse des recettes de services et des transferts courants, et dans une moindre mesure par le recul de la valeur totale des importations.

En effet, le volume des échanges commerciaux a diminué, ra

fixé à 20% de la moyenne des recettes intérieures des trois dernières années. Toutefois, une forte réduction a été enregistrée en 2015, en liaison avec les remboursements effectués suite à l'encaissement des ressources exceptionnelles extérieures. En revanche, le critère relatif au déficit budgétaire n'a pas été respecté, traduisant les difficultés récurrentes dans l'exécution du budget.

menant le degré d'ouverture de l'économie à 36,3% du PIB et le taux de couverture des importations par les exportations à 9,2% contre 41,2% et 10,8% respectivement en 2014.

Au niveau de la balance commerciale, cette situation s'est traduite par une diminution du déficit commercial de 6,3% pour se situer à 27,6% du PIB, en dépit d'un repli des exportations.

	2014	2015*
Taux de couverture (Exports FOB/ Imports FOB)	10,8%	9,2%
Degré d'ouverture (Exports FOB + Imports CAF) / PIB	41,2%	36,3%

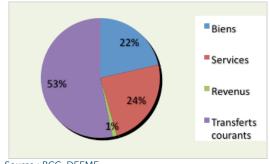
Source : BCC, DEEMF

Concernant, le compte de capital et d'opérations financières, son solde s'est contracté pour ne représenter que 1,7% du PIB con-

2.4.1 Le compte des transactions courantes de la balance des paiements

En 2015, le compte des transactions courantes est ressorti excédentaire de 1.6 milliard FC contre un déficit de 21.7 milliards FC en 2014. en liaison avec la contraction de 5 milliards FC du déficit commercial (-6,3%), la forte amélioration du solde des services (passant d'un déficit de 5,1 milliards FC en 2014 à un excédent de 0,5 milliard FC 2015) et la consolidation de 12,4 milliards FC des transferts courants nets. tre 8,6% du PIB en 2014, en liaison avec la hausse des avoirs de réserves de la BCC.

Structure de la variation positive des postes des transactions courantes



Source: BCC, DEEMF

Chapitre II

Balance des Paiements (en millions FC)

	2014	2015*
Compte des transactions courantes	-21 743	+1 557
Biens	-79 471	-74 480
Crédit	9 603	7 519
Débit	-89 074	-81 999
Services	-5 165	468
Crédit	31 599	37 123
Débit		
	-36 764	-36 655
Revenus Crédit	1 426 2 362	1 708 2 461
Débit	-936	-753
Transferts courants	61 467	73 861
Crédit	82 469	97 602
Débit	-21 003	-23 740
Compte de capital et d'opérations financières	20 548	4 267
Compte de Capital	22 218	16 484
Crédit Débit	22 208	16 484
	22 218	0 16 484
Transferts de capital Crédit	22 218	16 484
Débit	- 22 210	0
Acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits	10	0
Crédit	10	0
Débit	0	0
Compte des opérations financières	-1 670	-12 217
Investissements directs	1 735	2 087
A l'étranger (par des résidents)	0	0
Dans l'économie déclarante (par des non-résidents)	1 735	2 087
Investissements de portefeuille	0	0
Avoirs	0	0
Engagements	0	0
Autres investissements Avoirs	4 087 5 161	6 961 -1 444
Engagements	-1 074	-1 444 8 405
Avoirs de réserve	-7 492	-21 264
Or monétaire	-36	5
Droits de tirages spéciaux	1 212	-288
Position de réserve au FMI	-22	-23
Devises étrangères	-8 416	-20 977
Autres créances	-231	18
Execuse at amissions nottes	1 195	-5 824
Erreurs et omissions nettes * Chiffres provisoires	1 195	-5 824
Citypes provisiones		

Source : BCC, DEEMF

La balance des biens

La balance commerciale comorienne est structurellement déficitaire, en raison d'une part, de la faiblesse du tissu productif local, et d'autre part, de la faible diversification des exportations, limitées aux seuls produits de rente (vanille, essences d'ylang-ylang et girofle).

En 2015, le déficit commercial a diminué de 5 milliards FC, s'établissant à 74,5 milliards FC, soit 31,1% du PIB contre 33,2% en 2014. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse de 7,9% des importations à 82 milliards FC, en dépit d'une baisse de 21,7% des exportations à 7,5 milliards FC.

Au niveau des exportations, seule la vanille affiche une évolution positive,

avec des quantités exportées en hausse de 26,6%, évaluées à 1,1 milliard FC contre 0,6 milliard FC en 2014. Cette situation reflète l'accroissement des prix à l'exportation, qui se sont établis à 32.135 FC le Kg en 2015 contre 23.940 FC en 2014, soit une hausse de 34%, en liaison avec l'appréciation du dollar US et la remontée du cours mondial de la vanille.

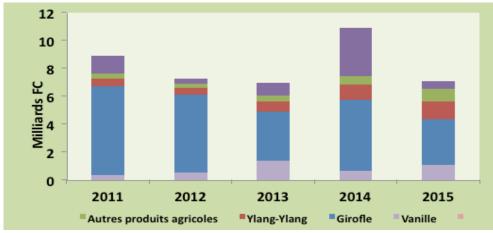
Les essences d'ylang-ylang, qui affichent des prix moyens à l'exportation en hausse, de 30.657 FC le Kg en 2014 à 33.604 FC en 2015 (soit une hausse de 10%), ont subi la baisse de 12,5% du volume commercialisé, notamment de la qualité Extra, principale qualité exportée, portant les recettes d'exportation des essences d'ylang-ylang à hauteur de 862 millions FC contre 900 millions FC en 2014.

Au niveau du girofle, en dépit également d'une amélioration des prix à l'exportation de 1.682 FC le Kg à 1.809 FC (+7,5%), les quantités exportées ont chuté de 3.100 Tonnes en 2014 à 1.700 Tonnes en 2015 (-44,7%), ne rapportant que 3,1 milliards FC contre 5,1 milliards FC en 2014.

Par ailleurs, dans une moindre mesure, le recul des **exportations** trouve également une explication dans le caractère exceptionnel de l'année 2014 qui avait enregistré le rapatriement des engins de Colas.



Evolution des exportations par type de produit

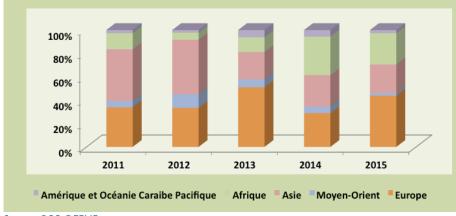


Source: BCC, DEEMF

En termes de répartition géographique, l'Europe consolide sa 1ère place dans la destination des produits comoriens, avec un gain de 15 points de pourcentage en part de marché, pour atteindre 43,8% du total des exportations. L'Asie conforte sa 2ème place avec une part de 24,5%. La forte progression de la part de l'Europe est à relativiser avec le recul des expor-

tations à destination de Madagascar, qui avaient enregistré en 2014 le rapatriement des équipements de Colas. Cette baisse des exportations à destination de Madagascar explique également celle des exportations à destination des pays du COMESA à 1,7 milliard FC contre 3,3 milliards FC en 2014.

Evolution de la répartition géographique des exportations



Source : BCC, DEEMF

Au niveau des importations, la valeur CAF a diminué, en liaison avec le fléchissement des achats de biens d'équipements, des produits pétroliers et des autres produits, et, en dépit de la hausse des produits alimentaires et des biens intermédiaires.

En données FAB, la valeur des importations des biens d'équipements s'est établie à 20,3 milliards FC, en baisse de 24,6% par rapport à 2014, en liaison avec le recul de 34,5% des importations des véhicules et autres engins de transports. En effet, ces importations ont représenté à 8,4 milliards FC seulement en 2015 contre 12,8 milliards FC en 2014. Par origine, ce repli a fortement concerné les importations en provenance des Emirats (3 milliards FC), celles en provenance de la France ne diminuant que de 0,9 milliard FC.

Concernant les importations des produits pétroliers, la valeur

totale des achats a également diminué de 14,2% à 17,9 milliards FC, en dépit de la hausse 8,1% des quantités importées.

Cette évolution traduit la baisse observée sur le plan mondial du cours du baril, même si elle a été limitée en raison de plusieurs facteurs :

- une baisse plus faible du prix des produits dérivés du pétrole (cas des carburants importés aux Comores),
- le cout élevé du fret maritime jusqu'aux Comores,
- les faibles chargements (9.717 tonnes en moyenne par cargaison) ne permettant pas des économies d'échelle,
- l'appréciation du dollar par rapport au franc comorien.

Chapitre II

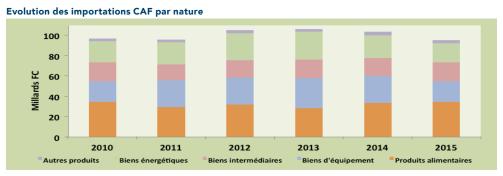
Les importations de produits alimentaires ont, en revanche, augmenté de 3,8%, s'établissant à 34,6 milliards FC. En effet, alors que le coût moyen d'approvisionnement des produits alimentaires a baissé de 10%,

la valeur globale importée affiche une hausse de 15%. Cette évolution s'explique d'une part par la hausse de 28% des quantités importées et d'autre part, par la remontée du dollar face au franc comorien.

Evolution de l'Indice global des produits alimentaires								
	Indice courant	Indice déflaté						
2013	209,8	158,5						
2014	201,8	152,0						
2015	164,0	123,2						
Source : FAO								

A titre d'exemple, les importations de riz se sont accrues de 2,1%, passant de 11,9 milliards FC en 2014 à 12,1 milliards FC en 2015, tandis que les quantités associées s'accroissaient de 20,1%, entrainant ainsi une baisse de 15% du coût moyen d'approvisionnement.

Par ailleurs, les importations des biens intermédiaires se sont accrues de 5,6% à 18,7 milliards FC, notamment au niveau des matériaux de construction, 19,1% pour la ferraille à 3 milliards FC, 4,3% pour le carrelage à 1,4 milliard et 3,2% pour le ciment à 7 milliards.



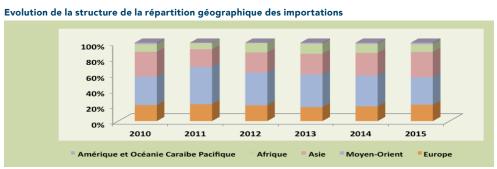
Source : BCC, DEEMF

Quant aux importations des autres produits, elles ont diminué de 30,6% à 2,7 milliards FC, en relation notamment avec le repli des achats des produits pharmaceutiques de 54,8% à 0,7 milliard FC et des produits cosmétiques de 13,7% à 0,9 milliard FC.

Par provenance, les pays du Moyen-Orient, avec une valeur importée de près de 33,3 milliards FC demeurent au 1er rang des fournisseurs, bien que leur part dans le total des importations ait diminué de 39,3% en 2014 à 35%, en liaison avec le recul des importations en provenance des Émirats Arabes Unis, impactées par la dépréciation du Franc Comorien par rapport au dirham des Émirats Arabes Unis.

L'Asie a consolidé son 2ème rang de fournisseurs avec un gain de 3,3 points de pourcentage dans sa part de marché pour s'établir à 32,2% en 2015, bien que la valeur soit restée stable à 30,7 milliards FC, en liaison avec la bonne tenue des importations du riz et du ciment.

Profitant de la dépréciation du franc comorien par rapport au dollar, l'Europe a consolidé sa 3ème place, avec une part à 20,9% contre 18,7% en 2014. La valeur des importations en provenance de l'Europe a augmenté de 4% à 19,9 milliards FC, dont 18,1 milliards FC en provenance de la Zone Euro.



Source : BCC, DEEMF

La balance des services

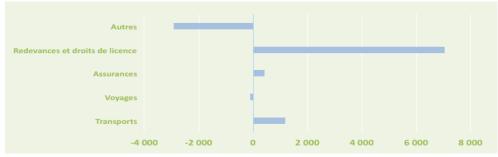
L'évolution de la balance des services est ressortie excédentaire à 0,5 milliard FC contre un déficit 5,2 milliards FC en 2014, en liaison essentiellement avec le produit exceptionnel enregistré au niveau des services de redevances et droits de licence, suite à l'encaissement du produit de la vente d'une licence d'exploitation des services de téléphonie mobile à une société étrangère.

En revanche, le solde du poste « voyages » a enregistré une baisse de 1,1% à 8,6 milliards FC en 2015, résult-

ant d'une hausse de 1,4% des recettes à 17,9 milliards FC et d'un repli de 3,9% des dépenses à 9,4 milliards FC.

Le solde déficitaire des transports s'est atténué de 6,6% à 16,6 milliards FC. Cette évolution trouve son origine dans la baisse des dépenses (-6%) plus accentuée que celle des recettes (-1,5%). Les dépenses à ce titre ont diminué de 1,2 milliard FC, suite à la baisse considérable des dépenses pour fret de marchandises, en corrélation avec la baisse du volume des importations.

Variation des principaux postes de services entre 2014 et 2015 (en millions FC)



Source: BCC, DEEMF

La balance des revenus

Le poste excédentaire des revenus a augmenté à 1,7 milliard FC contre 1,4 milliard FC en 2014, en liaison avec une amélioration des rémunérations de salaires et des flux créditeurs et une contraction des flux débiteurs.

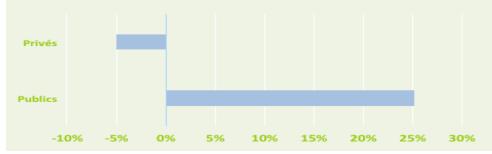
La balance des transferts courants

L'excédent de la balance des transferts courants s'est consolidé en 2015 pour se situer à 74,9 milliards FC contre 61,5 milliards FC en 2014, en liaison avec une hausse plus accentuée du rythme

des recettes (+18,3%) que celle des dépenses (+13%). Les transferts courants publics sont passés de 15,5 milliards FC à 27 milliards FC, en liaison avec le don Saoudien reçu à la fin de 2015.

Les transferts courants nets privés ont en revanche diminué de 6,2% à 46,7 milliards FC. Ce repli des transferts nets privé trouve son origine dans l'augmentation de 13,2% des sorties transferts, en dépit d'une évolution stable des entrées de fonds à 70,4 milliards FC.





Source : BCC, DEEMF



2.4.2 Le compte de capital et d'opérations financières

En 2015, l'excédent de la balance des opérations en capital et financières s'est contracté de 16,3 milliards FC pour se situer à seulement 4,3 milliards FC.

L'excédent du compte de capital s'est contracté de 5,2 milliards FC pour revenir à 16,5 milliards FC en 2015, en liaison avec les difficultés rencontrées dans la mobilisation des ressources pour le financement du Plan d'Investissement Public qui se sont traduites par un faible taux d'exécution des dépenses en capital.

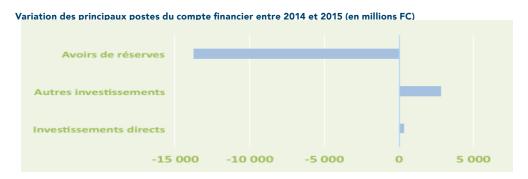
En revanche, l'excédent du compte financier hors réserves s'est amélioré de 3,2 milliards FC pour se situer à 9 milliards FC en 2015.

La balance des investissements directs s'est établie à 2,1 mil-

liards FC contre 1,7 milliard FC en 2014, traduisant l'arrivée du nouvel opérateur mobile et ce, en dépit de la contre-performance de la sphère productive, dont l'accroissement des charges d'exploitation pour pallier aux difficultés énergétiques a impacté les profits, et par ricochet les bénéfices réinvestis.

En ce qui concerne la balance des autres investissements, son excédent a continué à se maintenir à un niveau élevé soit 7 milliards en 2015 contre 4,1 milliards FC en 2014, en liaison avec les tirages effectués sur les emprunts effectués pour la construction d'une centrale à fuel lourd et du projet de fibre optique.

Les avoirs de réserve de la BCC ont augmenté de 21,3 milliards FC, permettant ainsi d'améliorer le ratio de couverture des importations des biens et services, qui s'établirait à 8,2 mois contre 5,6 mois en 2014.



2.5 EVOLUTION DU SECTEUR MONETAIRE

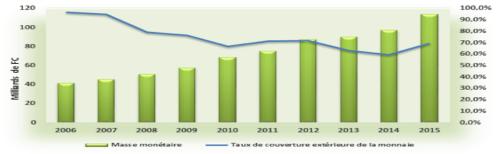
La croissance des agrégats monétaires a été fortement influencée par l'aide budgétaire de l'Arabie Saoudite et l'encaissement du produit de la vente d'une licence de téléphonie mobile, tous deux enregistrés en décembre 2015.

En effet, jusqu'à novembre 2015, l'augmentation de la monnaie en circulation était limitée à 8% par rapport à fin 2014, tirée par l'accroissement du Crédit Intérieur. A fin décembre 2015, la masse monétaire s'est élevée

à 113,8 milliards FC, affichant une hausse de 8,3% par rapport à novembre 2015 et de 17,1% par rapport à son niveau de fin décembre 2014.

Cette évolution a résulté de l'accroissement du crédit au secteur privé (+16,3%), mais aussi et surtout de la consolidation des avoirs extérieurs nets (+37,9%). En conséquence, le taux de couverture de la masse monétaire par les avoirs extérieurs nets s'est fortement amélioré, s'établissant à 69,8% contre 59,3% en 2014, permettant ainsi de couvrir 8,2 mois d'importations de biens et services contre 5,6 mois en 2014.





Source : BCC, DEEMF

2.5.1 Evolution de la masse monétaire

Les composantes de la masse monétaire ont évolué comme suit :

bre 2015, en liaison avec l'évolution de ses sous-composantes :

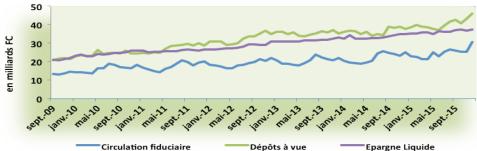
hausse de 22,7% sur un an, et de 11,7% entre novembre et décem-

• l'agrégat « M1, Moyens de paiements » a enregistré une forte

la circulation fiduciaire a atteint 30,4 milliards FC contre 24,7

- milliards FC à fin décembre 2014, soit une hausse de 23,1%, en relation avec le paiement de trois mois d'arriérés de salaires des fonctionnaires. Sur un mois, entre novembre et décembre 2015, la circulation fiduciaire affiche une hausse de 20,5%,
- danscettemêmetendance, les dépôts à vue ont augmenté de 22,5% par rapport à décembre 2014, s'élevant à près de 46 milliards FC
- en décembre 2015 contre 37,6 milliards FC en décembre 2014.
 L'agrégat « M2 M1, Epargne liquide » a enregistré une hausse de 7,2%, portant le niveau de l'épargne à 37,4 milliards FC après 34,9 milliards FC en décembre 2014. Sa part dans M2 s'est établie à 32,9% en 2015 contre une part de 35,9% en 2014.





Source: BCC, DEEMF

Evolution de l	a macco	monátairo	lan millione	EC)
Evolution de i	a masse	monetaire	ten millions	TC.

EVOLUTION DES COMPOSANTES DE		Enco	Variation (%) / Déc 2015						
LA MASSE MONETAIRE	déc-14	mars-15	juin-15	sept-15	déc-15	déc-14	juin-15		
M1 / Moyens de paiements	62 252	59 869	59 997	68 337	76 379	22,7	27,3		
Circulation Fiduciaire hors BEF	24 693	21 036	22 810	25 796	30 387	23,1	33,2		
Dépôts à vue	37 560	38 834	37 188	42 541	45 992	22,5	23,7		
Banque Centrale	1 008	652	740	1 700	2 039	102,4	175,3		
Banques et Etablissements Financiers	36 552	38 182	36 447	40 841	43 953	20,2	20,6		
M2 - M1 / Epargne Liquide	34 886	35 945	36 466	36 977	37 380	7,2	2,5		
M2 / Masse Monétaire	97 139	95 815	17,1	17,9					
Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF									

2.5.2 Les contreparties de la masse monétaire

Inscrits dans une tendance baissière tout au long de l'année, s'établissant à 51 milliards FC à fin novembre 2015 après 57,6 milliards FC à fin décembre 2014, les avoirs extérieurs nets ont enregistré une forte hausse en décembre 2015 pour s'établir à 79,4 milliards FC, soit +37,9% par rapport à décembre 2014 et +53,8% par rapport à novembre 2015.

Cette évolution de la position extérieure nette résulte es-

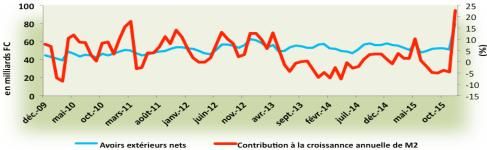
sentiellement de la hausse des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale, du fait de la comptabilisation des concours financiers extérieurs reçus en décembre 2015.

La position extérieure nette des autres établissements financiers s'est consolidée, s'établissant à 1,8 milliard FC en décembre 2015 contre 0,6 milliards FC en décembre 2014, suite à l'amélioration des avoirs bruts, les engagements extérieurs se contractant légèrement sur la période.

Evolution des contreparties de M2 (en millions FC)

EVOLUTION DES CONTREPARTIES DE M2		Enco	Variation (%) / Déc 2015				
	déc-14	mars-15	juin-15	sept-15	déc-15	déc-14	juin-15
AVOIRS EXTERIEURS (NETS)	57 566	52 612	47 111	52 507	79 363	37,9	68,5
Banque Centrale des Comores	56 996	53 923	47 789	50 720	77 525	36,0	62,2
Banques et Etablissements Financiers	570	-1 311	-678	1 787	1 837	222,5	-370,9
CREDIT INTERIEUR	67 525	70 374	76 027	79 223	64 417	-4,6	-15,3
Créances nettes sur l'Administration Centrale	8 457	9 460	10 673	12 506	-4 264	-150,4	-139,9
Créances brutes (sur l'Administration Centrale)	16 203	16 812	17 134	17 097	12 062	-25,6	-29,6
Dépôts (de l'Administration Centrale)	7 746	7 352	6 460	4 591	16 325	110,8	152,7
Crédits à l'économie	59 068	60 914	65 354	66 716	68 680	16,3	5,1
Autres Sociétés Financières	21	20	20	0	0		-100,00
Adm. États Fédérés et Locales	166	153	140	128	110	-33,8	-21,5
Sociétés Non Financières Publiques	861	788	859	756	797	-7,4	-7,3
Autres Sociétés Non Financières	30 743	31 394	33 038	33 218	35 094	14,2	6,2
Autres Secteurs Résidents	27 277	28 559	31 297	32 614	32 679	19,8	4,4
AUTRES POSTES NETS	-27 953	-27 172	-26 674	-26 415	-30 020	7,4	12,5
Total des Contreparties	97 139	95 815	96 464	105 314	113 759	17,1	17,9
Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF							

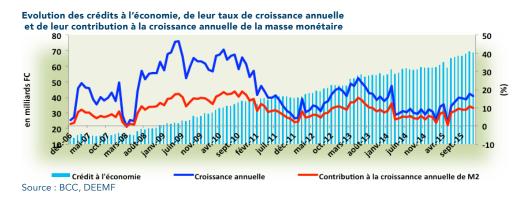




Source : BCC, DEEMF

Le crédit intérieur a enregistré une contraction de 4,7%, passant de 67,5 milliards FC à fin décembre 2014 à 64,3 milliards FC à fin décembre 2015, en relation avec la forte réduction de la dette intérieure bancaire de l'Etat (-25,6%), accompagné d'une hausse de 110,8% de ses dépôts,

concourant au renforcement de la position nette du gouvernement auprès du secteur bancaire, devenue excédentaire de 4,3 milliards FC, alors qu'elle était débitrice de 9,8 milliards FC en novembre 2015.



En revanche, au niveau des crédits à l'économie, la tendance haussière observée ces dernières années s'est poursuivie. En effet, l'encours des crédits au secteur privé est passé de 59,1 milliards FC à fin décembre 2014 à 68,6 milliards FC à fin décembre

2015, après un pic de 69,5 milliards FC au mois de novembre 2015. Ces concours sont essentiellement orientés vers les entreprises privées (51,2% du total des financements contre 52% en décembre 2014) et les ménages (47,5% contre 46,2 en décembre 2014).

Evolution des crédits par échéance

EVOLUTION DU CREDIT SAIN PAR ECHEANCE		Encou	Variation (%) / Déc 2015					
ESTEAROE	déc-14	mars-15	juin-15	sept-15	déc-15	déc-14	juin-15	
Crédit à court terme (y compris les découverts)	30 443	30 407	33 521	34 311	34 973	14,9	4,3	
Crédit à moyen terme	16 199	16 969	15 881	15 963	17 377	7,3	9,4	
Crédit à long terme	1 029	1 140	3 092	2 824	3 044	195,8	-1,6	
Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF								

En termes d'échéances, les crédits à court terme ont progressé sur la période, passant de 30,4 milliards FC en décembre 2014 à près de 35 milliards FC en décembre 2015, soit une hausse de 14,9%. Les crédits à moyen et long terme se sont également inscrits en hausse, passant respectivement de 16,2 milliards FC à 17,4 milliards FC (+7,3%) et de 1 milliard FC à 3 milliards FC (+195,8%).

2.6 LA CONDUITE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

La Banque centrale des Comores dispose essentiellement de trois

instruments de régulation de la liquidité, les taux d'intérêt, les réserves obligatoires et les plafonds de refinancement, mais recours régulièrement au seul mécanisme de réserves obligatoires.

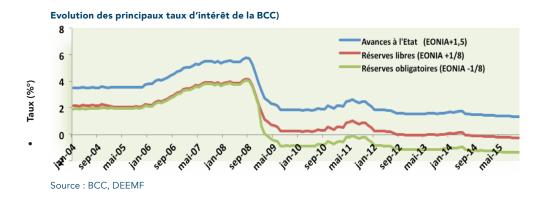
Ce dispositif, assis sur les dépôts de la clientèle, s'applique uniformément à l'ensemble des établissements de crédit (Banques, IFD, SNPSF). Le taux de constitution est fixé à 15% depuis le 1er janvier 2014, l'évolution modérée des fondamentaux de l'économie comorienne (taux de croissance, taux d'inflation, liquidité du système bancaire) justifiant son maintien.



Source : BCC, DEEMF

Les réserves obligatoires sont rémunérées au taux EONIA -1,25 et les réserves libres EONIA-1/8. La baisse des taux d'intérêt (EONIA en territoire négatif) a fortement impacté les charges générées par ces dépôts auprès de la BCC, la rémunération n'étant plus servie sur les dépôts de ce fait. En effet, le taux pour la rémunération des réserves obligatoires est ressorti à -1,36% en moyenne en

2015 contre -1,15% en 2014, après -1,16% en 2013 et -0,97% en 2012. Pour les réserves libres, le taux est resté négatif toute l'année contrairement à l'année 2014 où il avait affiché positif sur les 5 premiers mois de l'année, avant de chuter, et s'est établi à -0,23% en moyenne en 2015 contre -0,03% en 2014 comme en 2013.



Au niveau des autres taux de la BCC, à savoir le taux d'escompte et le taux d'intérêt sur les avances à l'Etat, tous deux indexés à EO-NIA majoré de 1,5 point, ils sont ressortis à 1,39% en moyenne en 2015 contre 1,6% en 2014, en liaison avec la baisse de l'EONIA.

Par ailleurs, dans le cadre de ses travaux de modernisation des outils de politique monétaire, la Banque centrale a publié un règlement obligeant les établissements de crédit à calculer et à communiquer à leurs clients emprunteurs un « taux effectif global » sur chaque contrat de crédit. Les premières déclarations ont commencé en décembre 2015. Dans l'attente d'une série longue, qui permettra d'arrêter des taux de l'usure sur les différents types de crédit, le Conseil d'administration de la Banque centrale a maintenu la fourchette des taux débiteurs à [7% - 14%], édictée par le Ministre des Finances.

Euro Overnight Index Average (EONIA) : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne). Il résulte de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'euribor.





Les actions du secteur privé et les interventions des partenaires au développement

Confronté à de nombreuses contraintes, liées en particulier aux formalités administratives, aux facteurs de production et à l'accès aux marchés, le secteur privé va tirer bénéfice des mesures en cours de réalisation, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la SCA2D :

- la création d'un centre de gestion agréé,
- la mise en place de la Commission Nationale sur la Concurrence,
- l'élaboration du code de commerce,
 la mise en œuvre des coopératives agricoles à travers le projet « Amélioration de la compétitivité des exportations des produits de rente » financé par le PNUD,
 - l'opérationnalisation du crédit-bail,

l'élaboration de la politique nationale d'investissement :
 avec l'appui de la BID, un bureau d'étude a été recruté pour appuyer le gouvernement
à se doter de cette politique nationale d'investissement moderne qui sera en adéquation avec les
 orientations du Gouvernement en matière de politique économique.

Au niveau du climat des affaires, l'Union des Comores a gagné quelques points au niveau du classement 2015 du Doing Business, passant de la 159ème place à la 154ème, grâce notamment aux critères relatifs à l'accès au crédit avec la mise en place de la Centrale des Risques et des Incidents de Paiement, et à la création d'entreprises, avec la réduction du capital social de 750 000 KMF à 100 000 KMF pour la création d'une SARL.

Par ailleurs, les partenaires au développement continuent à apporter leurs appuis multiformes à l'Union des Comores :santé, environnement,routes, énergie, finances publiques,...



3.1 ACTIONS DU SECTEUR PRIVE COMORIEN3.1.1 L'organisation du secteur privé

a. Le MODEC

Le Mouvement des Entreprises Comoriennes, MODEC, est une association à but non lucratif et apolitique, dont la mission principale est la représentation et la défense des intérêts du secteur privé comorien.

llaétécrééle8février2014 par la fusion de plusieurs organisations du secteur privé. Ses adhérents sont des entreprises privées ou groupements d'entreprises, des cabinets de professions libérales, des organisations professionnelles nationales, des groupements interprofessionnels.

Le MODEC est représenté dans 8 instances nationales : Autorité de Régulation des Marchés Publics, Caisse Nationale des Solidarités et de Prévoyance Sociale, Fonds d'Entretien Routier, Commission Nationale de lutte contre la corruption, le Conseil Scientifique de l'Université, la Maison De l'Emploi, le Conseil Consultatif du Travail et de l'Emploi et l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements, et assure le secrétariat exécutif de la plateforme public privé.

A fin juin 2015, le MODEC compte 184 entreprises, dont 84 affiliées directement, et représente différents secteurs (agriculture et pêche, industrie de fabrication, énergie, TIC, BTP construction, commerce, Tourisme, Exportation, services).

b. L'UCCIA

L'Union des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des Comores (UCCIA) et les chambres régionales (CCIA) sont des établissements publics autonomes, à caractère professionnel, créés par la loi N° 95-01 1/AF du 23 juin 1995.

L'UCCIA a comme principales missions d'appuyer la création et le développement de l'entreprise aussi bien sur le plan local qu'à l'échelle internationale, à travers des services administratifs, de formation, d'information et de mise en réseau. Elle joue un rôle d'interface public—privé, de conseil envers l'Etat,

3.1.2 Les différentes actions entreprises au profit du secteur privé

Le secteur privé comorien est confronté à de nombreux obstacles liés en particulier aux formalités administratives, aux facteurs de production et à l'accès aux marchés. Même si des efforts ont été récemment réalisés avec la simplification des procédures de création d'entreprises, certaines contraintes demeurent, notamment :

• Le système fiscal jugé lourd et complexe par les opérateurs économique;

d'accompagnement et d'appui à la communauté d'affaires. Elle représente, au niveau national et international, les intérêts de toutes les Chambres Régionales. Elle représente les intérêts communs des opérateurs économiques dans les domaines du commerce, de l'industrie, de l'artisanat, de l'agriculture, de la pêche, et des prestations de service.

Elle a développé en son sein plusieurs services, notamment :

- La Cour d'arbitrage des Comores, CACOM, qui a pour mission de régler les litiges pouvant opposer les différents opérateurs économiques, en proposant des solutions acceptables à toutes les parties, en vue d'éviter les procédures judiciaires, souvent longues et onéreuses.

En 2015, la CACOM a accueilli 18 dossiers à la médiation et 7 dossiers à l'arbitrage contre 15 dossiers à médiation et 6 dossiers à l'arbitrage en 2014.

- Le Centre de Formalités Administratives des Entreprises, CFAE: ce centre, mis en place en 2012, a pour but de regrouper en un seul endroit l'ensemble des services concourant à la création d'entreprise. En 2015, les CFAE ont enregistré la création de 190 entreprises, après 163en 2014 et 159 en 2013. En 2015, une réforme a été introduite par le gouvernement, ramenant le capital minimum d'une SARL de 750.000 FC à 100.000 FC afin de réduire les coûts de la création d'entreprise.
- L'Institut Consulaire de Formation, afin de mieux valoriser les compétences des opérateurs économiques. L'institut a dispensé plusieurs formations en 2015 comme en 2014 :
- Management de l'Entreprise: 24 participants
- Gestion des Ressources Humaines: 18 participants
- Hygiène en Restauration: 10 participants
- Nutrition et diététique: 08 participants
- Les divergences d'interprétation sur les avantages octroyés par le Code des investissements;
- L'accès à l'énergie électrique, en quantité et en qualité suffisantes;
- L'insuffisance en quantité et en qualité des ressources humaines;
- La mauvaise qualité des infrastructures de transport routier, maritime et aérien;

Chapitre III

• L'absence d'un cadre législatif et réglementaire clair sur la concurrence.

Toutefois, dans le cadre de la mise œuvre de la SCA2D, des actions sont en cours pour renforcer le secteur privé comorien, notamment :

- la création d'un centre de gestion agréé: L'ANPI, la Chambre de commerce et l'AMIE essaient toutefois d'encadrer dans la mesure du possible les entreprises, en leur donnant des informations et parfois des formations spécifiques;
- la mise en place de la Commission Nationale sur la Concurrence,
- l'élaboration du code de commerce,
- la mise en œuvre des coopératives agricoles à travers le projet « Amélioration de la compétitivité des exportations des produits de rente » financé par le PNUD,

- l'opérationnalisation du crédit-bail,
- l'élaboration de la politique nationale d'investissement : avec l'appui de la BID, un bureau d'étude a été recruté pour appuyer le gouvernement à se doter de cette politique nationale d'investissement moderne qui sera en adéquation avec les orientations du Gouvernement en matière de politique économique.

Par ailleurs, au niveau du climat des affaires, l'Union des Comores a gagné quelques points au niveau du classement 2015 du Doing Business, passant de la 159ème place à la 154ème, grâce notamment à deux critères:

- l'accès au crédit avec la mise en place de la Centrale des Risques et des Incidents de Paiement,
- la création d'entreprises, avec la réduction du capital social de 750 000 KMF à 100 000 KMF pour la création d'une SARL.

La médiation et l'arbitrage sont deux modes alternatifs de règlement des litiges commerciaux. La médiation est un mode amiable de règlementde litige avec l'appui d'un médiateur désigné par les parties alors que l'arbitrage est un mode juridictionnelde règlement de litige sous l'autorité d'un ou plusieurs arbitres désignés par les parties et dont la sentence est impérative et définitive.

3.2 INTERVENTIONS DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

3.2.1 L'Agence Française de Développement

Conformément au Document cadre de partenariat signé entre la France et les Comores pour la période 2012-2014, confortés par le Document de Programmation Conjointe (DPC) France / Union

Européenne pour les Comores sur la période 2015-2020, les financements de l'AFD se sont concentrés sur trois secteurs (santé, eau-environnement, secteur financier et productif) :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Autorisations	1,6 M€	3 M€	11,5 M€	4,9 M€	5,2 M€	22,5 M€	1,3 M€	3 M€	8,7 M€
Décaissements	1,5 M€	2 M€	6 M€	5,7 M€	5,3 M€	6,5 M€	9,9 M€	5,4 M€	4,6 M€

Au niveau de la santé, une enveloppe de 19,6 M€ a été dégagée, visant notamment :

- i) deux importants projets nationaux d'appui à l'amélioration de la santé maternelle et infantile (financés dans le cadre de l'initiative Muskoka en faveur de l'atteinte des OMD 4 et 5 ciblant les hôpitaux de référence du pays : réhabilitation /reconstruction, équipement des structures de santé, formation du personnel, appui à la gestion hospitalière et financement de la santé),
- ii) un projet d'appui à l'amélioration de la qualité des soins et au renforcement des capacités d'organisation de Caritas Comores,
- iii) un projet de renforcement de la santé maternelle sur l'île d'Anjouan visant à contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et infantile.

En 2015, un nouveau programme PASCO III a été consenti pour un montant de 7 M€, dont les priorités sont le renforcement des capacités du Ministère de la santé, le renforcement de l'offre de soins et de la qualité des services offerts aux femmes enceintes et

aux enfants et le financement de la santé basé sur la performance.

Au niveau de l'eau potable et de l'environnement, 22,1 M€ de subventions ont été octroyés pour :

- i) la poursuite des appuis aux deux fédérations de gestion communautaire de l'eau d'Anjouan et de Mohéli (UCEA et UCEM),
- ii) la réalisation de quatre projets d'adduction d'eau potable sur l'île de la Grande Comore, à Anjouan et sur le plateau de Djandro à Mohéli.

Un nouveau programme est en instruction, pour un montant de l'ordre de 6M€, avec comme objectif principal le renforcement de la Gouvernance du secteur de l'Eau (efficacité et légitimité de l'action publique) dans le cadre de la réforme du secteur adoptée en 2015. Il vise à structurer et à opérationnaliser les outils de mise en œuvre de cette réforme sectorielle.

Sur le plan institutionnel, l'agence continue d'appuyer la Direction Générale chargée du secteur de l'eau et de l'assainissement.

L'AFD intervient également dans le secteur de l'environnement depuis 2014, avec un projet de soutien au Parc Marin de Mohéli (3 M€), visant à protéger la biodiversité exceptionnel du parc.

En 2015, les principales actions ont porté sur le suivi des projets actifs du portefeuille (AEP Djandro, GECEAU, Sima, AEP Domoni), les évaluations décentralisées sur les projets passés (PAGEC et ReSEAU), et le lancement des projets dans le secteur de l'environnement (Parc Marin de Mohéli), avec les premières études relatives à la constitution du fonds fiduciaire de conservation et la mise en œuvre du projet d'appui au développement du PMM.

Au niveau du secteur financier et du secteur productif, l'AFD a dégagé 11,6 M€ pour:

- i) la relance de l'activité de crédit de la Banque de Développement des Comores - BDC - (financement d'une expertise permanente et de la refonte de son système d'information en vue de sa privatisation)
- ii) un appui à la professionnalisation et à l'évolution stratégique de la Caisse des MECK de Moroni (microfinance),
- iii) un appui au système d'information et à la professionnalisation du réseau des SANDUK d'Anjouan (microfinance) avec la mise en place d'une ligne de crédit,
- iv) des actions de renforcement et de diversification des filières agricoles pilotées par la Vice Présidence chargée du Ministère de la Production et de l'Environnement,

v) le désenclavement et le développement économique de la région pauvre et isolée de Jimilimé sur l'île d'Anjouan.

En 2015, l'AFD s'est attachée particulièrement à :

- -Evaluer les projets passés (CKM1073 et CKM1077 l'URSA, CKM1066 Meck Moroni),
- Assurer le suivi des projets actifs du portefeuille (CKM3010 BDC),
- Lancer un projet régional (CZZ 1680 PRCC-OI),
- Instruire un programme de diversification de l'offre financière et non financière visant à dynamiser le secteur productif (CKM1086 - ASP Microfinance, étude de faisabilité réalisée fin 2015, octroi prévu en 2016 pour un montant approximatif de 4 M€)),
- Lancer une étude sur les perspectives de concours en faveur du secteur privé et en non souverain aux Comores.

Autres domaines d'interventions:

Renforcement des Capacités :

- octroi de deux nouveaux concours sur le Fonds d'Etude et de Renforcement des Capacités (CKM1087 pour un montant de 500 k€ et CKM1088 pour un montant de 420 k€), permettant de soutenir des études pour de futurs projets et des actions de renforcement de capacités pour les autorités.
- formation continue aux cadres comoriens à travers l'institut de formation de l'AFD, le Centre d'études financières, économiques et bancaires (CEFEB). Depuis sa création, plus de 70 stagiaires comoriens ont participé à des formations dispensées en France pour des cycles longs et/ou des sessions spécialisées à l'intention des dirigeants d'entreprises et des directeurs financiers.

Gouvernance financière : Dans le cadre du transfert à l'AFD des projets « Gouvernance » soutenus par l'Etat français, l'AFD a initié fin 2015 un programme de consolidation des administrations financières (projet PROCAF, 0,8 M€), visant le renforcement des capacités des régies financières de l'Etat comorien.

Climat: mobilisation de l'Agence sur la thématique du changement climatique, dans un contexte de COP21. Déploiement d'un plan d'actions, comprenant l'animation de conférences, l'organisation d'un débat citoyen sur le changement climatique et la présentation de l'exposition « 60 solutions face au changement climatique ».

Chapitre \overline{III}

Coordination inter-bailleurs: démarrage fin 2015 des réunions des Groupes Techniques Sectoriels réunissant acteurs publiques, société civile et PTF, afin de procéder à un bilan de la première année de mise en œuvre de la SCA2D et de renforcer à l'avenir la coordination de l'aide. Désignation de l'AFD en tant que chef de file sur le secteur privé et, par délégation de la Banque Mondiale, sur le secteur de l'eau.

Insertion régionale, les Comores bénéficient également de plusieurs projets financés par l'AFD à travers la Commission de l'Océan Indien (COI): projet de surveillance épidémiologique dans les îles du sudouest de l'Océan Indien (6 M€), le projet de renforcement des capacités commerciales (PRCC-OI) pour le développement du commerce régional (2,4 M€), le projet de lutte contre les catastrophes naturelles (2 M€). Par ailleurs, le FFEM intervient aussi en finançant la COI pour un renforcement de capacités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (3,6 M€), ainsi qu'en appui au Parc Marin de Mohéli, dans le cadre du soutien au réseau des aires marines protégées (300 k€).

3.2.2 Le groupe de la Banque Africaine de Développement

Le portefeuille de la BAD aux Comores pour l'année 2015 comprend 8 projets actifs:

Le Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) a pour objectif d'améliorer la capacité des institutions du secteur public à fournir des services de qualité, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de développement du pays. Ce projet a été clôturé le 31 octobre 2015, avec un taux d'exécution de 99,96% du budget total prévu. Le PRCI II a été mis en place en février 2016 pour un montant total de 6.000.000 d'Unités de Compte (UC).

Le Projet d'Appui au Secteur de l'Energie aux Comores (PASEC), avec une enveloppe globale de 13,3 millions d'Unités de Compte (20,5 millions USD), a pour objectif principal de réhabiliter les capacités de production dans le pays. Les objectifs spécifiques sont la contribution à l'amélioration de la gouvernance financière à travers le renforcement des capacités dans le sous — secteur de l'électricité et la préparation de la qualité à l'entrée des futurs projets d'énergies renouvelables grâce à la réalisation des études. Le PASEC dispose de Trois (3) composantes: l'appui à la réhabilitation et la réalisation technique ; l'appui institutionnel et la gestion du projet.

Le projet est entré en vigueur le 27 novembre 2013 pour une durée de 38 mois. Il s'achèvera en février 2017. Il a été restructuré en 2014 pour financer l'approvisionnement en carburant au profit de la Mamwe pour un montant de 1,4 million USD (480 millions KMF, correspondant à 1.215.000 litres de gasoil hors taxes) et en 2015 pour l'achat de 3 groupes Caterpillar et acces-

soires d'un montant de 1,8 million USD. Ces dépenses viennent en réduction des coûts des autres composantes notamment les activités relatives à la réhabilitation des réseaux et la suppression des études portant sur les énergies renouvelables. Les activités suivantes du PASEC sont fortement soumises au recrutement de l'ingénieur Conseil (firme de supervision et de conseil des travaux).

Le Programme d'Appui aux Réformes du Secteur de l'Energie (PARSE) est une aide budgétaire d'un montant de 4 millions UC. L'objectif principal du projet est de contribuer à l'amélioration de la gestion du secteur de l'Energie, à créer les conditions d'une croissance économique inclusive et favorable à une sortie graduelle du pays de sa situation de pauvreté. L'objectif spécifique est l'amélioration du dispositif organisationnel, les performances commerciales du secteur de l'Energie, en particulier du sous — secteur de l'électricité et le cadre de contrôle. L'unique composante du projet est l'amélioration de la gestion du secteur de l'Energie.

En avril 2015, a eu lieu le décaissement de la deuxième tranche de l'aide budgétaire de la BAD, dont le montant s'élève à 1,3 milliard FC (correspondant à 2 millions d'UC). A titre de rappel, la 1ère tranche d'un montant de 1,2 milliard FC correspondant à 2 millions d'UC a été versée en novembre 2014. Le projet prend fin en juin 2016.

Le Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Privé (PRCSP), d'un montant de 625.000 Unités de Compte, a pour objectif d'assister le Gouvernement Comorien à mettre en place les conditions pour une croissance inclusive aux Comores par le renforcement de l'entreprenariat et de la création d'emplois. Les composantes du projet sont: l'appui technique à la CCIA (Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture) et à l'AMIE (Association pour la promotion des Micro Entreprises) et l'amélioration du dialogue entre le secteur public et le secteur privé. Il a débuté le 22 mai 2014 et a été prorogé jusqu'en février 2017. En décembre 2015, il a enregistré un taux d'exécution de 10,7%

Le Projet d'Assistance Technique pour l'Elaboration du Plan Directeur de production, transport, et distribution électrique et d'appui (PATEPD), avec un montant de 2 millions d'UC, a pour objectif de contribuer au financement de l'assistance technique ciblée et au renforcement des capacités et au soutien technique dans le domaine de la gestion des finances publiques. Son objectif spécifique unique est la création d'une condition efficiente du secteur de l'Energie en dotant le pays d'un outil de planification des investissements.

Les composantes du projet sont entre autres: l'élaboration d'un Plan Directeur de Production, de Transport, de Distribution de l'Energie et du Développement des énergies renouve-lables, la coopération Sud — Sud avec la Cote d'Ivoire et l'Assis

tance technique en matière de réformes du secteur de l'Energie.

Le projet est entré en vigueur le 27 novembre 2015, pour une durée de 15 mois. Il s'achèvera en février 2017.

Projet d'alimentation en Eau **Potable** et d'Assai-Le nissement (PAEPA) vise à assurer durablement ľAccès à l'Eau Potable et aux services d'Assainissement

Ses composantes sont entre autres: étude du Cad-AEPA, re institutionnel et stratégique et programme infrastructures **AEPA** l'Appui institutionnel. les

Approuvé le 17 décembre 2009, le projet qui s'est vu doté d'un montant de 9.946.000 UC, a été clôturé le 31 décembre 2015. Au cours de cette période, le projet s'est attaché à :

- mettre en place une stratégie nationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement et un cadre institutionnel organisationnel, juridique et financier, définissant les rôles et les attributs des entités étatiques et des intervenants,
- appuyer les structures de l'Etat, par la Formation des acteurs du secteur et par la construction et l'équipement (mobilier, informatique et logistique) des bâtiments administratifs,
- participer à l'audit organisationnel et stratégique de la MA-MWE avec élaboration du plan d'action,
- construire des latrines et citernes d'eau dans les milieux scolaires et sanitaires. Ce volet a été confié à l'UNICEF et exécuté à 75% avant sa clôture en 2014.

Pour l'année 2015, les réalisations ont porté particulièrement sur la réalisation d'infrastructures à Anjouan (Mutsamudu-Mirontsi-Pagé-Ouani-Patsy), Mohéli (Fomboni Bandar-Salam, Djoiezi) et à Ngazidja (Moroni et Mbéni).

Pour s'assurer de la qualité des travaux, il a été fait appel à un prestataire pour le contrôle, la surveillance et le suivi.

Par ailleurs, le projet a mené une campagne de sensibilisation dans les agglomérations où les travaux ont été effectués, en vue de l'appropriation des ouvrages, d'une bonne gestion et de leur pérennisation.

Le Projet d'Appui à la mise en œuvre de la SCA2D a un budget prévisionnel de 241.000 UC. Son objectif est de contribuer à la

préparation de la SCA2D à travers les composantes suivantes :

- i) l'élaboration d'une évaluation sur la fragilité et d'un plan d'action pour la mise en œuvre du « New Deal » ;
- ii) l'appui à l'amélioration de la transparence, de l'efficience et de l'efficacité de la gestion des finances publiques.

Le projet a débuté le 21 novembre 2013 et s'est achevé le 30 décembre 2015. Une seule activité sur les deux prévues a été réalisée : l'appui à l'évaluation de la fragilité et à la préparation d'un plan d'action pour la mise en œuvre du « New Deal » pour un montant de 123 887, 94 UC.

Le Projet d'Appui aux Energies Durables du Fonds des Energies Durables pour l'Afrique (en anglais - Sustainable Energy Fund for Africa -SEFA), avec un budget de 480.000 USD, est entré en vigueur le 14 novembre 2014. Il s'achèvera le 30 juin 2018.

L'objectif principal du projet est le financement de certaines dépenses relatives à la promotion des énergies renouvelables, en créant un environnement favorisant la participation du secteur privé.

En 2015, a eu lieu le recrutement de l'Expert international en passation de marchés, chargé d'appuyer les activités de passation de marchés et de renforcement des capacités du personnel de l'Unité centrale de coordination du projet. Ce projet est en lien avec le PASEC.

3.2.3 Le groupe de la Banque Mondiale La Stratégie de Partenariat (CPS) du Groupe de la Banque mondiale pour les Comores couvre la période de 2014-2017. Ce programme s'articule autour de deux piliers :

- i) Renforcement des capacités du secteur public,
- ii) Renforcement d'une véritable structure économique et institutionnelle favorisant une croissance économique diversifiée, pérenne et créatrice d'emploi.

Ces priorités stratégiques sont harmonisées avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D) et les priorités stratégiques de la Banque à savoir la réduction de l'extrême pauvreté et l'accroissement de la prospérité partagée.

En 2015, la Banque mondiale a mené plusieurs revues d'assistance technique :

- Revue de Dépenses Publiques et de la Gestion Budgétaire (2008-2014) qui avait pour objectif d'aider le Gouvernement des Comores à

Chapitre III

renforcer la base de gestion de leur programme de dépenses publiques,

- Revue des exonérations fiscales et douanières dont l'objectif principal était de proposer des mesures pour augmenter les recettes fiscales de l'Etat et réduire l'assiette exonérable.

La Banque a aussi soutenu les initiatives engagées par la Banque Centrale des Comores (BCC), à travers le Plan de mise en œuvre du développement du secteur financier (PDSF) et l'étude sur les Transferts de la diaspora. L'objectif de cette étude est de mieux comprendre la meilleure façon de canaliser les envois de fonds de la diaspora vers le financement du développement dans le pays en passant par l'amélioration de l'intermédiation financière et le renforcement de la participation du secteur privé.

Outre son projet phare « FADC » (Fonds d'Appui au Développement Communautaire), le portefeuille de la Banque mondiale aux Comores est composé de sept opérations en cours, dont une aide budgétaire. Les engagements s'élèvent à 57 millions de dollars et le décaissement total en fin 2015 est de 14 millions de dollars :

Don pour la réforme de la gouvernance économique (Appui Budgétaire). Un montant de 2,2 millions de DTS (équivalent à 3 millions de dollars) est déboursé en 2015 pour appuyer une série de réformes ayant pour objectif d'améliorer la gestion économique, promouvoir la transparence et améliorer la performance des secteurs des infrastructures clés (TIC et électricité) de l'électricité). Les réformes proposées étaient entre autres :

- i) la mise en œuvre effective de la Direction Générale de Comptabilité Publique et du Trésor (GCTP),
- ii) l'intégration du programme d'investissement public dans le budget national et la loi des finances 2015,
- iii) l'obtention d'un consensus avec la BCC pour la création d'un compte unique du trésor pour faciliter les échanges d'informations entre les deux institutions et la disponibilité des flux financiers à la BCC,
- iv) l'adoption d'un système centralisé de gestion de la fonction publique (GISE),
- v) le lancement des Appels à manifestation d'intérêt dans les magazines et journaux internationaux et régionaux pour un second opérateur dans le secteur des TIC,
- vi) l'approbation du Plan de Redressement et de Développement (PRD) et son adoption par leConseil d'Administration de MA-MWE.

Le projet d'Appui à la Gouvernance Economique, ABGE (5.3 millions de dollars) est prolongé jusqu'en décembre 2016. L'objectif de cette prolongation est de permettre au Gouvernement Comorien de poursuivre la mise en œuvre effective des réformes.

Des progrès importants ont été réalisés à ce jour en matière d'appui à la gouvernance économique et financière de l'Union des Comores notamment, en ce qui concerne la gestion de la Cellule Informatique du Ministre des Finances pour soutenir le déploiement du logiciel SIM-BA dans la gestion des finances publiques de l'Etat, et la mise en production du système de gestion intégrée de la solde et des effectifs (GISE) et l'intégration des numéros d'identité nationale biométrique pour chaque fonctionnaire , l'auto-évaluation PEFA, l'élaboration de la Stratégie de Réforme de la Fonction Publique et la gestion de la masse salariale en général. Le GISE est désormais la seule application utilisée pour le calcul de la paie et l'édition des états des agents de l'Union et des iles. Des appuis à la demande ont été fournis aux différentes institutions de l'Etat y compris la CREF et l'ARMP pour renforcer la qualité de la transparence budgétaire et l'assainissement des finances publiques en général.

Projet de Redressement du Secteur de l'Electricité (PRSE) -5 millions de dollars.

Approuvé par le Gouvernement Comorien et adopté par le Conseil d'Administration de MA-MWE, le Plan de Redressement et de Développement(PRD) constitue désormais le cadre de performance entre le Gouvernement et MA-MWE en adoptant un programme de réformes qui sera mis en œuvre au cours d'une période de deux à trois ans. Dans ce contexte, des cadres de directions seniors sont mis à la disposition de la Mamwe pour superviser les départements existants : le «Directeur Technique, le Directeur Commercial, le Directeur Administratif et Financier ».

Le PRSE a pour vocation d'améliorer la performance de la fonction commerciale de la Mamwe. En fin 2015, le taux de recouvrement s'est fortement amélioré, surpassant les objectifs du projet fixés à 70% pour la fin du projet en 2017. Il passe de 55% en 2014 à 82,5% pour l'année 2015 (janvier - septembre). Ce taux devra s'améliorer davantage en 2016, grâce à la mise en œuvre du système de gestion de la clientèle ainsi qu'à la poursuite de l'installation de compteurs à prépaiement (CaPs).

Les pertes totales ont également connu une amélioration significative passant de 45% en 2014 à 34,7% en 2015 (janvier-septembre), en surpassant l'objectif du PRSE qui était fixé pour la fin du projet en 2017 à 37,5%. Ce résultat encourageant est expliqué par le succès des interventions au niveau de la direction commerciale, et moins à la réduction des pertes techniques de transport et de distribution.

Les résultats intermédiaires du projet se sont améliorés grâce au lancement de différentes études prévues dans le cadre du PRSE : Etude d'impact sur la pauvreté et la situation sociale (PSIA), Etude sur la pérennisation de la chaine d'approvisionnement pétrolière, et Analyse des dettes croisées des entreprises du secteur de l'énergie, Étude réalisée sur les subventions et les tarifs.

Projet RCIP4 — 22 millions de dollars : Entrée d'un second opérateur dans le secteur des TIC de l'Union des Comores. La réalisation majeure du Projet Régional d'Infrastructure de Télécommunication (RCIP4) était l'octroi d'une licence globale-pour un deuxième opérateur de télécommunication, ce qui a été fait avec l'arrivée de TelCo dans le secteur des TIC au Comores. Ce processus a été conduit par l'ANRTIC, avec l'assistance technique internationale fournie dans le cadre du Projet RCIP-4.

Le Projet CoReCSuD (2,73 millions de dollars) a connu une phase de restructuration en fin 2015. Les activités du projet continuent à être mises en œuvre à un rythme soutenu. Les retards rencontrés au début du projet ne sont cependant pas rattrapés, le taux de décaissement n'est que de 59% et le taux d'engagement de 72%. L'objectif de développement du projet est d'accroître l'accès aux revenus et aux services sociaux de base dans les communautés de pêche. Le projet a bénéficié d'une prolongation de sa date de clôture au 30 avril 2017.

SWIOFish1 (13 millions de dollars): Le projet SWIOFish1 aux Comores a pour objectif d'améliorer l'effectivité de la gestion des pêcheries prioritaires au niveau régional, national et communautaire. Le projet est entré en vigueur le 28 octobre 2015 et toutes les conditions sont désormais réunies pour une mise en œuvre efficace. Après quelques retards initiaux, la mise en œuvre des premières activités du projet continue à avancer à un rythme soutenu.

Protection sociale

Le projet de Filet Sociaux de Sécurité Protection sociale (6 millions de dollars) est entré en vigueur. Ce projet est géré par le projet FADC et en partenariat avec l'Unicef. Dans le cadre de ce partenariat, un montant d'un million de dollars est alloué à l'Unicef pour la composante nutrition afin de tirer profit de l'expérience de l'institution dans ce secteur spécifique. Quant à la FADC, elle met en œuvre les activités de protection sociale au bénéfice des ménages les plus démunis.

3.2.4 Le FMI

Le bureau du FMI en Union des Comores couvre l'ensemble des missions traditionnelles du Fonds Monétaire International, dont notamment la surveillance macroéconomique et financière multilatérale, le conseil aux autorités dans la mise en œuvre de leur politique

macroéconomique et l'accompagnement en assistance technique.

Concernant plus particulièrement ce dernier domaine, le FMI a maintenu son assistance à l'Union des Comores au rythme soutenu de plus d'une mission par mois, en moyenne, sur toute l'année 2015. La cellule des reformes économiques et financières, les services des douanes, l'AGID, le trésor, la direction du budget et la BCC ont été les principaux bénéficiaires de ces missions.

Programme SMP/FCR. Trois missions ont été conduites par le département Afrique (AFR) au cours de l'année 2015, les autorités ayant sollicité l'appui du FMI au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) combinée avec un programme de référence (SMP, Staff Monitored Program). Les discussions avaient porté sur les moyens de combler l'important déficit de financement de l'année budgétaire 2015 (déficit prévu en début d'année 2015). Ces missions ont notamment contribué à la poursuite des reformes structurelles et à une meilleure mobilisation des ressources plus particulièrement celles provenant des sociétés d'Etat. Mais le versement d'une importante aide budgétaire saoudienne survenue en fin d'année 2015, a éteint le besoin de financement.

Douanes. Trois missions ont été effectuées par AFRITAC-SUD au profit des services des douanes. Deux d'entre elles ont permis d'assister les douanes dans l'harmonisation du code des douanes avec le code des douanes du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA — « Common Market for Eastern and Southern Africa »). Le code harmonisé a été adopté par l'assemblée. La troisième mission conduite au mois d'octobre était ciblée sur les droits d'accises et la collecte de la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).

AGID. A la demande des autorités, une mission du département des finances publiques (FAD) du FMI est intervenue au mois d'avril pour revoir l'ensemble des dispositions d'incitations et d'exonérations fiscales et les conditions générales d'application de la fiscalité.

Compte unique du trésor (CUT). Trois missions financées par AFRITAC Sud et FAD ont été effectuées en 2015 (janvier, mars et mai) pour appuyer la mise en place des dernières modalités nécessaires à l'ouverture effective du CUT intervenue le 1er septembre 2015. Avec le CUT, les autorités disposent désormais d'un instrument centralisé de suivi de la trésorerie de l'Etat, ce qui en facilite la gestion et améliore la transparence.

3.2.5 L'Union Européenne

Les Comores font partie des états ACP qui bénéficient du Fond Européen de Développement (FED), dans le cadre de l'Accord de Cotonou révisé en 2005 et en 2010. La mise en œuvre des actions prioritaires définies par les parties et la gestion de ce

Chapitre III

fonds sont définies par un Programme Indicatif National (PIN) du 11ème FED qui couvre la période 2014-2020. Il s'inscrit dans la droite ligne de la stratégie de croissance accélérée et de développement Durable (SCA2D) et de son plan d'action prioritaire.

L'action de l'UE appuie donc la stratégie de développement des Comores, en ciblant les principaux leviers permettant au pays de consolider les bases d'un développement durable. Ainsi, le 10e Fonds européen de développent (FED) a contribué à la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté (SCRP, 2008-2014), tandis que le 11e FED, signé en octobre 2015 et dont l'enveloppe s'élève à 68 millions d'euros, s'aligne sur les priorités de la nouvelle Stratégie de Croissance Accélérée et Développement Durable (SCA2D, 2015-2019).

Ce 11ème FED cible prioritairement les infrastructures de transport routier et maritime ($36M \in$), la formation technique et professionnelle ($10 M \in$), la justice, les finances publiques et la consolidation de la paix et démocratie ($17 M \in$) ainsi que les Mesures d'appui ($5M \in$).

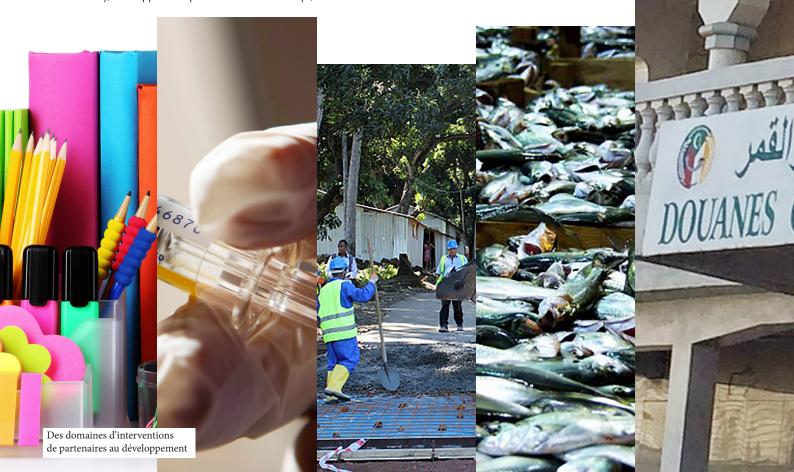
En 2015, le reliquat à décaisser au titre de ces divers appuis encore en cours jusqu'en 2019 s'élevait à 32,8 millions d'euros. Les principaux programmes en activité concernent les secteurs des transports (27 millions d'euros), de la formation professionnelle (6,6 millions d'euros), de l'éducation (4,7 millions d'euros), de l'eau potable (4,5 millions d'euros), de la résilience au changement climatique (3 millions d'euros), des énergies renouvelables (2,3 millions euros), de l'appui aux processus électoraux (2,1 millions d'eu-

ros) ainsi que d'autres projets dans le domaine du renforcement des capacités et du développement local (4,3 millions d'euros).

Dans le domaine des **transports**, l'UE appuie l'entretien et la réhabilitation du réseau routier et le renforcement des capacités des institutions et du secteur privé, afin d'assurer de façon durable la préservation du patrimoine routier existant. En ce qui concerne l'éducation, le soutien de l'UE vise à la fois à améliorer la qualité et la performance du système éducatif et à appuyer le développement d'une formation technique et professionnelle, adaptée aux besoins du marché de l'emploi.

Les autres projets en cours concourent à l'atteinte des Objectifs du Millénaire, à la gestion durable des ressources naturelles et à la consolidation de la bonne gouvernance politique, financière et administrative, tout en promouvant la participation citoyenne au développement du pays.

Par ailleurs, l'UE finance plusieurs projets régionaux d'envergure à travers notamment la Commission de l'Océan Indien, le COMESA et Afritac-sud, actions dont l'Union des Comores bénéficie également. Enfin, dans le cadre de l'Accord de partenariat de pêche entre l'Union européenne et l'Union des Comores et du protocole de 3 ans en vigueur, l'Union des Comores doit percevoir 1,8 millions d'euros entre 2014 et 2016, dont 900.00 euros au titre de la redevance annuelle 2015. La moitié de cet appui est consacrée à la gouvernance sectorielle du secteur de la pêche.







DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT









LE SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

CHAPITRE I

L'évolution du système bancaire et financier

Chapitre II

Activités de la supervision bancaire

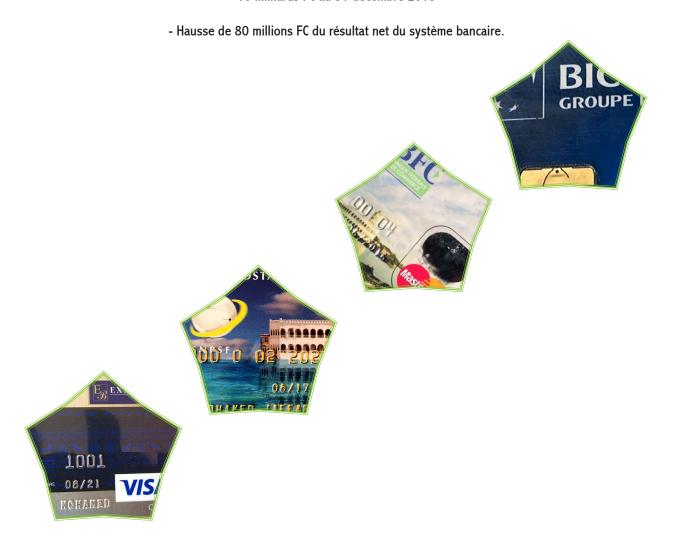
Chapitre IIILa lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme



L'évolution du système bancaire et financier

Consolidation du dynamisme du secteur bancaire et financier entre décembre 2014 et décembre 2015 :

- Accroissement de 12,5% du total de bilans consolidés,
 - Hausse de 13,6% des dépôts,
 - Consolidation de 7,5% des fonds propres,
- Renforcement du financement bancaire de l'économie, avec un encours brut de crédit en hausse de 16,3% sur la période,
 - Progression du Produit Net Bancaire consolidé
 de 1 milliard FC par rapport à 2014, pour atteindre
 10 milliards FC au 31 décembre 2015



1.1 STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE

Le système bancaire et financier continue de consolider son dynamisme, en termes de structure, d'activité, d'innovations de produits et de services proposés à la clientèle.

Au 31 décembre 2015, aucune nouvelle institution financière n'a été agréée par la Banque Centrale des Comores et le système bancaire et financier compte dix institutions réparties comme suit :

Quatre banques

- -La Banque de Développement des Comores (BDC), engagé dans un processus de privatisation, est détenue par l'Etat comorien (37,5%), l'IPAE (37,5%), l'AFD (12,5%) et la BEI (12,5%).
- La Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC-Comores), banque généraliste détenue à 51% par BNP-Paribas, 34% par l'Etat comorien et 15% par le secteur privé comorien,
- L'Exim Bank Comores, banque généraliste détenue entièrement par des non-résidents, 99% par Exim-Bank Tanzanie, 1% par les particuliers.
- La Banque Fédérale de Commerce (BFC). Entièrement détenu par de non-résidents Koweitiens,

Trois Institutions Financières Décentralisées (IFD)

- L'Union des Meck (U-Meck), établissement mutualiste détenu à 100% par ses membres, résidents comoriens,
- L'Union des Sanduk d'Anjouan (URSA), établissement mutualiste détenue à 100% par ses membres, résidents comoriens,

- L'Union des Sanduk de Mohéli (USM), établissement mutualiste détenu à 100% par ses membres, résidents comoriens,

Trois Intermédiaires financiers

- La Société Nationale des Postes et des Services Financiers (SNPSF), détenue à 100% par l'Etat comorien,
- La Maison Comorienne des Transferts et des Valeurs (MCTV-SA), société privée Transferts d'argent et opérations de change, détenue à 100% par des résidents comoriens,
- Comores Assistance internationale (CASi SA) Transferts d'argent et opérations de change, société détenue à 10% par des résidents comoriens et 90% par des non-résidents. Ce dernier intermédiaire a obtenu sa licence fin 2013 et a commencé ses activités en 2014.

A fin décembre 2015, le système bancaire comorien compte 120 guichets, y compris les sièges sociaux, répartis sur tout le territoire national, dont 13 pour les 4 banques (BIC-Comores, BFC, EXIM BANK et BDC), 63 pour les 3 réseaux de micro finance (U-Meck, URSA et USM) et 44 pour les services financiers et postaux (SNPSF).

1.2 SITUATION FINANCIERE

Le total de bilans consolidés des huit établissements de crédit s'est accru de 12,5%, passant de 96,1 milliards FC en décembre 2014 à 108,1 milliards FC en décembre 2015. Cette progression est essentiellement expliquée d'une part par l'accroissement des dépôts (+13,6%) et la consolidation des fonds propres (+7,5%) et d'autre part, par le renforcement du financement bancaire de l'économie, avec un encours brut de crédit passé de 59 milliards FC à 68,8 milliards FC sur la période.



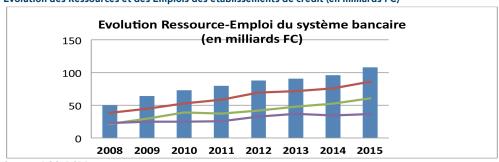
Chapitre

Bilan consolidé des établissements de crédit (en millions FC)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Actif						
Trésorerie nette	25 555	32 536	36 640	34 103	34 472	36 613
Crédit net	39 010	37 204	42 012	47 819	52 450	60 748
Titres et divers	4 299	5 189	3 558	3 407	2 972	4 053
Immobilisations nettes	4 228	4 717	5 553	5 422	6 206	6 754
Total	73 092	79 646	87 763	90 751	96 100	108 168
Passif						
Trésorerie passif	3 578	2 973	2 988	2 936	3 169	2 434
Dépôts	53 009	58 571	69 480	71 739	75 685	86 010
Titres et divers	2 823	3 038	3 137	3 214	2 955	4 339
Fonds propres	13 682	15 064	12 158	12 862	14 291	15 386
Total	73 092	79 646	87 763	90 751	96 100	108 168

Source : BCC, Direction de la Surveillance Bancaire et de la Réglementation (DSBR)

Evolution des Ressources et des Emplois des établissements de crédit (en milliards FC)



Source : BCC, DSBR

1.2.1 Evolution de l'épargne du système bancaire

En 2015, l'épargne du système bancaire a connu une progression significative de 14% contre 5,6% en 2014, pour venir s'établir à 86 milliards FC.

Cette épargne est essentiellement portée par les particuliers et les entreprises privées, qui représentent respective ment 72% et 17% du total des dépôts au 31 décembre 2015.

Notons que les dépôts constituées par les entreprises publiques ont connu une forte progression et retrouvent leur niveau de fin 2013, soit 5,5 milliards de FC.

> Répartition des dépôts par catégorie de clientèle en 2015 Dépôts par catégorie institutionnelle

> > Source: BCC, DSBR

Evolution des dépôts par catégorie de clientèle (en millions FC)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Administration	1 003	1 879	1 783	1 842	2 024	2 565
Entreprises publiques	1 299	1 723	5 933	5 324	2 835	5 470
Entreprises privées	10 505	11 474	11 543	13 420	14 408	14 824
Particuliers	38 912	42 126	48 524	49 969	54 847	61 923
Autres	1 289	1 116	1 698	1 184	1 571	1 228
Total dépôts	53 009	58 320	69 480	71 739	75 684	86 010

Source: BCC, DSBR

1.2.2 Liquidité du système bancaire

Evolution de la liquidité du système bancaire (en millions FC et en %)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Trésorerie Actif	28 845	37 893	42 396	38 136	38 268	41 173
Trésorerie interbancaire Passif	3 289	5 357	5 756	4 033	3 796	4 560
Trésorerie nette	25 556	32 536	36 640	34 103	34 472	36 613
Taux de liquidité (très. Nette/dépôts)	48,2%	55,8%	52,7%	47,5%	45,5%	42,6%

Source: BCC, DSBR

Suite à une régularisation des arriérés de salaires des fonctionnaires en fin d'année 2015, les ressources du système bancaire se sont consolidées à 41 milliards FC contre 38 milliards FC en 2014.

Parallèlement, la trésorerie nette se trouve en hausse de 6% par rapport à 2014, passant de 34 milliards FC

Cependant, le taux de liquidité du système bancaire a reculé

à 37 milliards FC à fin 2015.

de 6% pour s'établir à 42,6% en 2015. En dépit de ce repli, le secteur bancaire présente un niveau de liquidité confortable.

1.2.3 Evolution du crédit

N.B : Dans la présente section, les chiffres sur le crédit brut sont obtenus par une simple agrégation des situations comptables déclarées par les établissements de crédit, à l'inverse de ceux indiquées dans les « contreparties de la masse monétaire », obtenus à la suite d'une consolidation avec les opérations de la BCC.

En 2015, l'activité de crédit a été soutenue avec un encours de 68,8 milliards FC en progression de 16% par rapport à 2014.

Cette progression s'est faite en faveur des particuliers, dont la part du crédit brut a augmenté de 21 % contre 14 % pour les entreprises privées. Sur les cinq dernières années, on observe

Evolution du crédit brut par catégorie de clientèle (en millions FC)

2010	2011	2012	2013	2014	2015
1 606	797	852	961	1 077	1 116
2 232	1 178	512	2 811	861	797
23 779	22 150	25 572	27 238	30 722	35 092
14 379	15 814	20 636	22 731	26 126	31 539
153	318	86	226	411	260
42 149	40 258	47 658	53 968	59 233	68 804
	2010 1 606 2 232 23 779 14 379 153	2010 2011 1 606 797 2 232 1 178 23 779 22 150 14 379 15 814 153 318	2010 2011 2012 1 606 797 852 2 232 1 178 512 23 779 22 150 25 572 14 379 15 814 20 636 153 318 86	2010 2011 2012 2013 1 606 797 852 961 2 232 1 178 512 2 811 23 779 22 150 25 572 27 238 14 379 15 814 20 636 22 731 153 318 86 226	2010 2011 2012 2013 2014 1 606 797 852 961 1 077 2 232 1 178 512 2 811 861 23 779 22 150 25 572 27 238 30 722 14 379 15 814 20 636 22 731 26 126 153 318 86 226 411

Source : BCC, DSBR

Historiquement en faveur du financement à court terme, la répartition du financement bancaire par échéance se présente comme suit à fin 2015 :

Les financements à court terme ont augmenté passant de 30,4 milliards FC en décembre 2014 à 34,9 milliards FC en 2015. Leur part dans le total des crédits bruts représente 50,7% contre 51,4 % en 2014.

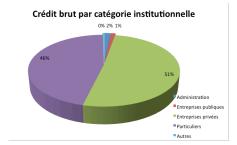
Les financements à moyen terme sont passés de 16,2 milliards FC en 2014 à 17,4 milliards FC à fin 2015 soit une augmentation de 7%. Leur part dans le financement total s'établit à 28%.

Les financements à long terme représentent 5% du crédit brut et connaissent une forte progression pas-

que la répartition du crédit brut s'est équilibrée entre les entreprises privées et les particuliers qui obtiennent respectivement 51% (contre 56% en 2010) et 46% (contre 34% en 2010).

Cette répartition ne tient pas compte des entreprises individuelles évoluant dans l'informel.

Répartition du crédit brut à la clientèle en 2015



sant de 1 milliard FC en 2014 à 3 milliards FC en 2015.

La qualité du portefeuille de crédit du système bancaire comorien se dégrade. Les créances en souffrance ont en effet augmenté plus que proportionnellement au crédit brut, passant de 11,1 milliards FC à 13,2 milliards FC à fin 2015 soit une progression de 18%, avec un taux de créances en souffrance s'établissant à 19,1%. Les provisions, quant à elles, augmentent de 19% pour constituer un taux de provisionnement de 61,2%.

Evolution de la qualité du portefeuille (en millions FC et en %)

Qualité du portefeuille	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Crédits bruts	42 147	40 257	47 658	53 968	59 233	68 804
dont douteux	5 138	6 283	8 526	9 377	11 162	13 157
Provisions	3 138	3 607	5 648	6 149	6 784	8 056
Taux de créances douteuses	12,20%	15,60%	17,90%	17,40%	18,80%	19,10%
Taux de provision	61,10%	57,40%	66,20%	65,60%	60,80%	61,23%

1.2.4 La rentabilité

Le produit net bancaire consolidé du système bancaire a progressé de 1 milliard FC par rapport à 2014, pour atteindre 10 milliards FC au 31 décembre 2015. Cette progression est principalement enregistrée par les IFD, qui totalisent +850 millions FC par rapport à décembre 2014.

Globalement, le résultat net du système bancaire a connu une légère hausse de 80 millions FC en 2015. Six établissements de crédit sur huit ont réalisé des résultats bénéficiaires.

Cependant, en dépit de cette nette amélioration, la tendance

générale est à la baisse pour la rentabilité des banques, dont le résultat net consolidé a chuté de 54%, en liaison avec les contreperformances d'un établissement qui réalise un résultat négatif en 2015 et une contraction du résultat net d'un autre.

Le PNB des banques est resté stable en 2015. Toutefois, ces contreperformances ont fortement impacté le taux de rentabilité (ROE) et le taux de marge net qui passent respectivement de 4,2% à 2% et de 14,1% à 6,4%.

Activités de la supervision bancaire

- Adoption de nouveaux règlements dans le cadre de la modernisation du cadre réglementaire d'exercice des activités bancaires et financières, et en conformité avec la nouvelle loi bancaire et le décret sur les moyens de paiement :

* Règlement sur l'agrément des institutions financières, des dirigeants responsables et des commissaires aux comptes,

* Règlement sur la nouvelle organisation des institutions financières décentralisées (IFD),

* Règlement sur le paiement partiel et le pré barrement des chèques.

- Consolidation des effectifs de la Direction de la Supervision Bancaire et de la Réglementation (DSBR),

 Renforcement des missions de contrôle permanent, avec la mise en place d'un comité de sanction, en vue de maitriser le risque juridique associé à la mission de contrôle bancaire et de sanction dévolue à la BCC et de rendre transparente la procédure de sanction disciplinaire,

- Poursuite des travaux relatifs au recouvrement des créances bancaires et à l'amélioration des procédures juridiques,

- Rencontres régulières avec les directeurs généraux des institutions financières agréées pour examiner les différents sujets relatifs à l'amélioration du cadre de l'exercice de l'activité bancaire et financière (fonctionnement de la centrale des risques et incidents de paiement, réflexion pour faire évoluer le système de compensation, abandon par la BCC des opérations de change manuel avec la clientèle occasionnelle, mise en place du RIB national par tous les établissements de crédit,...





L'activité de réglementation

Au cours de l'année 2015, la BCC a émis les règlements suivants :

- Règlement sur l'agrément des institutions financières, des dirigeants responsables et des commissaires aux comptes : dans le cadre de la modernisation du cadre réglementaire d'exercice des activités bancaires et financières en conformité avec la nouvelle loi bancaire et le décret sur les moyens de paiement, la Banque Centrale a émis de nouveaux règlements portant notamment sur les conditions d'agrément d'une société en tant qu'une institution financière, des commissaires aux comptes et des dirigeants responsables. Ces nouveaux règlements définissent l'ensemble des obligations et des informations nécessaires en vue du dépôt et de l'étude de la demande d'agrément pour l'exercice d'une activité bancaire, pour être dirigeant ou pour exercer la profession de commissaires aux comptes dans une institution financière.
- En vue de se conformer à ces nouvelles dispositions réglementaires, la BCC a agréé, par des décisions réglementaires, l'ensemble des premiers et deuxièmes dirigeants responsables des établissements de crédit.

- Une nouvelle organisation des institutions financières décentralisées (IFD): la nouvelle loi bancaire abroge l'ensemble des comités qui existaient sous l'ancien décret 04/069 qui régissait les activités des IFD. Ce nouveau règlement n°19 autorise les IFD à prendre toutes les formes juridiques de sociétés, notamment les sociétés coopératives avec conseil d'administration. Ce texte a été conçu pour accompagner le développement des activités des IFD et de leur permettre de continuer dans leurs efforts de professionnalisation de leurs réseaux.
- Le paiement partiel et le pré barrement des chèques : ce nouveau règlement n°14 est pris en application du décret n°15-026/PR du 3 mars 2015, visant à renforcer ces deux obligations indispensables à la bonne circulation du chèque et l'amélioration de la confiance de la population sur ce moyen de paiement.

L'ensemble de la réglementation régissant les activités bancaires et financières est disponible sur le site internet de la Banque Centrale, www. banque-comores.km, mais également sous forme de recueil de textes.

Nouveau corpus réglementaire

N°	Objet	Création
Règlement 15	Obligation de paiement partiel et de barrement d'avance des chèques	Nouveau texte
Règlement 16	Agrément des institutions financières	Nouveau texte
Règlement 17	Agrément des dirigeants responsables	Nouveau texte
Règlement 18	Agrément des commissaires aux comptes	Nouveau texte
Règlement 19	Dispositions sur l'organisation des IFD	Nouveau texte

Source : BCC, DSBR

2.2 CONTRÔLE BANCAIRE

Dans le cadre de son plan de renforcement de la supervision bancaire, la Direction de la Supervision Bancaire et de la Réglementation (DSBR) a bénéficié d'une consolidation de ses effectifs par le recrutement de deux nouveaux cadres, sélectionnés à l'issue d'un processus de recrutement réalisé avec l'appui de la Banque de France. Ainsi, les effectifs de la direction sont passés de 4 à 6 personnes au 1er octobre 2015, y compris le directeur.

2.2.1 Contrôle permanent

Mise en place d'un Comité des sanctions

En référence au Chapitre 2 « Sanctions disciplinaires » de la loi bancaire, la BCC a travaillé un projet de règlement intérieur portant mise en place d'un comité de sanction, en vue de maitriser le risque juridique associé à la mission de contrôle bancaire et de sanction dévolue à la BCC et de rendre transparente la procédure de sanction disciplinaire.

Le Conseil d'administration de la BCC de décembre 2015 a validé le texte et les membres du comité seront désignés courant 2016.

Recouvrement des créances bancaires et amélioration des procédures juridiques

Après la réunion du 23 avril 2015 présidée par le Chef de l'Etat, une deuxième réunion s'est tenue le 20 aout 2015 à Beit-Salam pour valider les propositions faites précédemment et définir un plan d'action pour la mise en œuvre des décisions suivantes :

- Mise en place des audiences collégiales de la chambre commerciale,
- Mise en place d'un juge de la mise en état pour faciliter l'enrôlement des dossiers avec équipement en moyens matériels,
- Immunité de saisie des comptes des établissements de crédits ouverts à la BCC,
- Rédaction des décisions de justice dans les délais, en dépit des changements de magistrats instructeurs,
- Mise en place du Conseil de la Magistrature,
- Recyclage des magistrats en exercice et formation des nouveaux magistrats dans le domaine bancaire et financier et contre la délinquance financière. La Banque Centrale mène des actions pour la recherche d'un appui technique et de son financement.

Réunion BCC — directeurs généraux des institutions financières agréées

Au cours de l'année 2015, le Gouverneur a réuni à trois reprises les directeurs généraux des établissements de crédit pour examiner les différents sujets relatifs à l'amélioration du cadre de l'exercice de l'activité bancaire et financière. Au cours de ces différentes rencontres, les sujets suivants ont été débattus :

- Le fonctionnement de la centrale des risques et incidents de paiement depuis son lancement en novembre 2014, en particulier l'aspect déclaration des incidents par les établissements de crédit,
- Réflexion pour faire évoluer le système de compensation, notamment la prise en compte du paiement partiel et la tenue des séances de compensation dans les lles d'Anjouan et de Mohéli,
- Le transfert des opérations de change manuel avec la clientèle de la BCC vers les institutions financières,
- Le fonctionnement de l'APBEF,
- La mise en place du RIB national par tous les établissements de crédit,
- Le suivi des décisions issues de la réunion de Beit-Salam sur le recouvrement des créances bancaires,
- La formation à l'endroit des cadres des institutions financières en vue de la divulgation de la nouvelle réglementation,
- Les mesures à prendre en vue de l'accompagnement des institutions financières au respect de la loi fiscale transnationale américaine dite FATCA.

2.2.2 Contrôle sur place

Conformément à ses prérogatifs, la BCC a dirigé deux missions de contrôle sur place auprès de deux établissements de crédit.

Le premier contrôle a porté sur l'analyse des dix plus gros engagements de l'établissement. La mission d'inspection a relevé un certain nombre de dysfonctionnements sur la gestion de ces engagements. La BCC a communiqué le rapport de mission accompagné de la lettre de suite mettant en exergue l'ensemble des manquements et les recommandations à mettre en œuvre.

La deuxième mission de contrôle sur place a concerné plusieurs thèmes : l'adéquation des fonds propres, la rentabilité, la qualité du portefeuille et l'organisation du contrôle interne.

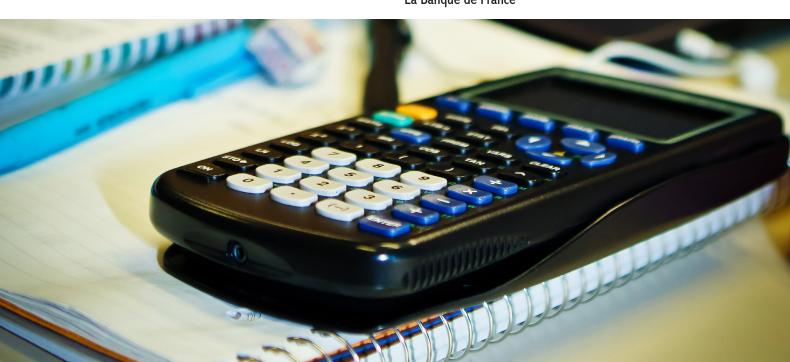
A l'issue des travaux, la solvabilité, la rentabilité et le management ont été jugés satisfaisants. Toutefois, la qualité des actifs et l'organisation du contrôle interne restent à améliorer pour être adéquation avec les normes et le développement des activités de l'établissement. La lettre de suite de la BCC a demandé la présentation par l'établissement d'un plan de mise œuvre des recommandations formulées pour corriger ces insuffisances.

2.3 COOPERATION INTERNATIONALE

FMI et AFRITAC SUD

Suite à la mission d'assistance technique du FMI de mars 2015 sur l'élaboration d'indicateurs de Solidité Financière conformes aux standards internationaux, une première déclaration a été faite le 21 juin 2016. Cette première communication requiert les observations des services techniques du FMI avant validation par le Gouvernement BCC et communication officielle au département statistique (STA) en second semestre 2016. Du 11 au 22 janvier, 2016, la BCC a bénéficié d'une assistance technique conjointe FMI/AFRITAC SUD qui a porté sur la définition d'un cadre de rédaction des procédures sur le contrôle bancaire et sur l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation des risques des établissements de crédit.

La Banque de France



La BDF continue à apporter son soutien technique à la BCC. Au-delà de l'appui technique reçu en matière de renforcement des capacités en particulier dans le domaine du contrôle bancaire, la BCC a bénéficié, en mars 2015, de l'assistance technique des services de recrutement de la BDF pour l'organisation d'un concours afin de renforcer les effectifs des directions de la supervision bancaire, du contrôle interne, de la comptabilité et du secrétariat général. A l'issu de ce concours quatre cadres ont intégré la banque.

Bank of Tanzania

Dans le cadre de la convention sur la supervision bancaire signé en 2009 entre la BCC et la BoT, une inspection conjointe BCC/BoT s'est déroulée au siège d'Exim Bank Comores, filiale d'Exim Bank Tanzania du 28 septembre au 9 octobre 2015. Cet exercice a permis aux évaluateurs de partager leurs expériences dans les différents domaines d'intervention.

BCEAO

Dans le cadre de son vaste chantier de réformes du dispositif légal et réglementaires régissant le système bancaire et financier comorien, la Banque a sollicité une coopération bilatérale avec la BCEAO, en vue de bénéficier de leur expérience. En mars 2015, un projet de texte sur les systèmes et moyens de paiement a été transmis aux experts de la BCEAO pour observations. Deux cadre de la BCC ont également visité la BCEAO et ont pu bénéficier de l'expérience en matière de gestion des incidents de paiement. Cette coopération a permis une adoption rapide du texte et sa validation sous forme de décret présidentiel.







La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

- Existence d'un Cadre juridique de la LBC/FT en Union des Comores, conformes aux normes internationales,

- Retrait de l'Union des Comores de l'Eastern and Southern Africa Anti-Money Laundering Group (ESSAMLG) auquel elle avait adhéré en 2010, et adhésion au sein du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment en Afrique de l'Ouest (GIABA), entérinée lors du 48eme Sommet de la conférence des chefs d'état et de gouvernement de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tenu à Abuja au Nigeria les 16 et 17 décembre 2015,

> En 2015, la Banque Centrale des Comores (BCC) a assuré la présidence du Comité de Liaison Anti-Blanchiment de la Zone Franc (CLAB),

- Participation au programme MASE (Maritime Security) du COMESA.



3.1 CADRE JURIDIQUE DE LA LBC/FT EN UNION DES COMORES ET INSTANCES DE LBC/FT

3.1.1 Evolution du cadre légal et règlementaire

L'Union des Comores a engagé depuis le début des années 2000, à l'instar des pays de la zone franc, un vaste chantier de réforme pour se conformer aux normes internationales. Le dispositif mis en place aux Comores a régulièrement évolué, en suivant les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI).

Ainsi, une ordonnance 03-002/PR de 2003 a mis en place un dispositif de lutte contre le blanchiment et la confiscation, et a renforcé la coopération internationale en matière de produits de crime. Ce texte a constitué l'une des étapes majeures du pays dans son combat contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Ce dispositif a ensuite été complété par le décret n°03-025/PR, relatif à la mise en place du Service de Renseignements Financiers, puis renforcé en 2009 par l'adoption d'une nouvelle ordonnance (09-002/PR) de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Suite à une mission d'évaluation du dispositif réalisée par le FMI en 2009, une nouvelle loi N°12-008/AU portant lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été adoptée le 28 juin 2012, se conformant aux 40 recommandations du GAFI révisées en février 2012.

Parallèlement, les instances de lutte contre le blanchiment ont été mises en place. Le décret N°12-041/PR institue le Comité National de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme chargé de définir et de piloter les stratégies de lutte dans ces domaines. Le décret N° 12-040/PR a réorganisé le Service de Renseignements Financiers.

D'autre part une nouvelle loi bancaire N° 13-003/AU du 12 juin 2013 a été adoptée et renforce le rôle de la Banque Centrale dans l'exercice de sa mission de régulation du système bancaire et financier comorien.

Enfin, en octobre 2014, l'Assemblée Nationale a adopté un nouveau Code pénal et un code de procédure pénale. Le texte révisé a permis d'introduire de nouvelles infractions, telles que la piraterie, le trafic des stupéfiants, le trafic des êtres humains et le terrorisme, entre autres.

3.1.2 Instances du LBC/FT

3.1.2.1 Le service de renseignement financier (SRF)

Le Service de Renseignements Financiers (SRF) a été mis en place par l'ordonnance de 2003. Le décret 12/040/PR du 18 février 2012 a modifié sa structure par rapport à celle définie en 2003, afin d'améliorer son efficacité dans la conduite de ses missions et de lui donner plus d'autonomie par l'octroi d'une dotation budgétaire propre.

La cellule est désormais composée d'une division opérationnelle et d'un Secrétariat permanent, assuré par la Banque Centrale.

La division opérationnelle est composée de cinq membres justifiant d'une expérience dans le domaine de la recherche et du traitement de l'information financière, nommés par le Ministre chargé des Finances pour une durée de trois ans.

Dans l'exercice de ses attributions, le SRF peut recourir à des correspondants au sein des services de la police, de la gendarmerie, des douanes, ainsi que des services judiciaires de l'Etat et de tout autre service dont le concours est jugé nécessaire dans le cadre de la lutte contre le blancment de capitaux et financement du terrorisme. Conformément à la loi 12-008/AU du 28 juin 2012, ce Service sert de « Centre national pour la réception et l'analyse des déclarations suspectes et les autres informations concernant le blanchiment de capitaux, les infractions sous-jacentes associées et le financement du terrorisme, et pour la dissémination des résultats de cette analyse ».

3.1.2.2 Le comité national de lutte contre le blanchissement d'argent et le financement du terrorisme

Le Comité national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme institué par le décret N°12-041/PR du 18 février 2012 a pour missions :

- de définir la politique nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- de proposer toute réforme législative, réglementaire ou administrative nécessaire à la réalisation de ses objectifs,
- de coordonner les différentes actions à mettre en œuvre, en conformité avec les instances internationales,
- d'assurer un suivi permanent des progrès réalisés dans le domaine,
- d'assurer le suivi des engagements pris par les Comores au niveau international,
- de définir les actions de formation professionnelle indispensables.

Ce Comité est composé des Secrétaires Généraux des Ministères chargés respectivement des Finances et des Relations Extérieures, d'un représentant de l'Autorité chargé de la Défense, d'un représentant du Ministère de l'Intérieur, du Directeur Général des Affaires Judiciaires du Ministère chargé de la Justice, et du Directeur du Service des Renseignements Financiers.

3.1.2.3 La commission nationale de prévention et de lutte contre la corruption

La lutte anti-corruption est considérée comme un délit sous-jacent au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. En Union des Comores, la lutte anti-corruption est régie par la loi 08/13AU relative à la transparence des activités publiques, économiques, financières et sociales adoptée le 25 juillet 2008 par l'Assemblée Nationale.

Cette loi institue une obligation de déclaration de patrimoine pour certaines catégories de hautes personnalités et de hauts fonctionnaires. Elle amende le code pénal en renforçant les incriminations et les sanctions et institue une autorité administrative indépendante chargée de la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption dénommée Commission Nationale de Prévention et de Lutte contre la Corruption (CNPLC).

Les membres du CNPLC sont nommés par décret du Président de la République pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois à raison de deux représentants du Président de l'Union et d'un représentant pour les institutions et/ou organisation suivantes : l'Assemblée de l'Union, le Ministère des Finances de l'Union, le Ministère de la Justice de l'Union, les organisations professionnelles du secteur privé et le corps judiciaire.

Par ailleurs, il a été créé en Octobre 2014 par décret N° 14-154/PR du Président de la République la Coordination de la Lutte Anti-Terroriste (CLAT) première responsable de toutes enquêtes et tous renseignements relatifs au terrorisme. La CLAT, sous l'autorité du Chargé de la Défense, a pour missions, entre autres de recevoir des renseignements provenant des services et organes engagés dans la Lutte anti-terroriste, notamment le Service de Renseignements Financiers.

3.2 EVOLUTIONS RECENTES ET COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE

Avec le soutien des partenaires, notamment du Fond Monétaire International (FMI) et de la Banque de France (BDF), la BCC a fait intégrer en 2010 l'Union des Comores au sein de l'Eastern and Southern Africa Anti-Money Laundering Group (ESSAMLG). L'ESSAMLG ou GAB-AOA (Groupe Anti-blanchiment de l'Afrique Orientale et Australe) est un Organisme Régional de Type GAFI (ORTG) qui a pour but la lutte contre le blanchiment de capitaux par la mise en œuvre des recommandations du GAFI en Afrique de l'Est et du Sud. Elle présentait l'avantage d'être proche géographiquement des Comores mais très éloigné du point de vue de la langue. Un point de faiblesse et source de difficultés qui amena les autorités du pays, sous l'impulsion du gouvernement de la Banque et avec l'aide du Comité de Liaison Anti-Blanchiment de la Zone Franc (CLAB) à demander la migration des Comores vers le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le

Blanchiment en Afrique de l'Ouest (GIABA), une autre ORTG, ayant l'avantage entre autres de disposer du français comme langue de travail. L'adhésion de l'Union des Comores au sein du GIABA a été entériné lors du 48eme Sommet de la conférence des chefs d'état et de gouvernement de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tenu à Abuja au Nigeria les 16 et 17 décembre 2015. Par ailleurs, en 2015, la Banque Centrale des Comores (BCC) a assuré la présidenceduComitédeLiaisonAnti-BlanchimentdelaZoneFranc (CLAB).

Le COMESA apporte également son appui à l'union des Comores afin de renforcer le dispositif de LBC/FT.

3.2.1 Adhésion de l'Union des Comores au sein du GIABA

Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a été établi en 2000 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Bien qu'elle ne soit pas un Etat membre de la CEDEAO et après un long processus qui a duré plusieurs années marqué notamment par le retrait au sein de l'ESAAMLG, le 48eme Sommet de la conférence des chefs d'état et de gouvernement de la CEDEAO tenu à Abuja au Nigeria les 16 et 17 décembre 2015 a entériné l'adhésion de l'Union des Comores comme membre du GIABA. A cet effet, l'Union des Comores a participé pour la première fois en tant que membre à part entière à la 25e réunion plénière de la commission technique du GIABA tenue à Praia en République de Cap-Vert du 02 au 06 Mai 2016. Selon le calendrier provisoire du Second Cycle des évaluations mutuelles des Etats membres du GIABA adopté lors de cette plénière, la visite sur place des Comores aura lieu en Septembre 2022 pour une discussion en plénière en Mai 2023. Un long travail de mise à niveau du pays en matière de LBC/FT est attendu d'ici cette visite.

3.2.2 Présidence du comité de liaison anti-blanchement de la zone franc (CLAB)

La Banque Centrale des Comores (BCC) a assuré en 2015 la présidence du Comité de Liaison Anti-Blanchiment de la Zone Franc (CLAB). Le CLAB a été mis en place en 2001, à la suite du constat fait par les Ministres des Finances et les Gouverneurs des Banques centrales des pays de la Zone Franc sur la nécessité d'adopter des normes juridiques conformes aux recommandations du GAFI en vue de préserver l'intégrité et la bonne réputation de la Zone Franc.

Le 12 février 2015 à Moroni, a eu lieu la réunion annuelle du CLAB sous la présidence de la Banque Centrale des Comores (BCC). Le CLAB a recommandé de nouvelles mesures jugées prioritaires et urgentes, afin de renforcer l'efficacité globale des dispositifs en vigueur dans les trois zones d'émission :

- L'obtention rapide du statut d'organisme régional de type GAFI (ORTG) pour le GABAC ;
- L'accélération des travaux de révision des législations et des réglementations en Zone CEMAC afin d'assurer, dans les meilleurs délais, leur conformité avec les nouvelles recommandations du GAFI;
- La dotation des Cellules Renseignement Financier de moyens de fonctionnement adéquats, leur permettant d'assurer avec efficacité leurs missions ;
- L'achèvement du processus d'adhésion des Comores au groupe GIABA d'ici la fin de l'année 2015 ;
- L'extension de l'application des dispositifs Anti-blanchiment à un grand nombre d'assujettis doit constituer un important défi ;
- Le renforcement des modalités de coopération favorisant les échanges d'information entre les autorités de supervision bancaire, les Cellules de Renseignement Financier et les groupes régionaux ;
- La formation des acteurs clés de la lutte anti-blanchiment notamment dans les secteurs financiers, de la justice et la police doit rester une priorité ;
- La tenue de statistiques sur les opérations suspectes conformément à la recommandation 32 du GAFI, qui accorde une grande importance à ce sujet.

3.2.3 Le COMESA et le programme MASE (Maritime Security)

Le COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa) ou Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe apporte son appui dans la lutte contre la criminalité financière aux Comores à travers le programme MASE (Maritime Security). Il s'agit d'un programme visant à lutter particulièrement contre la piraterie maritime (qui est une infraction sous-jacente au blanchiment de capitaux) et ses effets sur les économies de la zone Afrique orientale et australe et océan Indien (AfOAOI). Il est mis en œuvre par quatre organisations de l'AfOA-OI à savoir l'EAC (East Africain Community), l'IGAD (Intergovernmental Authority on Development), la COI (Commission de l'Océan Indien) et le COMESA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, le COME-SA est responsable du renforcement des capacités régionales concernant le financement et l'impact économique de la piraterie dans la région. L'objectif du COMESA est d'appuyer les États membres entre autres, à renforcer leurs capacités à analyser, détecter et tracer les flux financiers relatifs à la piraterie en mettant en place et renforçant les cellules de renseignements financiers.

En Décembre de 2015, des représentants du SRF de l'Union des Comores ont participé en Zambie à un atelier de formation sur l'analyse de base et stratégique à l'intention des analystes des SRF. En mai 2016 le COMESA, avec le soutien technique de la BCC et du SRF prévoit d'organiser à Moroni un atelier de sensibilisation des institutions assujetties à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

Encadré

En mars 2011, la BCC a diffusé le modèle de déclaration de soupçons et les directives à toutes les institutions financières et les autres assujettis.

Qui doit déclarer des opérations de soupçon au Service de Renseignements Financiers de l'Union des Comores ? Sont tenus de déclarer au service de renseignements financiers toute opération suspecte conformément à la loi N°12-008/AU et à la circulaire de la BCC du 16 Mars 2011 ·

* Toute personne physique ou morale qui dans le cadre de sa profession ou de ses fonctions, réalise, contrôle ou conseille des opérations financières entraînant, notamment, des dépôts, des échanges, des placements, des conversions ou tout autre mouvement de capitaux

Le mécanisme de déclaration de soupçons

et en particulier les établissements de crédit, les institutions financières et intermédiaires agréés ;

* Les entreprises et professions non financières désignées et plus précisément les casinos et établissements de jeux, les agents immobiliers, les négociants en métaux précieux ou en pierres précieuses, les avocats, les notaires, les autres professions juridiques indépendantes, les comptables, les prestataires de services aux sociétés et les trusts;

Que faut-il déclarer?

Doit faire l'objet d'une déclaration de soupçons toute opération suspecte, c'est-à-dire, portant sur des fonds, valeurs ou actifs paraissant provenir de l'accomplissement de faits susceptibles de constituer un crime ou un délit.

A quel moment faut-il déclarer?

Lorsque qu'il y a des motifs raisonnables de soupçonner qu'une opération est liée à la perpétration d'une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes, une déclaration doit être transmis au SRF dans les plus brefs délais. Il n'y a aucun montant minimal requis pour la déclaration d'une opération douteuse.

Quelques éléments statistiques sur les DOS
Au niveau opérationnel, le SRF a reçu 5 Déclarations
d'Opérations Suspectes (DOS) au cours de l'année 2015
soit un cumul de 23 DOS ou lettres de signalement
d'opérations suspectes durant la période 2010-2015
: 12 DOS ont fait l'objet d'enquête, dont 2 transmis
au parquet. Il convient de noter qu'à ce jour aucune
poursuite ni condamnation pour des faits de LBC/FT
n'est enregistrée au niveau du parquet.
Le tableau ci-après présente un récapitulatif des DOS
parvenus au SRF depuis son installation.

Parallèlement, on peut observer que ces DOS sont globalement transmises par les Etablissements de Crédit (EC), notamment les Banques, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Transmissions des DOS par catégories d'assujettis

Assujettis	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
EC	5	3	4	2	2	5	21
IFD	-	-	-	-	1	-	1
Autres	-	-	1	-	-	-	1

Traitement des Déclarations des Opérations Suspectes enregistrées par le SRF

Taitement des Beclarations des Operations Suspectes enregistrees par le Siti								
Traitement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total	
Réception DOS	4	2	4	1	2	5	18	
Réception lettre de signalement LBC/FT	2	1	1	1	1	-	5	
Enquête SRF	4	1	3	2	1	1	12	
Transmission au parquet	-	1	-	-	1	-	2	
Poursuite	-	-	-	-	-	-	-	
Condamnation	-	-	-	-	-	-	-	

Sur les 23 DOS ou lettres de signalement reçues, 21 l'ont été par des Etablissements de crédit et 1 par une Institution Financière Décentralisée (IFD). Cela indique que les EC sont suffisamment au fait de la problématique LBC/FT que les autres assujettis. Il convient de noter que seule la Douane des Comores a fait une DOS lors de la découverte d'un cas de LBC/FT relatif à une affaire de trafic d'or.



L'ORGANISATION, LES ACTIVITES ET LES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE

CHAPITRE IL'organisation

Chapitre II Les activités

Chapitre III
Les Comptes annuels



L'organisation

L'organisation de la Banque a évolué avec le développement de l'activité bancaire et financière. De nouvelles directions ont été créées en vue de renforcer notamment les missions de surveillance bancaire, d'information et de communication, d'audit et de contrôle interne, tout en veillant à séparer les opérations bancaires des activités comptables.

- Réunions régulières du CA de la BCC,
- Renforcement des effectifs, avec le recrutement de cadres, venant renforcer les directions suivantes : Direction de la Supervision bancaire et de la Réglementation, Direction financière et de la Comptabilité, Direction du contrôle interne et de l'audit.



1.1 HISTORIQUE ET MISSIONS DE LA BANQUE

L'origine de la Banque Centrale des Comores est étroitement liée à l'évolution historique de l'administration coloniale et de la Zone Franc. Les Comores sous dépendance française étaient rattachées administrativement à Madagascar. Créée le 16 novembre 1950, la Banque de Madagascar et des Comores (BCM) assurait le service de l'émission monétaire ayant cours légal à Madagascar et aux Comores jusqu'au 21 décembre 1973, date à laquelle ce privilège lui a été retiré.

Le 31 décembre 1974, l'Institut d'Émission des Comores, dont le siège social est fixé à Moroni et le siège administratif à Paris, a été mis en place.

1975, l'Institut d'Émission des Comores a 1er juin Le service de l'émission monétaire, un charge le en pris l'accession des Comores l'indépendance. mois avant

Le 23 novembre 1979, le Ministre des finances, de l'économie et du plan de la République Fédérale Islamique des Comores (RFIC) et le Ministre français de l'Économie ont procédé à la signature de l'accord de coopération monétaire, ratifié par le Président de la République comorien le 26 juin 1980. Cette convention prévoit l'ouverture au nom de la Banque Centrale des Comores d'un compte d'opérations dans les livres du Trésor français ainsi que les conditions de fonctionnement de ce compte.

Le 1er juillet 1981, la Banque Centrale des Comores a été créée et a pris naturellement en charge le service de l'émission monétaire autrefois assuré par l'Institut d'Émission des Comores.

En décembre 2008, les statuts de la BCC ont été rénovés et modernisés, afin de renforcer son indépendance, améliorer sa gouvernance, consolider son dispositif de contrôle et renforcer la transparence. Ces nouveaux statuts confèrent à la Banque centrale, seule autorité monétaire, les missions fondamentales suivantes :

- garantir la stabilité de la monnaie de l'Union des Comores, en

définissant et en mettant en œuvre la politique monétaire de l'Union,

- assurer le bon fonctionnement du système bancaire, en exerçant la surveillance et le contrôle des banques et établissements financiers qu'elle agrée et en veillant à l'application de la réglementation de la profession bancaire. Elle dispose pour cette mission de pouvoirs réglementaire, administratif et disciplinaire,
- émettre la monnaie ayant cours légal et pouvoir libératoire en Union des Comores,
- veiller au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement et de règlement.

En outre, la BCC a des missions accessoires et d'intérêt général. Elle est l'agent du Trésor pour ses opérations de banque et conseiller économique et financier du Gouvernement.

La BCC a également une mission d'information économique et est responsable de la confection des statistiques sur la monnaie, le crédit, la balance des paiements et la position extérieure de l'Union des Comores.

1.2 LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GOUVERNANCE ET DE CONTROLE

1.2.1 Le Conseil d'Administration

Conformément à ses statuts, « le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration des affaires de la Banque ». A fin 2015, il était composé de :

Madame Siti Soifiat ALFEINE TADJIDDINE,

Madame Salima HAMIDI,

Mr. Salim AHMED ABDALLAH, Président du Conseil,

Mr. Jacques BIAU,

Mr. Samuel GOLDSTEIN,

Mr. Daniel LUBETH

Mr. Christian MASSON,

Mr. Ali MLAHAILI.





Les participants au CA du 08 décembre 2015 De gauche à droite au 1er rang: Mr Romain Ragot, Mr Ali Mlahaili, Mme Salima Hamidi, Mr Boinariziki Djohar, Mr Mzé Abdou Mohamed Chanfiou, Mr Salim Ahmed Abdallah, Mr Michel Kahn

De gauche à droite au 2nd rang: Mr Daniel Lubeth, Mr Yahaya Houmadi, Mr Madi Ahamada, Mr Christian Masson, Mr Samuel Goldstein, Mr François Lesprit, Mr Pascal Fourcaut

En 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois en séance ordinaire, le 16 juin à Paris et le 08 décembre à Moroni. Dans chacune de ses réunions, le conseil examine la situation économique du pays et l'environnement international, la politique monétaire et ses évolutions, la situation du secteur bancaire et la gestion de la Banque. Encas de nécessité, les membres du CA peuvent être consultés à domicile.

1.2.2 Le gouvernement de la Banque

Le Gouverneur de la Banque est nommé par décret du Président de la République sur proposition du Ministre chargé des finances de l'Union des Comores après avis conforme du Conseil d'administration. Il assure l'exécution des décisions du Conseil d'administration et organise et dirige l'ensemble des services de la Banque. Le Gouverneur gère les avoirs extérieurs de la Banque dans le cadre défini par le Conseil d'administration. Dans le cadre de sa mission, le Gouverneur doit notamment veiller au respect de la législation relative à la monnaie et au contrôle des banques et des Assurances. Le Gouverneur est assisté d'un Vice-Gouverneur, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Ministre en charge des Finances.

Le Gouvernement de la Banque est composé de : M. Mzé Abdou MOHAMED CHANFIOU, Gouverneur, M. Madi AHAMADA, Vice-Gouverneur

1.2.3 Le comité d'audit

Dans le cadre d'amélioration du dispositif de contrôle de la Banque, un Comité d'Audit a été mis en place par le Conseil d'administration du 07 juin 2007. Il est composé d'un administrateur, des deux censeurs et d'un expert auditeur. Sa composition au 31 décembre 2015 était la suivante :

Présidente: Mme Siti Soifiat A. Tadjidine,

M. Djohar Boinariziki,

M. Pascal FOURCAUT,

M. Jean-Charles NORMAND, Expert auditeur.

missions du Comité d'Audit sont définies par l'article 59 des statuts et par l'article 5 du règlement intérieur de la Banque, et peuvent être résumées comme suit : Le contrôle de comptes et de l'information financière, en s'assurant notamment que les comptes sont arrêtés seméthodes comptables préalablement les définies, des risques et le contrôle interne, en maîtrise surant notamment de l'existence de procédures de conformité aux obligations légales réglementaires.

Le Comité d'Audit se réunit au moins une fois par an et remet un rapport au Conseil d'administration à l'issue de chaque réunion.

1.3 LES RESSOURCES HUMAINES ET REN-FORCEMENT DES CAPACITES

Afin 2015, la Banque comptait un effectif de 59 salariés confirmés, hormis le Gouvernement et le conseiller du Gouverneur. Cet effectif est reparti entre le siège à Moroni (46) l'agence d'Anjouan (8) et celle de Mohéli (5).

Evolution des effectifs

CATEGORIE	2015	2014	2013	2012	2011	2010
HORS CATEGORIE	02	02	02	02	02	01
CATEGORIE IV	07	07	07	03	03	03
CATEGORIE III	24	19	19	23	23	17
CATEGORIE II	24	26	27	26	27	27
CATEGORIE I	04	05	05	06	06	06
TOTAL	59	59	60	60	61	54

Source : BCC, Secrétariat Général,

A l'issue de ce concours, organisé avec l'appui de la Banque de France, 4 candidats ont été retenus, venant renforcer les directions suivantes : Direction de la Supervision bancaire et de la Réglementation (1), Direction financière et de la Comptabilité (1), Direction du contrôle interne et de l'audit (2).

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de ses capacités, la Banque participe au Programme BCEAO/BEAC/BCC Renforcement des Capacités, dont l'objectif principal est de contribuer à l'amélioration de l'efficacité des Administrations Economiques et Financières (AEF) des pays membres.

L'architecture opérationnelle du programme est organisée en trois pôles de compétences gérés chacun par l'une des Banques Centrales :

- Pôle n°1 « Gestion Macroéconomique » géré par la BCEAO ;
- Pôle n°2 «Gestion de la Dette Publique et Politiques Financières»

Mme Faouzia

ALI

monétaires et

financières

Mr Omar

SOILIHI

Conformément à son plan d'évolution des effectifs adopté en juin 2014 par son Conseil d'Administration, la Banque a procédé au recrutement sur concours de cadres à fort potentiel (cadre III) lui permettant de continuer à remplir avec efficacité ses missions, en accroissement.

géré par la BEAC;

• Pôle n° 3 « Gestion du secteur Financier et de l'Environnement des Affaires » géré par la BCC.

Afin de permettre à la BCC d'assurer efficacement la gestion du pôle de compétence qui lui incombe, la BCC devra se doter d'une unité opérationnelle de renforcement des capacités, à l'instar de la BCEAO et de la BEAC qui ont en leurs propres centres de formation. Pour ce faire, le Comité de Gestion dudit programme a dépêché auprès de la BCC en juillet 2015, une mission dont l'objectif principal était de procéder au diagnostic de l'existant en matière de formation et d'élaborer les termes de références (TDR) relatifs à la mise en place d'une unité dédiée au renforcement des capacités et au développement des compétences au sein de la BCC.

Il convient de rappeler que la BCC a prévu dans le noudédiée à veau bâtiment une salle formation.

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES AU 31 DECEMBRE 2015



bancaires

Mme Aida

AMADA

la comptabilité

Mme Zainaba

MZE MOUIGNI

réglementation

Mr Abdoulhakim

SAID AHMED

Mme Roukiat

ANSALY-SOIFFA

de l'audit

Mr Fahar-eddine

MOHAMED

d'information

CHOUZOUR

Mr Riadh

Les activités

L'émission des billets et pièces, ayant cours légal et pouvoir libératoire aux Comores, est l'une des missions fondamentales la Banque centrale.

Soucieuse d'offrir à la population une circulation fiduciaire de qualité et fortement sécurisée, elle a investi ces dernières années plus de 3 milliards FC, en renouvelant complètement sa gamme des billets et de pièces, et en émettant une nouvelle pièce de 250 FC.

En termes d'activités, la circulation fiduciaire s'est fortement accrue, s'élevant à 30,4 milliards FC en 2015 contre 24,3 milliards FC en 2014, tandis qu'au niveau de la Chambre de Compensation, toutes opérations confondues, les chèques et les virements présentés se sont élevés à 108,6 milliards FC contre 96 milliards FC en 2014, soit une hausse de 13,1%.

La Banque poursuit les reformes structurantes internes et celles du secteur bancaire.



2.1 LES EMISSIONS DE BILLETS ET DE PIECES

L'émission des signes monétaires, billets et monnaies métalliques, ayant cours légal et pouvoir libératoire sur le territoire de l'Union des Comores est un privilège exclusif accordé à la Banque Centrale des Comores, conformément à l'article 8 de ses statuts.

Dans un souci de renforcer la qualité et la sécurité des signes monétaires mis à la disposition du public, la Banque Centrale des Comores a renouvelé sa gamme de billets et pièces au cours de la décennie écoulée.

Cette gamme a bénéficié d'une nouvelle technologie de fabrication en termes de durabilité et de sécurité contre la falsification, permettant à la BCC de maintenir une circulation fiduciaire sécurisée et de bonne qualité.

Par ailleurs, simultanément à l'émission de la pièce de 250 FC, la Banque a procédé à la mise en circulation de nouvelles pièces de 25 FC, 50 FC et de 100 FC, utilisant de nouveaux alliages en vue d'accroître leur résistance et de s'assurer de leur utilisation adéquate. Ces nouvelles pièces demeurent identiques, quant à leur taille et leurs caractéristiques visuelles, aux pièces de même dénomination antérieures, avec lesquelles elles circulent concurremment.

En revanche, la pièce de 2 FC a été retirée de la circulation au mois

de juin 2015, conformément à la décision du Conseil du 11 décembre 2014 et à l'arrêté signé par le Vice-Président, Ministre des Finances.

A fin 2015, la circulation fiduciaire (hors encaisses détenues par les établissements de crédit) s'est élevée à 30,4 milliards FC contre 24,7 milliards FC en 2014, soit une hausse de 23,1%, en relation notamment avec le paiement de 3 mois d'arriérés de salaires des fonctionnaires au mois de décembre 2015. A titre de comparaison, la circulation fiduciaire à fin novembre était de 25,2 milliards FC.

Le changement de gamme de billets et la hausse des achats de billets en Euros ont favorisé l'augmentation des émissions de billets neufs ces dernières années.

Au 31 décembre 2010, le montant des billets neufs émis s'était élevé à 11,7 milliards FC, correspondant au remplacement quasi-complet des billets en circulation de l'ancienne gamme. En 2011, la banque a émis pour 3,4 milliards FC de billets, correspondant au rythme normal d'émission d'avant 2005 (en moyenne de 4 milliards FC). Mais le rythme d'émission s'est à nouveau accéléré, en liaison notamment avec l'accroissement des achats de devises et l'afflux des concours extérieurs apportés à l'Etat, et a atteint 11,9 milliards FC à fin 2015.

Gestion de la circulation fiduciaire

En millions FC	2014			2015		
	Billets	Pièces	Total	Billets	Pièces	Total
Stock disponible en début de période	34 041	707	34 748	37 938	955	38 893
Emissions réalisées	10 225	248	10 473	11 887	19	11 906
Destructions	-6 328	0	-6 328	-4 482	0	-4 482
Stock disponible en fin de période	37 938	955	38 893	45 343	974	46 317
Source : BCC, Direction de la C	aisse e	t des O	pération	ons Ba	ncaires	5

Au niveau de l'activité de tri des billets, la Banque a enregistré une amélioration des taux récupération sur l'année 2015, et plus particu-

lièrement sur le billet de 500 FC, confortant ainsi l'émission de la nouvelle pièce de 250 FC, qui a permis de « soulager » la coupure de 500 FC.

Activité de tri : taux de récupération des billets par coupure sur la période 2010-2015 (en %)

Année	10 000	5 000	2 000	1 000	500
2010	96,99	89,05	56,26	42,46	27,93
2011	95,33	83,71	62,02	39,93	23,06
2012	96,11	88,01	67,58	47,11	29,38
2013	95,29	86,06	66,23	45,14	30,50
2014	93,84	86,12	63,93	43,15	27,46
2015	97,81	95,93	66,72	47,99	36,10
Taux de récupération moyen sur la période	95,89	88,15	63,79	44,30	29,07

Source : BCC, Direction de la Caisse et des Opérations Bancaires

2.2 LA COMPENSATION DES VALEURS

La chambre compensation regroupe sept établissements (BCC, BIC, Exim-Bank, BDC, BFC, SNPSF, Meck-Moroni) qui participent tous les jours ouvrés aux séances de compensation des chèques et des virements.

Toutes opérations confondues, les valeurs présentées en com pensation se sont élevées à 108,6 milliards FC contre 96 milliards FC en 2014, en hausse de 13,1%, pour un nombre d'opérations en hausse également de 4,8%, passant de 61.618 opérations en

Chapitre II

2014 à 64.560 opérations en 2015. Ces chiffres, en augmentation régulière, montrent une amélioration des paiements scripturaux. La mise en place effective de la centrale des risques et des incidents de paiement ainsi que la validation par décret présidentiel du nouveau texte réglementant les moyens et les systèmes de paiement concourent à la consolidation de cette tendance.

Statistiques de la chambre de compensation (valeurs en milliards FC)

	201	13	2014		2015	
Rubriques	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Chèques présentés à la compensation dont Chèques Rejetés	54.985 1.673	54,1 1,8	54.200 1.412	53,1 1,1	53.144 1.201	52,4 1,1
Virements présentés à la compensation dont Virements Rejetés	5.632 74	45,4 0,1	7.418 102	42,9 0,5	11.416 197	56,2 0,3

Source : BCC, Direction de la Supervision Bancaire et de la Réglementation

Pour l'année 2015, l'activité de la chambre se présente comme suit :

- Une baisse du nombre des chèques présentés, qui sont passés de 54.200 à 53.144 en 2014, soit une baisse de 1,9%, les valeurs correspondantes se contractant de 1,3%, représentant respectivement 52,4 milliards FC et 53,1 milliards FC sur la période ;
- Le nombre de chèques rejetés a sensiblement diminué également: 1.201 rejets, pour un montant de 1,1 milliard FC, soit 2,1% du montant total présenté contre 1.412 chèques rejetés en 2014 d'une valeur totale de 1,1 milliard FC (2,1% du montant). L'insuffisance de provisions demeure le principal motif de rejet ;
- Une augmentation des opérations de virements, pasde 7.418 opérations à 11.416, soit une hausse de 53,9%. En valeur, le montant s'est accru de 31%, passant de 42,9 milliards FC en 2014 à 56,2 milliards FC en 2015 ;

- 197 virements, représentant une valeur de 289 millions FC ont fait

l'objet de rejets, contre 102 virements en 2013, d'un montant total de 485 millions FC.

2.3 LES OPERATIONS DE CHANGE

Les opérations d'achat de devises aux quichets de la Banque centrale ont accusé une baisse de 22%, tandis que les opérations de vente se sont accrues de 20%.

Les achats de devises dans les guichets de la BCC se sont élevés à 16,2 milliards contre 20,8 milliards FC en 2014, soit une baisse de 22%. Cette évolution s'explique par l'utilisation de plus en plus fréquente par la diaspora, des voies formelles (virements internationaux, organismes de transferts d'argent type Money gram ou Western Union) au détriment des voies informelles (voyageurs).

Au niveau des ventes, en revanche, une forte hausse est observée, les ventes s'élevant à 10,6 milliards FC contre 8,9 milliards FC en 2014, en relation avec la demande accrue des opérateurs économiques de voyager avec du cash.

Evolution annuelle des opérations de change à la BCC (en millions FC)

		Achats		Ventes					
	2013	2014	2015	2013	2014	2015			
Moroni	14.466,3	17 296,8*	13 589,9*	7.293,4	8 123,7*	9 430,4*			
Mustamudu	1.833,6	3.273,8	2.374,8	403,9	551,2	897,4			
Fomboni	326,8	258,9	278,0	297,7	180,9	306,7			
Total	16.626,7	20 829,5	16 242,8	7.995,0	8.855,8	10.634,5			

* y compris Dollars US Source : BCC, Direction Financière et de la Comptabilité,

2.4 REFORMES ENGAGEES PAR LA BANQUE

La Banque Centrale a engagé d'importantes réformes pour le secteur bancaire comorien. Les réalisations de l'année sont les suivantes :

- L'entrée en viqueur de la nouvelle réglementation prudentielle,
- L'adoption par voie de décret du texte règlementant le système et les moyens de paiement, notamment la monétique et les paiements

électroniques,

- L'adoption d'un nouveau règlement obligeant les établissements de crédit à calculer un Taux Effectif Global (TEG) et à le communiquer à sa clientèle, dans un souci de transparence et de renforcement de la concurrence. A terme, en fonction de la typologie des TEG appliqués, la Banque centrale détermin era des taux d'usure qui remplaceront le taux plafond actuel,

- L'adoption par les établissements de crédit du nouveau Relevé d'Identité Bancaire comorien (RIB), conforme aux normes internationales (IBAN), permettant de faciliter les transactions nationales et internationales de la clientèle des établissements de crédit,
- La montée en puissance progressive de la Centrale des Risques et des Incidents de paiement, lancé le 29 octobre 2014

(CDR-IP) : à mi-mai 2015, sur l'ensemble du système bancaire, près de 30.000 clients et 15.000 crédits ont été déclarés,

- L'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor (CUT) depuis le 1er septembre 2015, suite à la convention signée le 27 novem. bre 2014 entre le Ministère des Finances et la Banque centrale et un arrêté ministériel du mois d'août 2015. Cet outil permet de faire ressortir à tout moment la situation consolidée des disponibilités financières de l'Etat et d'optimiser la gestion de sa trésorerie

2.5 QUELQUES EVENEMENTS MARQUANT L'ANNEE

- Le raccordement de la Banque centrale à la fibre optique et la connexion intersites des agences d'Anjouan et de Mohéli,
- L'opérationnalisation en octobre 2015 du système de visioconférence lancé en 2014.
- Le lancement des travaux d'extension du siège : suite à un appel d'offres restreint lancé au mois de mars 2015 au niveau du pays, la pose de la 1ère pierre a été réalisée le 2 mai par le Vice-président en charge des finances, en présence du Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, du Président du Conseil, du Gouverneur, du personnel de la banque et des personnalités civiles et diplomatiques. Prévus pour une durée prévisionnelle de 12 mois, des travaux de terrassements et de fondations imprévus ont retardé le planning initial, sans conséquence toutefois sur le coût du projet. En janvier 2016, le gros œuvre a été réalisé à hauteur de 43%.
- LaBanque Centrale a réalisé ces dernières années d'important stravaux d'investissement dans les 2 agences, notamment pour le renforcement du dispositif de sécurité et l'amélioration des services informatiques :

a) Sécurité

- Construction d'un sas et d'un guichet institutionnel afin de sécuriser les approvisionnements des valeurs.

- Transfert des images : les images de vidéosurveillance installées dans les agences sont visibles au siège via les liaisons spécialisées.
- Installation et mise en service d'un système d'énergie solaire en vue d'assurer une alimentation permanente des agences en énergie (lumière, serveurs...)
- Mise à niveau des installations électriques,
- Mise en service des alarmes incendies,

b) informatique

De nouvelles connexions avec le siège ont été mises en place :

- Les agences sont maintenant reliées au siège par fibre optique de bout en bout,
- La mise en place de la visioconférence a amélioré la communication avec le siège, les chefs d'agences participent désormais aux comités de direction,
- Le système d'information comptable de la BCC (GCF) dans les agences leur permet de saisir en temps réel les opérations comptables, générant ainsi des gains de productivité et permettant d'offrir un meilleur service à la clientèle, notamment pour les prélèvements (consultation des comptes immédiate).



Les comptes annuels

Le bilan de la Banque à fin 2015 présente un total de 111,2 milliards FC contre 93,4 milliards FC à fin 2014, soit une hausse de 19%.

Au niveau du résultat, après deux hausses successives, les bénéfices passant de 324 millions FC en 2013 à 515 millions FC en 2014 après 279 millions FC en 2012, une baisse de 50% est observé, pour s'élever à 257 millions FC en 2015, la forte hausse de 2014 ayant résulté d'opérations exceptionnelles, de la cession d'actifs, de reprise de provisions et de gains de change sur les DTS



Les comptes de la Banque sont arrêtés au 31 décembre de chaque fin d'exercice et sont audités par un cabinet international. Ils sont ensuite soumis au contrôle du comité d'audit, avant leur approbation par le Conseil d'Administration de la Banque.

3.1 LE BILAN

Le bilan de la Banque à fin 2015 présente un total de 111,2 milliards de FC contre 93,4 milliards à fin 2014, soit une hausse de 19%. Cette évolution est expliquée essentiellement par l'accroissement des avoirs extérieurs (+30,8%), des titres de participation (+6,7%) et des immobilisations (+8,2%) d'une part et des engagements à vue, notamment la circulation fiduciaire (+22%), les dépôts des administrations publiques (+121,7%) et ceux des entreprises publiques non financières (+116%) d'autre part.

3.1.1 Actif

La valeur des avoirs en or est passée de 308 millions FC en 2014 à 304 millions FC en 2015, soit une baisse de 1,3%, imputable à la baisse des cours de l'or pendant la période, le stock restant inchangé.

Les avoirs en DTS ont progressé de 288 millions FC entre 2014 et 2015, en liaison avec l'appréciation du DTS par rapport au franc comorien entre 2014 (1DTS = 587,07 FC) et 2015 (1DTS = 626,19 FC), et ce en dépit de la baisse de l'encours

en DTS, suite au prélèvement effectué de 258.429 DTS pour honorer le règlement des échéances de 2015 des prêts FMI.

L'encours des placements en compte d'opérations au Trésor français a enregistré une hausse de 43%, passant de 57,3 milliards FC en 2014 à 81,8 milliards FC en 2015, en relation avec l'aide budgétaire saoudienne et l'encaissement de la vente de la licence téléphonique.

Les créances à l'Etat ont diminué de 27,7%, revenant de 15,3 milliards FC en décembre 2014 à 11 milliards FC en décembre 2015, en relation avec le remboursement de 5 milliards FC effectué en fin d'année 2015.

Les autres créances ont augmenté de 103 millions FC entre 2014 et 2015, en liaison avec la hausse des prêts consentis au personnel, tandis que les titres de participations, composés uniquement des bons du trésor au profit du FMI, ont enregistré une augmentation de 6,7% entre 2014 et 2015, en liaison avec l'appréciation du DTS par rapport au franc comorien.

Les actifs immobilisés nets ont augmenté de 8,2% entre 2014 et 2015, atteignant 3 milliards FC à fin décembre 2015. Cette hausse provient de la livraison du matériel d'émission en 2015.

Cérémonie d'extension
du siège de la Banque dont la
pose de la première pierre
a eu lieu le 2 mai 2015

1: Mohamed Ali Soilihi Vice-président, en charge des Finances
2: Nourdine Bourhane Vice-président, en charge des Infrastructures
3: Salim Ahmed Abdallah, Président du Conseil d'Administration de la BCC
4: Mzé Abdou Mohamed Chanflou, Gouverneur de la BCC

Chapitre \overline{III}

Bilan aux 31 décembre 2014 et 2015 (en millions de FC)

Actif	2014	2015	Ecart	Passif	2014	2013	Ecart
Avoirs en or	309	304	- 5	Billets et pièces en circulation	27.217	33.204	+ 5.987
Avoirs en devise - Encaisses en devises - Comptes en devise	62.000 4.735 57.625	82.977 1.117 81.860	+ 20.977 - 3.619 + 24.596	Engagements en devise	108	171	+ 63
Relations avec le FMI - Avoirs en DTS - Quote-Part FMI	11.958 6.733 5.225	12.594 7.021 5.573	+ 636 + 288 + 348	Relations avec le FMI - Allocations DTS - Emprunts FMI - Comptes du FMI	17.414 4.992 7.532 4.890	18.412 5.325 7.872 5.216	+ 998 + 333 + 340 + 326
Créances sur les banques	0	0	0	Comptes des banques résidentes	25.826	28.110	+ 2.284
Créances sur le Trésor - Avances à l'Etat - Prêts FMI - Allocation DTS	15.293 6.880 7.532	11.056 2.733 7.872	- 4.237 - 4.147 + 34 0	Comptes du Trésor Comptes des entreprises publiques	6.548 874	14.518 1.886	+ 7.970
utilisées - Prêt portage des actions BDC	421 460	449 3	+ 28 - 458	publiques	6/4	1.000	+ 1.012
Autres créances Comptes de	638	741	+ 103	Autres dépôts	23	63	+ 40
régularisation et divers	307	365	+ 58	Comptes de régularisation et divers	1.190	406	- 784
Actifs immobilisés - Immobilisations - Titres de	2.905 2.905	3.144 3.144	+239 +239	Capitaux propres	13.696	14.155	+ 459
participations BDC Résultat	0 0	0 0	0	Résultat	515	257	- 258
Total	93.411	111.182	+ 17.771	resumm	93.411	111.182	+ 17.771
101111	70.411	111.102	. 1/.//1		JUITEL	111.102	. 17.771

Source : BCC, Direction Financière et de la Comptabilité

3.2.1 Passif

La circulation fiduciaire a augmenté de 22%, atteignant 33 milliards FC en décembre 2015 contre 27,2 milliards FC en décembre 2014, en relation avec le paiement de 3 mois d'arriérés de salaires des fonctionnaires en fin d'année et l'augmentation des achats d'Euros. Les dépôts de la clientèle institutionnelle se sont consolidés, passant de 34,3 milliards FC en 2014 à 45,1 milliards FC en 2015, soit une hausse de 31,6%. Ainsi, les dépôts des établissements de crédit sont passés de 25,8 milliards FC à 28,1 milliards FC (+8,8%), ceux des administrations publiques de 6,5 milliards FC à 14,5 milliards FC (+121,7%) et ceux des entreprises publiques, de 0,9 milliard FC à 1,9 milliard FC (+115,9%).

Les engagements extérieurs sont en hausse de 5,5%, suite à la réévaluation en fin d'année des emprunts en DTS par l'Etat auprès du FMI.

Le total des **comptes de régularisation** crédit ont diminué de près de 39% suite à la baisse des postes concernant les fournisseurs et divers opérations d'attente.

En revanche, d'autres postes sont en hausse :

- Les chèques en compensation, qui se dénouent le jour suivant.
- Les transferts reçus pour la cli entèle et en attente d'affectation.

3.2 LE COMPTE DE RESULTAT

Alors qu'elle présentait depuis 2010 des bénéfices croissants, passant de 78 millions FC en 2010 à 515 millions FC en 2014, la Banque a enregistré en 2015 un résultat de 257 millions FC, soit une baisse de 50 % par rapport à celui 2014. Cette évolution s'explique essentiellement par le caractère exceptionnel de l'année 2014, qui a enregistré notamment une plus-value suite à la vente des actions BDC et de DTS ou encore une reprise de provisions.

Nonobstant ces opérations, les résultats respectifs des exercices 2014 et 2015 seraient de 188 millions FC et de 257 millions FC.

Le résultat dégagé sur les opérations sur **avoirs extérieurs** a augmenté de 63 millions FC par rapport à l'année dernière (+4,6%), en liaison essentiellement avec la hausse des intérêts perçus sur les placements en Euros, suite à la consolidation du solde courant du compte d'opération en 2015 (55,6 milliards FC en 2015 en moyenne journalière 48 milliards FC en 2014), le taux de rémunération restant inchangé.

En dépit de l'absence de service sur les **opérations avec la clientèle** (l'EONIA, taux d'indexation de la BCC, étant entré en territoire négatif depuis octobre 2014), le résultat sur les opérations avec la clientèle a légèrement diminué de 0,6% entre 2014 et 2015, en liaison avec la baisse des **intérêts perçus** sur les concours apportés à l'Etat, reflétant d'une part la baisse de l'encours du prêt à long terme, et ce en dépit du tirage de 700 millions FC sur les avances statutaires effectué en février 2015, et d'autre part, la tendance baissière de l'EONIA.

En revanche, les autres produits, notamment les **commissions** (essentiellement sur les transferts et la vente de devises) ont enregistré une hausse de 3% en 2015.

Au niveau des **frais généraux**, il est observé une hausse de 10,6% qui a concerné notamment les « charges de personnel » suite au recrutement de 5 agents en septembre 2015 et à l'avancement de certains agents, ou encore les « fournitures et services extérieurs », en liaison avec les dépenses liées à l'étude, à la réalisation de l'appel d'offre et au choix des entreprises pour la construction du nouveau bâtiment ou encore à la consommation de « carburants » suite à la crise énergétique.

Au niveau des autres charges, les dotations aux amortissements, conformément au budget alloué, sont en hausse de 9 millions FC par rapport à 2014, tandis que les frais d'émission ont diminué de 50%. Les charges exceptionnelles sont en hausse de 20 millions FC par rapport à 2014, traduisant l'indemnisation d'un départ anticipé à la retraite d'un agent et de quelques redressements d'écritures de l'exercice 2014.

Au total ,le résultat net de l'exercice 2015 s'est élevé à 257 millions FC, en baisse de 50% par rapport à 2014 (515 millions FC). Conformément aux statuts de la Banque, ce résultat est affecté ainsi : 50% au fonds général de réserve et 50% comme dividendes versées au seul actionnaire qu'est l'Etat.

Compte de résultats 2013 à 2015 (en millions de FC)

	2013	2014	2015	Ecart
(+) Intérêts perçus sur le compte d'opération et le compte spécial	1.336	1.217	1.402	+ 185
(+) Intérêts perçus sur les autres placements et dépôts	93	164	40	- 124
(-) Charges d'intérêts sur le compte FMI	4	4	3	- 1
(-) Charges sur opérations de marché	3	0	0	0
(1) Résultat sur avoirs extérieurs	1.422	1.376	1.439	+63
(+) Intérêts perçus sur concours au Trésor	125	126	115	- 11
(+) Intérêts perçus sur compte clientèle	2	5	5	0
(+) Autres produits reçus de la clientèle	219	201	207	+ 6
(-) Intérêts versés aux établissements bancaires	0	-3	0	- 3
(-) Charges sur opérations avec la clientèle	0	0	0	0
(2) Résultat sur opération avec la clientèle	345	329	327	- 2
Produit Net Bancaire (1 + 2)	1.767	1.705	1.767	+ 62
(-) Frais Généraux	1.191	1.149	1.271	+ 122
Charges d'exploitation	621	637	631	- 6
Charges de matériel d'émission Autres Charges	343 227	278 234	373 268	+95 + 34
(+) Autres produits d'exploitations financières	17	197	26	- 171
(-) Autres charges d'exploitations financières	0	7	3	- 4
(-) Dotations aux amortissements et provisions	385	436	306	- 130
(+) Reprise de provision	116	116	52	- 64
Résultat d'exploitation	324	427	263	- 163
(+) Produits exceptionnels	2	90	15	<i>- 7</i> 5
(-) Charges exceptionnelles	1	1	21	+ 20
Résultat exceptionnel	1	89	-6	- 95
	20.1	.	25-	920
Résultat de l'exercice	324	515	257	- 258

Source : BCC, Direction Financière et de la Comptabilité



3.2 L'AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Tel: +230 202 3000 Fax: +230 202 9993 www.bdo.mu 10, Frère Félix de Valois Street Port Louis, Mauritius P.O. Box 799

BANQUE CENTRALE des COMORES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Ce rapport est destiné aux membres du Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Comores "la Banque". Nos travaux d'audit ont été effectués afin de nous permettre de faire état des éléments requis dans notre rapport d'audit et dans aucun autre but. Nous n'acceptons et n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que la Banque Centrale des Comores et l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour nos travaux d'audit, pour notre rapport, ainsi que les opinions qui y sont formulées.

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers de la Banque Centrale des Comores, figurant aux pages 2 à 22 qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015 et le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, et un résumé des principaux principes comptables et autres notes explicatives.

Responsabilités du Conseil d'Administration

D'après les statuts de la Banque, il est de la responsabilité des membres du Conseil d'Administration de tenir des registres comptables adéquats qui reflètent avec suffisamment d'exactitude et à tout moment la situation financière de la Banque et de s'assurer que les états financiers sont conformes au Référentiel Comptable de la Banque. Le Conseil d'Administration est également responsable de la protection des biens de la Banque et par conséquent, il se doit de prendre des mesures raisonnables pour la prévention et la détection des fraudes et autres irrégularités. Cette responsabilité inclut: la mise en place, l'application et la gestion de contrôles internes pertinents à l'élaboration et à une présentation sincère des états financiers, ne comportant pas d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs; la sélection et l'application de normes comptables appropriées; et l'émission d'estimations comptables raisonnables par rapport aux circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il est de notre responsabilité d'exprimer, sur la base de notre audit, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales de vérification et de certification des comptes ("International Standards on Auditing"). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences d'éthique et que nous planifions et effectuons notre audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste en un examen au moyen de contrôles, des justificatifs relatifs aux montants et aux renseignements contenus dans les états financiers. Le choix des contrôles dépend du jugement des commissaires aux comptes, y compris l'évaluation des risques d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs. En procédant à ces évaluations des risques, les commissaires aux comptes prennent en compte les contrôles internes pertinents à l'élaboration et une présentation sincère des états financiers permettant la mise en place de procédures d'audit appropriées, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de la Banque. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables et les estimations significatives retenues par le Conseil d'Administration ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis lors de notre audit constituent une base suffisante et appropriée pour exprimer notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers figurant aux pages 2 à 22 reflètent fidèlement et sincèrement la situation financière de la Banque Centrale des Comores au 31 décembre 2015, le résultat de ses opérations ainsi que le flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et sont conformes aux Référentiel Comptable propre à cette Banque.

BDO & CO
Experts Comptables

Ameenah Ramdin, FCCA, ACA

Haudi

Agrée par la FRC



Annexe I: Listes des institutions finacières agréées au 31 décembre 2015

(conformement à la loi 80-07, art 6 et à l'instruction n° 004/2004/COB, art 4)

- 1 les Banques, telles que définies aux articles 4et 5 de la loi n°80-07 portant réglementation des banques et établissements financiers,
 - BANQUE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE-COMORES (BIC-C)

Place de France

B.P 175 Moroni, Union des Comores

Tél: (269) 773 02 43 / Fax: (269) 773 12 29

Tél: (269) 771 01 71 / Fax: (269) 771 10 64

- BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES COMORES (BDC)

Place de France

B.P 298 Moroni, Union des Comores

Tél: (269) 773 08 18 / Fax: (269) 773 03 97

Tél: (269) 771 04 84

Tél: (269) 772 10 69 / Fax: (269) 772 49 99

- EXIM BANK

Place de France

B.P 8298 Moroni, Union des Comores

Tél: (269) 773 94 01 / Fax: (269) 773 94 00

Tél: (269) 771 12 68

- BANQUE FEDERALE DU COMMERCE (BFC)

Place de France

B.P 6274 Moroni, Union des Comores

Tél: (269) 773 88 80 / 81 / 82

- 2 les Institutions Financières Décentralisées, telles que définies par le décret n° 04-069/PR portant réglementation des Institution Financières Décentralisées du 22 juin 20
 - UNION DES MECK (13 MECK de base affiliées)

B.P 1234 Moroni, Union des Comores

Tél: (269) 773 36 40 / Fax: (269) 773 36 40

- UNION REGIONALE DES SANDUK D'ANJOUAN (32 caisses affiliées)

B.P 47 Domoni, Union des Comores

Tél: (269) 771 95 20 / 771 04 93

- UNION REGIONALE DES SANDUK DE MOHELI (4 caisses affiliées)

B.P 54 Fomboni, Union des Comores

Tél: (269) 772 02 24 / 762 40 53

- 3 les Intermédiaires Financiers, tels que définis à l'article 2 de la loi n°80-07 portant réglementation des banques et établissements financiers,
 - SOCIETE NATIONALE DES POSTES ET DES SERVICES FINANCIERS (SNPSF)

Moroni Port

Moroni, Union des Comores

Tél: (269) 774 43 01 / Fax: (269) 773 80 30

- * CAISSE NATIONALE D'EPARGNE (CNE) COMPTES CHEQUES POSTAUX (CCP)
- * TRANSFERTS INTERNATIONAUX D'ARGENT
- * OPERATIONS DE CHANGE EN EURO
- MAISON COMORIENNE DES TRANSFERTS ET DES VALEURS (MCTV)

B.P 1360 Moroni, Union des Comores

Tél: (269) 773 88 06 / 773 87 85 / 763 50 54

- COMORES ASSISTANCE INTERNATIONALE (CASI)

B.P 117 Mustamudu, Union des Comores

Tél: (269) 771 17 67

Evolution du Taux de croissance du PIB

(variation en %, sauf indications contraires)

	2013	2014*	2015*
Etats-Unis	1,5	2,4	2,4
Japon	1,6	0,0	0,5
Zone-Euro	-0,3	0,9	1,6
Royaume-Uni	1,7	2,9	2,2
Chine	7,7	7,3	6,9
Afrique			
UEMOA	6,1	6,5	6,6
CEMAC	1,3	4,9	2,5

(variation en %, sauf indications contraires)

	2013	2014*	2015*
Etats-Unis	1,5	1,6	0,1
Japon	0,3	2,7	0,8
Zone-Euro	1,3	0,4	0,0
Royaume-Uni	2,6	1,5	0,1
Chine	2,6	2,1	1,5
Afrique (en moy annuelle)			
UEMOA	1,5	-0,1	1,0
CEMAC	2,0	3,2	2,5
Comores	1,6	1,5	1,3
Sources: BCC, COCOZOF, OCDE,			

*données provisoires

Evolution du Solde budgétaire en % du PIB

	2013	2014*	2015*
Etats-Unis	-5,5	-5,1	-4,4
Japon	-8,5	-6,2	-5,4
Zone-Euro	-3,0	-2,6	-2,1
Royaume-Uni	-5,7	-5,6	-4,4
Chine	-0,5	-0,6	-1,3
Afrique (Solde Budgétaire de Base/PIB**)			
UEMOA	-3,0	-3,2	-4,1
CEMAC	1,2	-0,2	-2,2
Comores	-1,9	-2,2	-2,7

Sources: BCC, COCOZOF, OCDE,

Evolution du Solde des transactions courantes en % du PIB

	2013	2014*	2015*
Etats-Unis	-2,3	-2,2	-2,7
Japon	0,8	0,5	2,9
Zone-Euro	2,9	3,1	3,8
Royaume-Uni	-4,5	-5,1	-5,2
Chine	1,6	2,7	3,1
Afrique			
UEMOA (hors dons)	-7,4	-6,0	-5,0
CEMAC	-3,9	-5,3	-13,0
Comores	-9,6	-9,1	0,6

Sources: BCC, COCOZOF, OCDE,

^{*}données provisoires

^{**} SBB = recettes totales hors dons - dépenses totales hors investissement financé sur ressources extérieures

^{*}données provisoires

Annexe III: Evolutions mensuelles du franc comorien par rapport à quelques devises en 2015

Devises	Dollar E.U	Yen Japonais	£. Sterling	Franc suisse	Dollar Canadien	Rand Sud Africain	Yuan (Chine)	D.T.S.
Moyenne 2014	370,84	3,52	610,32	405,06	335,64	34,17	60,19	558,94
Janvier	423,33	3 , 58	641,59	449,68	350,55	36,55	68,07	602,22
Février	433,47	3,65	664,37	463,21	346,49	37,40	69,33	612,29
Mars	454,01	3,77	679,90	463,71	360,14	37,62	72,75	628,97
Avril	456,21	3,81	681,29	473,90	368,59	37,95	<i>7</i> 3,55	631,43
Mai	441,24	3,65	464,74	473,44	362,61	36,85	71,13	619,80
Juin	438,74	3,55	682,55	470,57	355,11	35,66	70,70	616,34
Juillet	447,08	3,63	696,00	468,91	348,32	35,92	72,05	624,32
Août	441,37	3,59	474,97	456,50	336,10	34,21	69,66	619,20
Septembre	438,43	3,65	672,74	450,81	330,59	32,14	68,84	616,48
Octobre	437,88	3,65	671,29	452,08	335,02	32,46	68,96	615,89
Novembre	458,24	3,74	696,27	454,14	345,28	32,42	71,93	633,12
Décembre	452,34	3,72	677,69	454,4 0	330,09	30,14	70,09	626,42
Moyenne 2015	443,53	3,67	641,95	460,95	347,41	34,94	70,59	620,54

Parité fixe de l'Euro par rapport au Franc CFA et au Franc comorien :

1 Euro = 655,957 F CFA 1 Euro = 491,96775 FC

<u>Sources</u>: Banque Centrale des Comores, Directions des Etudes Economiques Monétaires et Financières

Banque de France

Annexe IV: Evolution du budget de l'Etat

	2010	2011	2012	2013	2014	2015**
Recettes intérieures	28 875	34 793	45 989	37 416	36 752	44 324
- Fiscales	22 449	23 520	26 849	29 236	29 940	30 567
- Non-fiscales	6 426	11 273	19 139	8 180	6 812	13 757
Dépenses courantes	30 667	30 911	32 581	33 360	38 519	43 173
- Traitements et salaires	18 500	18 409	18 278	18 582	21 423	23 713
- Biens et Services	7 553	7 662	8 932	9 047	11 808	12 099
- Transferts	3 578	3 889	4 394	5 227	5 087	6 896
- Intérêts sur la dette	1 036	952	977	504	200	465
Solde	-1 792	3 882	13 407	4 056	-1 767	1 151
Source: Ministère des Finances, Trésorerie Générale						

Annexe V: Evolution des principaux taux d'intérês

2013	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aut	Sep	Oct	Nov	Déc
Avances à l'Etat (EONIA+1,5)	1,571	1,568	1,570	1,582	1,578	1,595	1,593	1,582	1,581	1,592	1,606	1,669
Dépôts des BEF non soumises Res,Obl (EONIA - 1/8)*	-0,054	-0,057	-0,055	-0,043	-0,047	-0,030	-0,032	-0,043	-0,045	-0,033	-0,019	0,044
Dépôts des BEF soumises Res, Obligatoires												
-Réserves libres (EONIA - 1/8)	-0,054	-0,057	-0,055	-0,043	-0,047	-0,030	-0,032	-0,043	-0,045	-0,033	-0,019	0,044
-Réserves obligatoires (EONIA -1,25)	-1,179	-1,182	-1,180	-1,168	-1,172	-1,155	-1,157	-1,168	-1,170	-1,158	-1,144	-1,081
Escompte Banq. Centrale (EONIA+1,5)	1,571	1,568	1,570	1,582	1,578	1,595	1,593	1,582	1,581	1,592	1,606	1,669
Comptes sur livret	1,750 1,750	1,750 1,750	1,750 1,750	1,750 1,750	1,750 1,750	1,750 1,750	1,750 1,750	1,750 1,750	1,750 1,750	1,750 1,750	1,750 1,750	1,750 1,750
Dép. à terme inférieurs à 3 mois Dép. à terme supérieurs à 3 mois	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750
Taux débiteurs	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14
Taux debitedra	7.0/14	7.0714	7.0/14	7.0/14	7.0714	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14
EONIA	0,071	0,068	0,070	0,082	0,078	0,095	0,093	0,082	0,081	0,092	0,106	0,169
Prêt Marginal	1,500	1,500	1,500	1,500	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	0,750	0,750
EURIBOR 1 mois	0,112	0,120	0,118	0,118	0,112	0,120	0,125	0,128	0,128	0,128	0,132	0,216
EURIBOR 6 mois	0,343	0,363	0,330	0,324	0,302	0,320	0,335	0,342	0,340	0,341	0,327	0,372
EURIBOR 12 mois	0,573	0,596	0,546	0,529	0,485	0,506	0,525	0,543	0,543	0,541	0,506	0,544
2014	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aut	Sep	Oct	Nov	Déc
Avances à l'Etat (EONIA+1,5)	1,710	1,660	1,690	1,750	1,760	1,578	1,543	1,522	1,504	1,493	1,501	1,461
Dépôts des BEF non soumises Res,Obl (EONIA - 1/8)*	0,085	0,035	0,065	0,125	0,135	-0,048	-0,083	-0,103	-0,121	-0,132	-0,124	-0,164
Dépôts des BEF soumises Res,Obligatoires												
-Réserves libres (EONIA - 1/8)	0,085	0,035	0,065	0,125	0,135	-0,048	-0,083	-0,103	-0,121	-0,132	-0,124	-0,164
-Réserves obligatoires (EONIA -1,25)	-1,045	-1,090	-1,060	-1,000	-0,990	-1,173	-1,208	-1,228	-1,246	-1,257	-1,249	-1,289
Escompte Banq. Centrale (EONIA+1,5)	1,710	1,660	1,690	1,750	1,760	1,578	1,543	1,522	1,504	1,493	1,501	1,461
Comptes sur livret	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750
Dép. à terme inférieurs à 3 mois	1,750 1,750	1,750	1,750	1,750	1,750 1,750							
Dép. à terme supérieurs à 3 mois Taux débiteurs	7.0/14	1,750 7.0/14	1,750 7.0/14	1,750 7,0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14
Taux debiteurs	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14
EONIA	0.210	0.160	0.190	0.250	0.260	0.078	0.043	0.022	0.004	-0.007	0.001	-0.039
Prêt Marginal	0,750	0,750	0,750	0,750	0,750	0,400	0,400	0,400	0,300	0,300	0,300	0,300
EURIBOR 1 mois	0,224	0,225	0,231	0,253	0,259	0,150	0,096	0,085	0,016	0,008	0,010	0,023
EURIBOR 6 mois	0,396	0,387	0,406	0,430	0,418	0,333	0,305	0,292	0,197	0,183	0,182	0,176
EURIBOR 12 mois	0,562	0,550	0,576	0,604	0,593	0,510	0,487	0,469	0,360	0,337	0,335	0,329
2015	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aut	Sep	Oct	Nov	Déc
Avances à l'Etat (EONIA+1,5)	1,460	1,470	1,451	1,425	1,402	1,381	1,382	1,380	1,364	1,361	1,365	1,461
Dépôts des BEF non soumises Res,Obl (EONIA - 1/8)* Dépôts des BEF soumises Res,Obligatoires	-0,165	-0,155	-0,174	-0,200	-0,223	-0,244	-0,243	-0,245	-0,261	-0,264	-0,260	-0,164
-Réserves libres (EONIA - 1/8)	-0,165	-0,155	-0,174	-0,200	-0,223	-0,244	-0,243	-0,245	-0,261	-0,264	-0,260	-0,164
-Réserves obligatoires (EONIÁ -1,25)	-1,290	-1,280	-1,299	-1,325	-1,348	-1,369	-1,368	-1,370	-1,386	-1,389	-1,385	-1,289
Escompte Banq. Centrale (EONIA+1,5)	1,460	1,470	1,451	1,425	1,402	1,381	1,382	1,380	1,364	1,361	1,365	1,461
Comptes sur livret	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750
Dép. à terme inférieurs à 3 mois	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750
Dép. à terme supérieurs à 3 mois	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750	1,750
Taux débiteurs	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14
EONIA	-0.040	-0.030	-0.049	-0.075	-0.098	-0.119	-0.118	-0.120	-0.136	-0.139	-0.135	-0.039
Prêt Marginal	0,300	0,300	0,300	0,300	0,300	0,300	0,300	0,300	0,300	0,300	0,300	0,300
EURIBOR 1 mois	0,006	0,300	-0,010	-0,028	-0,049	-0.064	-0,071	-0.087	-0,105	-0,116	-0.140	0,300
EURIBOR 6 mois	0.153	0,126	0.097	0.074	0,057	0.049	0.049	0.044	0.035	0.020	-0,016	0,176
EURIBOR 12 mois	0,300	0,255	0,213	0,182	0,166	0,163	0,167	0,162	0,154	0,129	0,078	0,329

Sources : Banque Centrale des Comores, Directions des Etudes Economiques Monétaires et Financières
Banque de France

	2	2013	2	2014	2	015*	
	En Tonne	En Millions FC	En Tonne	En Millions FC	En Tonne	En Millions FC	
Exportations							
Vanille	89	1 413	27	640	34	1 087	
Girofle	1 422	3 380	3 058	5 145	1 690	3 057	
Ylang-Ylang	39	797	29	900	26	862	
Autres essences	0	0	0	0	0	0	
Autres produits	1 434	1 400	4 060	4 195	1 375	2 105	
Total	2 984	6 989	7 174	10 879	3 125	7 111	
		2013	2	014*	2015*		
	En Tonne	En Millions FC	En Tonne	En Millions FC	En Tonne	En Millions FC	
Importations							
Riz	51 815	10 770	51 358	11 890	61 700	12 137	
Viande, poisson	8 692	4 555	11 721	6 300	13 212	7 064	
Farine	10 201	2 412	11 250	2 579	12 039	2 676	
Sucre	5 138	1 461	1 347	332	8 328	1 899	
Produits laitiers	3 972	2 086	4 118	2 287	7 197	2 486	
Autres produits alimentaires	9 667	2 329	9 732	2 209	12 247	3 154	
Produits pharma	248	700	501	1 645	205	782	
Tissus confection	1 575	729	1 042	702	1 215	563	
Produits pétroliers	60 480	26 244	53 934	20 791	58 305	17 873	
Ciment	144 686	6 007	147 755	6 786	147 492	6 772	
Véhicules	5 871	10 003	6 211	12 299	5 881	7 911	
Fer, fonte, acier	14 395	4 563	10 315	3 423	12 693	4 095	
Autres produits	63 315	33 556	65 204	31 940	62 458	27 323	
Total	380 054	105 416	374 490	103 183	402 972	94 735	

* : Données provisoires Source: Direction Générale des Douanes Traitement: Banque Centrale

Annexe VII: Evolution de la masse monétaire et des contreparties

Masse Monétaire	déc10	déc11	déc12	déc13	mars-14	juin-14	sept14	déc14	mars-15	juin-15	sept15	déc15
Monnaie	42 650	48 820	56 501	56 878	55 418	54 035	63 368	62 252	59 869	59 997	68 337	76 379
- billets et pièces en circulation.	18 115	19 985	21 755	21 740	18 862	20 220	24 489	24 693	21 036	22 810	25 796	30 387
- dépôts à vue	24 534	28 835	34 747	35 138	36 557	33 815	38 880	37 560	38 834	37 188	42 541	45 992
Quasi - monnaie	26 097	26 506	30 871	32 985	32 352	32 640	33 662	34 886	35 945	36 466	36 977	37 380
Total	68 747	75 327	87 373	89 862	87 770	86 675	97 030	97 139	95 815	96 464	105 314	113 759
Contreparties de la Masse Monétaire Avoirs extérieurs	45 974	53 861	62 737	56 567	51 490	46 771	57 525	57 566	52 612	47 111	52 507	79 363
Créances sur l'Etat	5 743	6 016	1 604	5 511	8 171	7 708	7 819	8 457	9 460	10 673	12 506	-4 264
Crédits à l'économie	37 961	39 829	47 726	54 183	55 085	58 910	57 942	59 068	60 914	65 354	66 716	68 680
Autres postes	-20 932	-24 378	-24 694	-26 398	-26 976	-26 714	-26 256	-27 953	-27 172	-26 674	-26 415	-30 020
Total	68 747	75 327	87 373	89 862	87 770	86 675	97 030	97 139	95 815	96 464	105 314	113 759

Direction des Etudes Economiques Monétaires et Financières

Annexe VIII: Evolution de la situation monétaire et financière

SITUATION DES AUTRES INSTITUTIONS DE DÉPÔTS	déc10	déc11	déc12	déc13	mars-14	juin-14	sept14	déc14	mars-15	juin-15	sept15	déc15
						,				,	-	
RÉSERVES	20 548,833	24 926,966	31 314,045	23 222,869	27 007,844	21 179,189	27 474,077	28 950,052	32 295,648	24 913,650	26 390,177	30 350,549
CRÉANCES SUR LES AUTORITÉS MONÉTAIRES: TITRES	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AUTRES CRÉANCES SUR LES AUTORITÉS MONÉTAIRES	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ACTIFS EXTÉRIEURS	5 023,141	8 637,899	5 523,985	10 787,319	7 361,634	7 858,739	8 452,891	4 922,753	3 667,077	3 796,127	5 736,273	5 904,135
CRÉANCES SUR L'ADMINISTRATION CENTRALE	1 291,546	577,173	664,134	807,883	830,605	853,668	866,894	910,494	923,824	938,738	959,187	1 005,614
CRÉANCES SUR LES ADMINISTRATIONS D'ÉTATS FÉDÉRÉS ET LOCALE	314,930	219,863	188,263	153,597	144,382	135,029	125,460	166,186	152,579	140,278	127,683	110,097
CRÉANCES SUR LES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES PUBLIQUES	2 231,711	1 177,688	511,942	986,118	2 392,735	2 054,060	2 229,825	860,884	788,041	859,416	756,121	797,057
CRÉANCES SUR LE SECTEUR PRIVÉ	34 959,772	38 031,544	46 124,559	51 990,895	51 590,356	55 748,145	54 604,931	57 293,895	59 220,326	63 581,309	64 661,646	66 870,359
CRÉANCES SUR LES AUTRES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	0,000	0,000	0,000	97,207	7,520	10,485	19,871	21,067	20,069	19,922	0,000	0,000
DÉPÔTS À VUE	23 972,552	28 321,741	34 201,411	34 476,996	35 867,320	33 179,063	38 009,260	36 395,968	38 105,463	36 415,094	40 672,306	43 823,206
DÉPÔTS À TERME, DÉPÔTS D'ÉPARGNE ET DÉPÔTS EN DEVISES	26 152,806	26 655,920	30 907,176	33 172,987	32 457,618	32 708,566	33 934,806	35 042,213	36 022,045	36 498,436	37 146,517	37 510,258
INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DÉPÔTS RESTRICTIFS	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS	3 383,535	3 904,888	4 958,663	4 462,639	4 914,167	4 823,100	4 749,180	4 353,074	4 978,175	4 474,506	3 949,348	4 066,731
DÉPÔTS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE	538,823	1 320,346	997,082	1 008,993	869,134	1 204,949	898,342	1 308,754	1 625,930	1 241,829	1 077,024	1 896,856
CRÉDITS DES AUTORITÉS MONÉTAIRES	0,000	1,934	1,934	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ENGAGEMENTS ENVERS LES AUTRES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
COMPTES DE CAPITAL	11 941,805	14 729,977	11 912,751	12 469,225	12 958,390	12 817,723	13 294,969	13 954,498	13 918,998	13 659,961	13 892,171	15 086,567
AUTRES POSTES (NET)	-1 619,588	-1 363,674	1 347,911	2 455,048	2 268,449	3 105,913	2 887,391	2 070,823	2 416,952	1 959,613	1 893,721	2 654,196
Vérification Verticale SFI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Source: Banque Centrale des Comores Direction des Etudes Economiques Monétaires et Financières												

Annexe IX: Indicateurs macro-économiques des Comores - en millions FC, sauf autre indication

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PIB au prix du marché Taux de croissance réel du PIB	197 056 2,2%	207 485 2,6%	218 582 3,0%	229 234 <i>3,5%</i>	239 514 2,1%	246 782 1,0%
Taux d'inflation	3,8%	1,8%	6,2%	1,6%	1,5%	1,3%
Masse Monétaire Croissance de la masse monétaire	68 747 19,4%	75 327 <i>9,6%</i>	87 373 16,0%	89 862 2,8%	97 139 <i>8,1%</i>	113 759 <i>17,1%</i>
Epargne brute (Quasi-Monnaie) Epargne brute / PIB	26 097 13,2%	26 506 12,8%	30 871 14,1%	32 985 14,4%	34 886 14,6%	37 38 0 15,1%
Crédit Intérieur Crédit Intérieur / PIB	43 704 22,2%	45 845 22,1%	49 330 22,6%	59 694 <i>26,0%</i>	67 525 <i>28,2%</i>	64 337 26,1%
Crédits à l'économie Crédits à l'économie / PIB	37 961 19,3%	39 829 19,2%	47 726 21,8%	54 183 23,6%	59 068 24,7%	68 600 27,8%
Créances nettes à l'Etat par le système bancaire Créances nettes à l'Etat / Crédit Intérieur	5 743 13,1%	6 016 13,1%	1 604 <i>3,3%</i>	5 511 9,2%	8 457 12,5%	4 264 -6,6%
Avoirs extérieurs Nets	45 974	53 860	62 737	56 567	57 566	79 360
Réserves de change (en mois d'importation de marchandises et de services)	5,5	5,9	6,1	5,4	5,6	8,2
Fourchette des taux d'intérêt des crédits Taux d'intérêt minimum sur les dépôts Taux d'escompte	7 - 14 1,75 1,93	7 - 14 1,75 2,37	7 - 14 1,75 1,78	7 - 14 1,75 1,59	7 - 14 1,75 1,60	7 - 14 1,75 1,60
Exportations de biens et services (BDP) Importations de biens et services (BDP)	32 478 100 786	35 264 107 305	34 798 123 948	37 412 124 849	40 530 123 642	47 669 116 584
Achats de devises par le système bancaire Transferts formels Apports en nature Billets euro thésaurisés (estimations) TOTAL Envois des migrants Envois des migrants / PIB	18 169 14 210 2 120 6 056 40 555 20,6%	21 076 17 526 2 810 8 430 49 842 24,0%	21 073 21 126 2 458 8 429 53 086 24,3%	23 864 22 235 2 784 9 546 58 429 25,5%	23 660 26 070 3 155 9 464 62 348 26,0%	22 727 28 538 3 030 9 091 63 386 25,7%
Déficit/excédent du compte courant Déficit/excédent du compte courant en % du PIB	14 597 -7,4%	19 615 -9,5%	15 606 -7,1%	21 928 -9,6%	21 743 -9,1%	1 557 0,6%
Recettes de l'Etat Recettes de l'Etat / PIB	58 869 29,9%	50 907 24,5%	65 971 <i>30,2%</i>	55 061 24,0%	60 450 25,2%	82 526 33,4%
Recettes intérieures Recettes intérieures / PIB	28 875 14,7%	34 793 16,8%	45 989 21,0%	37 416 <i>16,3%</i>	36 752 15,3%	43 089 17,5%
Dépenses de l'Etat Dépenses de l'Etat / PIB	44 703 <i>22,7%</i>	47 793 <i>23,0%</i>	58 192 26,6%	57 025 24,9%	61 789 25,8%	69 497 28,2%
Dépenses courantes de l'Etat Dépenses courantes de l'Etat / PIB	33 115 <i>16,8%</i>	35 785 17,2%	41 898 19,2%	35 403 15,4%	41 513 17,3%	45 227 18,3%
Déficit / Excédent de l'Etat (SBB) Déficit / Excédent global de l'Etat en % du PIB	4 307 -2,2%	2 165 1,0%	6 810 3,1%	4 360 -1,9%	5 236 -2,2%	7 509 -3,0%
Solde Primaire Solde Primaire en % du PIB	3 271 -1,7%	3 417 1,6%	8 637 4,0%	2 556 -1,1%	5 036 -2,1%	3 548 -1,4%
Taux d'endettement public	64.2%	56.0%	52.0%	29,6%	28.2%	30,1%

Revenus	1 426	1 708
credit	2 362	2 461
debit	-936	-753
Remuneration des salaries	868	901
(y compris frontaliers, saisonniers et autres salaries)		
credit	868	901
debit	0	0
Revenus des investissements	558	807
credit	1 494	1 561
debit Revenus des investissements directs	- <i>936</i> -871	- <i>753</i> - 26 5
credit	0	0
debit	-871	-265
Revenus des investissements de portefeuille	102	107
credit debit	102 0	107 0
Autres investissements	1 328	965
credit	1 392	1 454
debit	-64	-489
Transferts courants	61 467	73 861
credit	82 469	97 602
debit	-21 003	-23 740
Administrations publiques	11 560	27 032
credit	11 760	27 217
debit	-200	-186
Autres secteurs (secteur prive)	49 906	46 830
credit	70 709	70 384
debit	-20 803	-23 555
Compte de capital et d'operations financieres	20 548	4 267
Compte de Capital	22 218	16 484
credit	22 218	16 484
debit	0	0
Transferts de capital	22 208	16 484
credit	22 208	16 484
debit	0	0
Acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits	10 10	0
credit debit	0	0
Compte des operations financieres	-1 670	-12 217
Investissements directs	1 735	2 087
A l'etranger (par des residents)	0 1 735	0 2 087
Dans l'economie declarante (par des non-residents) Investissements de portefeuille	0	2 067 0
Avoirs	Ö	0
Engagements	o O	0
Produits financiers derives (net)	0	0
Produits financiers derives, avoirs	0	0
Produits financiers derives, engagements Autres investissements	0	0 6 961
Autres investissements Avoirs	4 087 5 161	-1 444
Credits commerciaux	-704	-463
Prets	0	0
Monnaie fiduciaire et depots	0	0
Autres avoirs Engagements	5 865 - 1 074	-981 8 405
Credits commerciaux	1 614	1 488
Prets	-2 832	6 808
Monnaie fiduciaire et depots	254	395
Autres engagements	-110	-286
Avoirs de reserve	-7 492	-21 264
Or monetaire	-36	5
Droits de tirages speciaux	1 212	-288
Position de reserve au FMI Devises etrangeres	-22 -8 416	-23 -20 977
Autres creances	-231	-20 <i>977</i> 18
Erreurs et omissions nettes	1 195	-5 825
Sources : Banque Centrale des Comores, Directions des Etudes Economiques Monétaire	s et financieres	

